BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

45

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES
IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1906

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1906

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Lagasse-de Locht (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Helleputte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte, à Anvers.
Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers.
Van Assche (A.), architecte, à Gand.
Van Caster (G.), chanoine, archéologue, à Malines.
Van Wint (B.), statuaire, à Anvers.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
Blomme (H.), architecte, à Anvers.
de Vinck de Winnezeele (Bon), archéologue, à Anvers.
Dierckx, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.
Nève (L.), ingénieur, à Louvain.
Rosier (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. Donnet (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Baes (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.
Brunfaut (J.), architecte, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.

MM. Delvigne (le chanoine), archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.
Flanneau (O.), architecte, à Bruxelles.
Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. de Bethune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
Coomans (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Duclos (chanoine A.), archéologue, à Bruges.
Gillès de Pélichy (Bon C.), membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem.
Kervyn de Lettenhove (Bon H.), archéologue, à Saint-Michel lez Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Van de Walle (R.), commis de 2me classe à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), architecte, professeur à l'Université de Gand.

De Ceuleneer (A.), professeur à l'Université, à Gand.

Delvin (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Lybaert (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.

Mortier (E.), architecte provincial, à Gand.

Tytgadt (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van der Haeghen (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. Van den Gheyn (chanoine), archéologue, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. Hansens, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Hubert, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. Devillers (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

Motte, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

Puissant (l'abbé Ed.), archéologue, professeur à l'Athénée de Mons.

MM. Soil-de Moriamé (E.), archéologue, vice-président du tribunal de première instance, à Tournai.
Sonneville (C.), architecte, à Tournai.
Van Bastelaer (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.
Van Loo (A.), architecte, à Belœil.

Membre-Secrétaire : M. Matthieu (E.), avocat, archéologue, à Enghien.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. Bormans, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.
Carpentier, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Francotte (G.), Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.
Jamar (E.), architecte, à Liége.
Schoolmeesters (E.), archéologue, vicaire général, à Liége.
Soubre, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.

Membre-Secrétaire : M. Ruhl-Hauzeur (G.), avocat, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. Levers (A.), chef de division au Gouvernement provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Neuss (H.), ancien conservateur des archives de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. CHRISTIAENS, architecte, à Tongres.
DANIELS (l'abbé P.), archéologue, à Hasselt.
DE GRÜNNE (Cte G.), sénateur, à Russon.
JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis de 1re classe au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. TANDEL, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.
DÉOME, avocat, archéologue, à Neufchâteau.
HAVERLAND, architecte, à Virton.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
SIBENALER (J.-B.), conservateur du Musée archéologique, à Arlon.
VAN LIMBURG-STIRUM (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : VAN DE WYNGAERT père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
Del Marmol (Bon F.), archéologue, à Dinant.
de Pierpont (E.), conseiller provincial, vice-président de la Société archéologique de Namur, à Rivière (Lustin).
Lange (L.), architecte, à Namur.
Soreil, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).
Sosson, chanoine titulaire, archéologue, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. Vandenneuker, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Helleputte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Hymans (H.), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek

ACTES OFFICIELS.

Nomination d'un vice-président.

Conformément à l'art. 16 de son règlement, approuvé par arrêté royal du 30 juin 1862, la Commission royale des monuments a procédé, en séance du 24 février 1906, à la nomination d'un second vice-président en remplacement de feu M. Helbig. M. Maquet a été, en son absence, élu à l'unanimité des membres présents.

Cette élection a été approuvée par M. le Ministre de l'Agriculture.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 janvier; des 3, 10, 17 et 24 février 1906.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Van Acker, artiste peintre, à Bruges, la restauration des peintures décorant les voûtes de l'église de Mariakerke, sous Ostende (Flandre occidentale); — Église de Mariakerke. Peintures décoratives.

2° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix dans l'église de Ledeghem (Flandre occidentale); sculpteur, M. De Beule; — Église de Ledeghem. Chemin de la croix.

3° Le projet de peintures décoratives à effectuer dans l'église d'Oostroosebeke (Flandre occidentale); auteur, M. Bressers; — Église d'Oostroosebeke. Peintures décoratives.

4° Le projet relatif au placement de vitraux dans deux fenêtres des chapelles latérales de l'église de Machelen (Brabant); auteur, M. Capronnier; — Église de Machelen. Vitraux.

Église de Reninghe. Vitraux.

5° Le projet de vitraux à placer dans le chœur de l'église de Reninghe (Flandre occidentale); auteurs, MM. Coucke frères;

Église de Suxy. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Suxy (Luxembourg), sous réserve de tracer les inscriptions en latin; auteur, M. Ganton;

Église de Bande. Vitraux.

7° Le projet de vitraux destinés à l'église de Bande (Luxembourg), à la condition que l'auteur, M. Bardenhewer, donne plus de caractère aux bordures de ses œuvres;

Église de Mylbeke. Vitraux.

8° Le projet concernant l'exécution de vitraux pour le chœur de l'église de Mylbeke, sous Alost (Flandre orientale). L'attention de l'auteur, M. Casier, a été appelée sur la figure à genoux représentant Marie Alacoque, qui paraît un peu grande;

Église d'Aische-en-Refail. Décoration.

9° Les projets relatifs à la décoration de l'église d'Aische-en-Refail (Namur) et au placement de vitraux dans cet édifice; peintre-décorateur, M. Meunier; peintre-verrier, M. Steyaert;

Église de Sainte-Walburge, à Furnes. Vitraux.

10° Le projet de trois vitraux peints à placer dans les grandes fenêtres du transept et de la façade principale de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale). Comme il s'agit ici d'une œuvre d'art à poser dans une partie nouvelle de l'église, la Commission ne voit pas d'objection grave à permettre que l'artiste moderne dessine une scène unique coupée en groupes bien séparés par les meneaux. Il ne pourrait en être ainsi s'il s'agissait d'une œuvre de ce genre à appliquer à l'une quelconque des fenêtres de la partie ancienne de l'édifice. Là, il faudrait s'en tenir strictement à ce qui paraît être la règle du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. On peut citer au moins

un exemple à l'encontre de cette règle. Il se trouve dans l'église de Niederhaslach (Alsace). Il est vrai que l'échelle de la scène unique est plus petite et que l'architecture date de la fin du XIVe siècle. L'auteur, M. Ladon, au cours d'une conférence qu'il a eue avec le Collège, a promis de tenir compte des autres observations formulées dans les rapports du Comité des correspondants, observations auxquelles la Commission s'est ralliée.

Église de Berg. Décoration.

— Il a été procédé, le 4 janvier 1906, dans l'église de Berg (Limbourg), à l'examen du travail de décoration murale entrepris dans cet édifice.

La décoration effectuée est très sobre et est traitée dans l'esprit du projet qui a reçu le visa le 2 février 1905. Rien ne s'oppose à ce que l'entreprise soit achevée conformément aux prévisions. On a toutefois recommandé à l'artiste, M. Grootaers, présent à l'inspection, de cerner, par un trait, l'ornementation des archivoltes de la nef, qui paraît un peu maigre et qui manque de liaison.

Église de Berg. Chemin de la croix.

— Lors de l'adoption du projet de chemin de la croix destiné à l'église de Berg (Limbourg), la Commission avait demandé que l'on exécutât d'abord une station complète avec son cadre modifié suivant les instructions de son rapport du 2 février 1905 et décidé qu'il serait ensuite procédé à l'examen de cet échantillon.

Il a été procédé, le 4 janvier 1906, à l'examen de ce type.

Dans son ensemble, le tableau en question paraît assez satisfaisant. Toutefois, les figures pourraient être un peu plus grandes afin de mieux étoffer le sujet, tout en diminuant l'importance du fond.

Il a été conseillé sur place à l'auteur, M. Grootaers, d'exécuter à titre d'essai une seconde station en augmentant légèrement les proportions des personnages et en faisant détacher ceux-ci sur fond d'or. On a recommandé aussi à M. Grootaers de soigner tout particulièrement la vérité dans la représentation des costumes, ceux figurant à la première station laissant quelque peu à désirer sur ce point.

Peut-être serait-il bon d'accentuer un peu plus la coloration et d'accuser certains plis des draperies des personnages, notamment ceux de la robe du Christ.

Lorsque le second essai sera terminé, il conviendra de l'envoyer, avec le premier, au local des réunions de la Commission ; celle-ci pourra alors se prononcer définitivement sur le projet sans devoir se rendre de nouveau sur place.

Église de Rochefort. Peintures décoratives et vitraux.

— Il a été procédé, le 23 janvier 1906, à l'examen des peintures décoratives exécutées dans l'église de Rochefort et d'une série de vitraux placés dans cet édifice.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient MM. Boveroulle, Dardenne et van Gheluwe, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, que les ouvrages dont il s'agit ont été traités dans l'esprit des projets qui ont reçu le visa de la Commission le 19 mai 1904.

Quelques détails de la décoration, notamment dans l'appareil simulé des murs, laissent à désirer sous le rapport de la correction. Néanmoins, l'ensemble du travail décoratif de l'édifice est satisfaisant et rien ne s'oppose à ce que le subside afférent à cette entreprise soit liquidé.

Cinquante-trois vitraux sont placés ; ils ont été exécutés d'une façon convenable. Il en reste quatorze à réaliser, ceux représentant le chemin de la croix.

La série des vitraux placés est comprise dans l'estimation totale pour une somme de 14,275 francs. Il peut donc être donné suite à la liquidation du subside promis sur les crédits des Beaux-Arts dans la proportion de la dépense faite à ce jour.

Église de Saint-Martin, à Liége. Peintures.

— La délégation de la Commission royale des monuments qui a examiné, le 12 février 1906, les peintures faites dans le chœur de la basilique de Saint-Martin, à Liége, a constaté que l'artiste a tenu compte des observations faites par la Commission royale dans sa lettre du 10 février 1905, à la suite de l'inspection du 26 janvier 1905.

Les draperies sont bien dessinées. Il reste à les compléter par des armoiries et par des insignes eucharistiques du genre de ceux exposés à titre d'exemplaires. Ces armoiries et ces insignes devront paraître comme tissés dans l'étoffe simulée des draperies.

La litre et les inscriptions exécutées d'après les instructions de la Commission royale, viennent fort à point pour rattacher les peintures descriptives à la décoration picturale du sanctuaire.

Quelques observations ont été faites à l'artiste, qui était présent. Dans ce vaste ensemble, il y a des inégalités. Les deux panneaux représentant l'un Sainte-Julienne aux pieds du Saint-Sacrement, l'autre un entretien entre Sainte-Julienne et Sainte-Ève, ont incontestablement une très grande valeur artistique qui n'a pas été atteinte ailleurs au même degré.

Dans le panneau représentant le prêche du cardinal Hughes de S. Chère, le nombre des personnages est important. Les vêtements du cardinal ont l'allure trop perpendi-

culaire et retombent en plis fort imparfaits sur la tribune d'où le prélat s'adresse à l'auditoire.

Le ton de chêne de cette tribune, qui forme premier plan, n'est pas assez solide. Les personnages assis derrière la tribune semblent avoir la tête au même plan. Il y a confusion dans les genoux de certains d'entre eux.

Ailleurs, en face, dans le panneau supérieur du côté du transept, la figure de Saint-Martin est bien large et presque triviale.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du travail de M. Tassin est satisfaisant. Il lui appartient de ne se laisser décourager ni par le temps ni par les difficultés que réclame l'exécution d'une œuvre aussi considérable.

Vues des deux côtés du transept, les peintures et la décoration qui les soutient donnent au sanctuaire de la magnifique basilique un aspect riche et chaud qui convient à une œuvre architecturale aussi distinguée.

Les belles verrières de l'abside qui ont remplacé celles que des vandales ont fait sauter à la dynamite, il y a quelques années, ne détonnent point avec les peintures et la décoration adjacente, ni celle-ci avec les verrières.

Faudra-t-il meubler de personnages peints les panneaux sous ces verrières? Ou conviendra-t-il plutôt de se contenter de teintes plates ou de quelque décoration s'harmonisant avec les arcatures qui rehaussent l'architecture de cette partie de l'abside? L'artiste a promis d'adresser à cet égard des propositions sous forme de croquis.

Mgr Joseff, doyen de Saint-Martin, et son conseil de fabrique ont consulté les délégués sur la forme à donner aux autels de Saint-Joseph et de Saint-Martin, qui seront

élevés dans la chapelle latérale chacune des deux côtés de l'église.

Il a paru que les tombes en pierre existantes ne devaient pas être complétées par des retables du genre de celui qui orne l'autel de Sainte-Ève adossé à l'une des parois du transept sud. Les statues des dits saints devraient être faites avec goût et reposer chacune sur une des consoles en pierre faisant partie de la maçonnerie de l'édifice. Il serait difficile sinon impossible de surmonter chacune de ces statues d'un baldaquin.

On a montré aux délégués un exemplaire d'une station de chemin de croix exécutée par M. Van Uytvanck, de Louvain.

Il importe de ne pas empiéter sur les arcatures des panneaux en maçonnerie auxquels sont adossées les stations. Celles-ci seraient en pierre blanche. Un filet conviendrait pour les encadrer par le haut. L'amortissement inférieur pour raccord est à revoir. La commande pourrait être faite tout de suite, mais une station devrait être posée à titre d'exemplaire. Elle serait examinée par des délégués de la Commission.

Église du Bocholt. Retable,

— Le retable de la chapelle de Loozen a été restauré et placé sur un nouvel autel dans l'église paroissiale de Bocholt, de laquelle il provenait.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 15 janvier 1906, de concert avec MM. Van Neuss, l'abbé Daniëls, Jaminé et Christiaens, membres du Comité des correspondants de la province du Limbourg, que la restauration de cette belle œuvre a été exécutée avec tous les soins qu'elle comportait. Le nouvel autel sur lequel elle repose a aussi été effectué dans de très bonnes conditions.

En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation des subsides promis sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de ces travaux.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Maison communale de Ronquières.

1° Le projet relatif à l'aménagement de la maison communale de Ronquières (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle;

Ancienne église des Dominicains, à Braine le Comte

2° Le projet de restauration de l'ancienne église des Dominicains, à Braine-le-Comte (Hainaut), en vue de l'affecter à un service public; architecte, M. Brunfaut;

Château des Comtes, à Gand.

3° Le projet, dressé par M. l'architecte De Waele, pour la restauration de la partie du château des Comtes, à Gand (Flandre orientale), nommée le « Palais », sous réserve que l'architecte donne un peu plus de hauteur aux souches des cheminées et qu'il couvre celles-ci de la même façon que les gradins des pignons, c'est-à-dire sans saillie des pierres de couverture. L'attention de cet artiste a aussi été appelée sur la rampe en fer de l'escalier, qui offre un aspect trop moderne et trop mièvre. Il conviendra d'adopter des éléments plus robustes, plus en rapport avec les grandes masses voisines de la construction;

Ancien château-fort de Logne.

4° Les relevés de l'ancien château-fort de Logne (Liége), dressés par M. l'architecte Fernand Lohest. La Commission a été unanime pour féliciter l'auteur de ce travail difficile et de haut intérêt qu'il a mené à bien avec autant de patience que de compétence.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction et restauration de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Moll (Anvers), à la condition que l'auteur, M. l'architecte Taeymans, ajoute un second rang de lucarnes à la toiture, rang disposé en quinconce avec le premier pour rompre un peu la monotonie du toit ;

2° A la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Hubert, à Berchem (Anvers). La Commission exprime toutefois le regret que l'on n'ait pas cherché à établir le presbytère du côté de l'avenue Jacobs, de façon à assurer à l'église l'orientation qui convient à notre climat plus encore qu'à la liturgie ; architecte, M. De Roeck ;

3° A la construction d'un presbytère à Trois-Villes, sous Ortho (Luxembourg), sous réserve de rectifier les joints de l'appareil à grande échelle prévu pour les façades, qui ne sont pas à leur place ; architecte, M. Cupper ;

4° A la construction d'un presbytère à Nederzwalm (Flandre orientale) ; architecte, M. Bosscher ;

5° A la restauration du presbytère de Pulderbosch (Anvers) ; architecte, M. Gife ;

6° A l'aménagement du presbytère de Ronquières (Hainaut) ; architecte, M. Charbonnelle ;

7° A l'appropriation du presbytère d'Herchies (Hainaut) ; architecte, M. Fourdin ;

8° A l'assainissement et à la réparation du presbytère d'Assenois, sous Offagne (Luxembourg) ; architecte, M. Wurth ;

9° A la restauration du presbytère de Wintershoven (Limbourg) ;

10° Au renouvellement de la toiture en ardoises du presbytère de Wolverthem (Brabant) ; architecte, M. Van Roelen ;

11° A la restauration et à l'amélioration du presbytère de Saint-Job in 't Goor (Anvers) ; architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Saint-Martin, à Arlon.

1° A Arlon, paroisse de Saint-Martin (Luxembourg). On a conseillé à l'auteur, M. van Gheluwe, qui a été félicité en séance sur cette étude, de supprimer les deux fenêtres au bas de la façade de la tour et le contrefort accolé à la tourelle d'escalier. Si la Commission a été heureuse de donner son approbation au projet, elle a cependant vivement regretté que l'orientation traditionnelle ne fût pas respectée dans la disposition à donner au monument. L'architecte eût beaucoup amélioré son œuvre en en exposant le chevet à l'est. Ainsi, cette partie très remarquable du bel édifice eût été à la fois mieux éclairée et mise à l'abri des intempéries dans un site au climat rigoureux ;

Église des Trieux, à Carnières.

2° Au hameau des Trieux, sous Carnières (Hainaut), sous la réserve de donner un peu plus d'élévation à la tour afin que la maçonnerie domine le crétage du toit de la haute nef; architecte, M. Hecq ;

Église de Trois-Villes.

3° A Trois-Villes, sous Ortho (Luxembourg). L'attention de l'architecte, M. Cupper, a été appelée sur les joints de

l'appareil à grande échelle, prévu pour les façades, qui ne sont pas à leur place. Il importera de les rectifier au cours des travaux;

4° A Baranzy, sous Musson (Luxembourg), à la condition de remplacer par des fenêtres les oculi projetés dans le sanctuaire et de donner plus de simplicité à la flèche en supprimant les pénétrations figurées dans la toiture; architecte, M. Van de Wyngaert; Église de Baranzy.

5° A Juseret (Luxembourg), moyennant la suppression des lucarnes de la flèche et de la fenêtre nord de la sacristie; architecte, M. Wurth. Église de Juseret.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises:

1° De Pitthem, sous réserve, au cours de l'exécution des travaux, d'introduire aux plans les modifications suivantes: Église de Pitthem.

a) Supprimer la plinthe en pierre de taille prévue au soubassement de l'édifice; *b*) dégager la tourelle accolée à la façade du transept; *c*) réduire les dimensions des sacristies et n'y établir que trois fenêtres au lieu de cinq. La Commission s'est ralliée aux autres observations du rapport du Comité des correspondants et a engagé l'architecte, M. Goethals, à respecter, dans la mesure du possible, les parties restantes de la construction primitive;

2° De Haisne, sous Heyd (Luxembourg); Église de Haisne.

3° De Messelbroeck (Brabant), à la condition de remplacer les fenêtres de la haute nef par des oculi. En vue de préserver l'édifice des atteintes de l'humidité, l'architecte, M. Langerock, prévoit des vides dans la maçonnerie des murs en élévation. Ce procédé semble insuffisant; le Collège conseille d'établir plutôt à l'intérieur de ces murs une couche Église de Messelbroeck.

d'asphalte et de recouvrir cet enduit au moyen d'une demi-brique;

Église de Humelghem.

4° De Humelghem, sous Steynockerzeel (Brabant), moyennant d'étudier avec soin la charpente au cours de l'exécution des travaux. Peut-être l'architecte, M. Lemaire, ferait-il bien de reculer le pignon ouest du bas côté sud un peu vers l'est, de façon à obtenir une certaine retraite, dans l'angle de laquelle il pourrait loger la tourelle d'escalier.

Ainsi que les projets ci-après :

Église de Saint-Joseph, à Alost.

5° Achèvement de la tour et de la façade de l'église de Saint-Joseph, à Alost, sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par M. l'Ingénieur en chef, directeur du service technique provincial, en ce qui concerne les fers de la charpente. La Commission a demandé, en outre, que l'auteur simplifie les portes de la partie octogonale de la tour et qu'il en réduise un peu la largeur; architecte, M. De Noyette;

Église de Bomel.

6° Exécution de travaux complémentaires nécessités par la construction de l'église de Bomel (Namur); architecte, M. Lange;

Église d'Ingelmunster.

7° Agrandissement du jubé de l'église d'Ingelmunster et placement d'un nouvel orgue dans cet édifice;

Objets mobiliers d'églises.

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de:

Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale): deux autels latéraux;

Verlaine, sous Tohogne (Luxembourg): mobilier complet;

Yves-Gomezée (Namur): chaire à prêcher;

Beauraing (Namur): deux autels latéraux;

Hansinelle (Namur): bancs;

Thielrode (Flandre orientale) : deux confessionnaux, maître-autel et tambour ;

Saint-Gilles lez Termonde (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Sainte-Anne, à Zwyndrecht (Flandre orientale) : tambour ;

Paifve (Liége) : maître-autel ;

Ladeuze (Hainaut) : bancs ;

Cambron-Casteau (Hainaut) : confessionnaux, prie-Dieu et fauteuils ;

Le Tuquet, sous Mouscron (Flandre occidentale) : complément du mobilier ;

Liezele (Anvers) : cloche ;

Thielen (Anvers) : cloche.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à la restauration de la vitrerie de neuf fenêtres de l'église primaire de Thielt (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste; Église primaire de Thielt

2° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Marie-ter-Heyde, sous Brasschaet (Anvers) ; architecte, M. Gife; Église de Marie-ter-Heyde.

3° Le projet de divers travaux de restauration à effectuer à l'église d'Aische-en-Refail (Namur); architecte, M. Ledoux ; Église d'Aische-en-Refail.

4° Le projet de restauration de la tour de l'église de Hemptinne lez Eghezée (Namur) ; architecte, M. Monnom ; Église de Hemptinne.

5° Le projet de restauration et d'appropriation de l'église de Farciennes (Hainaut) ; Église de Farciennes.

6° Le projet concernant des travaux d'aménagement à Église d'Herchies.

exécuter à l'église d'Herchies (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

Église de Saint-Martin, à Rongy.

7° Le projet de restauration intérieure de l'église de Saint-Martin, à Rongy (Hainaut);

Église de Lavoir.

8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Lavoir (Liége). Ainsi que le demande le Comité provincial des correspondants, il sera bon de prévoir un enduit ou préservatif quelconque contre le refroidissement de l'église par la voûte en bardeaux; architecte, M. Feuillat;

Église de Wolverthem.

9° Le projet concernant le renouvellement des toitures de l'église de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Église de Noirefontaine.

10° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Noirefontaine (Luxembourg); architecte, M. Wurth;

Église de Villeroux

11° Le projet relatif à la consolidation de la tour de l'église de Villeroux (Brabant); architecte, M. Colle;

Église de l'hôpital de Notre-Dame, à Courtrai.

12° Le projet de restauration de la façade, à front de rue, de l'église de l'hôpital Notre-Dame, à Courtrai (Flandre occidentale); architecte, M. Langerock;

Église de Saint-Paul, à Anvers.

13° Le projet des travaux à effectuer, en 1906, pour la restauration de l'église de Saint-Paul, à Anvers; architecte, M. Stuyck;

Église de Saint-Georges, à Anvers.

14° Le projet relatif au renouvellement de seize croisées de l'église de Saint-Georges, à Anvers, à la restauration de deux vitraux et au placement d'un tambour à l'entrée de l'édifice. Le Collège estime, avec le Comité provincial des correspondants, qu'il convient d'engager l'architecte, M. Arnou, à adopter la roche d'Euville pour le renouvellement des croisées et d'augmenter le nombre des barreaux en fer destinés à relier les meneaux. Les parties des fers

engagées dans les pierres devront être entourées d'une couche de ciment pour les préserver de la rouille. A l'occasion de l'exécution des travaux projetés, la Commission se demande s'il n'y aurait pas lieu d'appeler l'attention du conseil de fabrique sur la convenance de garnir de réseaux les deux rosaces à côté des autels latéraux et, dans l'affirmative, d'en soumettre les dessins;

Église de Saint-Loup, à Namur.

15° Le projet de restauration de la façade latérale de l'église de Saint-Loup, à Namur; architecte, M. Lange;

Chapelle de Sainte-Gudule, à Moorsel.

16° Le projet définitif des travaux de restauration à effectuer à la chapelle de Sainte-Gudule, à Moorsel (Flandre orientale); architecte, M. Goethals. — La chapelle de Moorsel est une très intéressante petite construction gothique que rehausse encore son clocheton en pierre posé en encorbellement sur le pignon. Ce clocheton, conception savamment ordonnancée, pleine d'originalité artistique et de pittoresque, a tenté à bon droit le crayon de M. l'architecte provincial Mortier, lequel en a donné, en marge de son rapport, un croquis tracé avec un réel talent. La Commission a jugé bon de le faire reproduire ici pour en conserver le souvenir;

Église de Notre-Dame, du Sablon, à Bruxelles.

17° Le projet relatif à la cinquième entreprise des travaux de restauration de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Le Collège appelle l'attention de l'administration communale sur les inconvénients qu'il y aurait à renoncer aux services des entrepreneurs des séries précédentes, ceux-ci s'étant acquittés, avec un soin et une conscience dignes d'éloges, de la tâche qui leur incombait. Si l'on abandonnait la voie suivie jusqu'à ce jour, il importerait de recourir à une adjudication restreinte sur une liste de noms

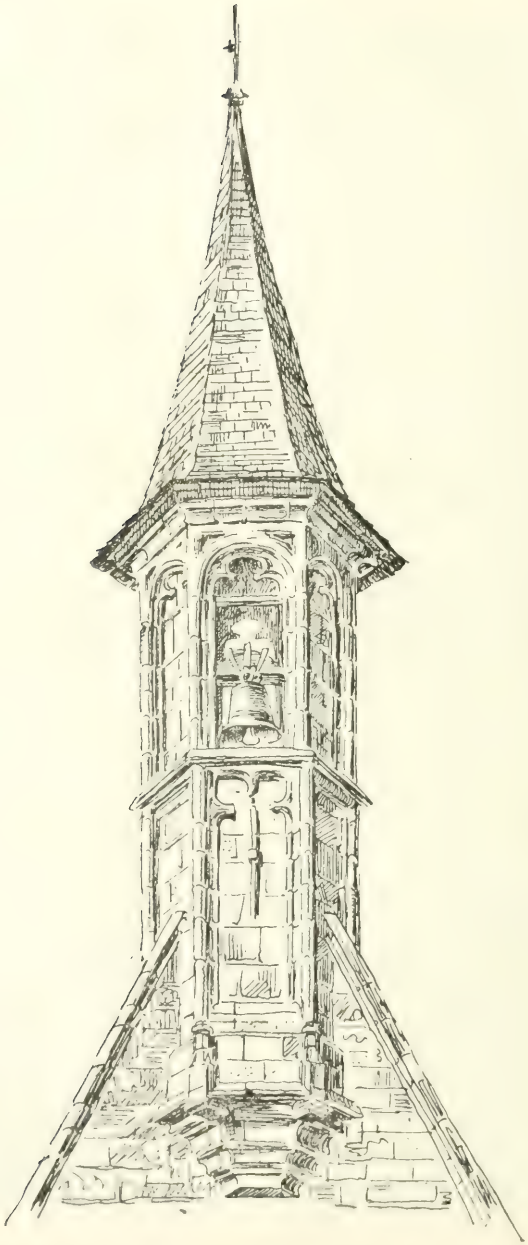

Clocheton de la chapelle de Sainte-Gudule, à Moorsel.

proposés par l'architecte. Conformément à tous les précédents, la Commission insiste pour que les entrepreneurs qui ont donné des preuves de connaissances spéciales dans des travaux artistiques soient invités à les continuer. Il est inadmissible que des travaux de l'espèce, hérissés de difficultés, soient exposés à tomber aux mains d'incapables, du fait d'une adjudication publique ; architecte, M. Van Ysendyck ;

Église de Saint-Paul, à Anvers.

18° Le compte des travaux de restauration exécutés, en 1905, à l'église de Saint-Paul, à Anvers.

Église de Bocholt.

— Il a été procédé, le 15 janvier 1906, à l'inspection des travaux de restauration exécutés au chœur de l'église de Bocholt.

MM. Van Neuss, l'abbé Daniëls, Jaminé et Christiaens, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cette inspection.

Les ouvrages dont il s'agit ont été effectués avec soin. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides promis en vue de leur réalisation.

Des restes de peinture ornementale ont été découverts sur les voûtes au cours des travaux de restauration du chœur. L'état de l'enduit qui les portait était tel qu'il a fallu le renouveler complètement ; par suite, on a dû sacrifier les restes de peinture. Toutefois, on a reproduit et complété le décor aussi exactement que possible, sur le nouvel enduit. Les tons paraissent un peu crus, mais il est probable que cet effet de crudité disparaîtra peu à peu sous l'action de la fumée des cierges et de la poussière.

Le pavement du chœur doit être renouvelé. Il conviendra de soumettre un projet de ce travail en s'inspirant, pour cette étude, des ouvrages analogues du xve siècle, époque à laquelle remonte cette partie de l'église.

L'ancien tabernacle restauré il y a peu de temps, reprendra sa place au côté nord du chœur, après la pose du nouveau pavement, et on l'installera dans l'angle formé par le mur droit et le premier pan coupé de l'abside.

L'ancienne lampe gothique en cuivre du chœur nécessite quelques réparations et remaniements pour l'exécution desquels des propositions seront demandées à la maison Wilmotte, de Liége, qui a restauré le tabernacle.

D'après des renseignements fournis sur place, la superficie de l'église de Bocholt n'est plus en rapport avec la population de la paroisse. Étant donnée la disposition de cet édifice, il est difficile de l'agrandir convenablement sans en dénaturer les proportions ou sans devoir sacrifier la tour qui constitue une masse imposante. Il semble que l'on pourrait déjà augmenter, d'une manière sensible, la place réservée aux fidèles si on substituait des chaises aux bancs actuels. Au cas où cette substitution ne remplirait pas tout à fait le but à atteindre pour le moment, on pourrait encore incorporer à la nef centrale le rez-de-chaussée de la tour qui est très vaste et qui peut aisément être réuni à l'église en augmentant les proportions de l'arc qui sépare la tour de la nef. On pourrait peut-être, de la sorte, se dispenser d'allonger l'édifice, opération qui serait d'ailleurs fort coûteuse.

Église de Saint-Barthélemy, à Châtelineau

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 17 janvier 1906, à une inspection de l'église de Saint-Barthélemy, à Châtelineau.

MM. Hubert et Sonneville, délégués du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cette inspection.

L'église de Châtelineau a été bâtie en 1855. C'est une

construction assez vaste, mais insignifiante au point de vue architectural.

Cet édifice nécessite certains travaux de restauration. On y remarque quelques fissures, peu importantes cependant, produites, dit-on, par les exploitations houllères du voisinage.

D'autre part, la toiture réclame des travaux pour mettre fin aux infiltrations pluviales. Certaines parties des plafonds sont très endommagées et en partie tombées ; d'autres menacent ruine. Les lambris, sans valeur artistique, qui règnent le long des murs, sont partiellement consommés. Bref, il y a à effectuer à l'édifice des travaux de réparation assez considérables.

L'humidité règne en maîtresse dans cette église. Elle y est causée surtout par ce fait que le pied des murailles est en contact avec les terres du sol extérieur et aussi par le manque d'aérage, la ventilation intérieure n'étant nullement assurée. Tel qu'il est, cet édifice, d'aspect misérable, doit être bien malsain.

Les dépendances de l'église : sacristie, salles de catéchisme, etc., sont dans un état déplorable. Il y a là encore une amélioration importante à opérer sans nul retard.

Il importe de faire dresser immédiatement, par un architecte, un projet complet de restauration et d'appropriation de l'édifice et de ses dépendances ainsi que d'amélioration des abords au point de vue de l'écoulement des eaux pluviales et d'assèchement des murs.

L'église de Châtelineau renferme deux monuments importants en marbre et en albâtre du XVIIe siècle. L'un comporte un beau bas-relief réprésentant le martyre de Saint-Barthé-

lemy. C'est sans doute un cénotaphe, car on y voit des armoiries. Il paraît en assez bon état de conservation. L'autre monument est le tombeau de Philippe de Mérode et de Jeanne de Montmorency, où les époux sont représentés avec toute leur famille. Cette œuvre nécessite quelques réparations. Certaines parties des sculptures se sont détachées; il importe de les faire remettre en place pour éviter leur dispersion.

Les travaux à effectuer à cette œuvre d'art — et à la précédente, s'il y a lieu — devront faire l'objet d'une estimation spéciale et le travail de restauration devra en être confié à un spécialiste.

Église de Notre-Dame, à Aerschot.

— Il a été procédé, le 16 février 1906, à l'examen des travaux de restauration intérieure de l'église de Notre-Dame, à Aerschot.

MM. Langerock et Brunfaut, membres du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistaient à cet examen.

Le dérochage exécuté dans la nef latérale sud ne suffit pas pour permettre une appréciation. Il y a lieu de continuer l'expérience aux deux premières travées de la nef centrale. L'exécution de ce nouveau travail sera suivie d'une inspection qui permettra de prendre une résolution définitive.

M. le doyen ayant attiré l'attention de la délégation sur l'état de délabrement du tronçon de la flèche qui surmonte la tour, il a été constaté qu'il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures pour empêcher des accidents occasionés par la chute d'ardoises ou de morceaux de plomb.

Les flèches surmontant les cages d'escalier montrent à nu les voliges sur lesquelles les rares ardoises sont encore attachées. Il est donc absolument urgent que des mesures de préservation soient prises en vue de la sécurité publique ou qu'il soit donné immédiatement suite au projet de restauration de la tour, qui a reçu le visa de la Commission, le 26 octobre 1904.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 17 mars 1906, M. Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers, a été nommé membre effectif de la Commission royale des monuments, en remplacement de M. Jules Helbig, artiste peintre, décédé.

Nomination d'un membre effectif.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 mars; des 7, 14, 21 et 28 avril 1906.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église d'Okegem (Flandre orientale); peintre, M. Van Lanker; Église d'Okegem. Peintures murales.

2° Le projet de décoration du chœur et de la sacristie de l'église de Familleureux (Hainaut). Il importera qu'au cours de l'exécution du travail, l'auteur, M. Jossen, évite de découper la coloration des arcs et des bandeaux ornementés; Église de Familleureux. Peintures murales.

3° Le projet concernant la décoration de l'église d'Ere (Hainaut); auteur, M. Mahaux; Église d'Ere. Peintures murales.

4° Le projet de peintures à exécuter dans l'église de Welkenraedt (Liége) et les dessins de vitraux à placer dans le même édifice sous la réserve, pour ces derniers, de faire disparaître les points de couleur au centre des verrières; peintre décorateur, M. Ophorst; peintre verrier, M. Osterrath; Église de Welkenraedt. Peintures murales et vitraux.

Église de Neeroeteren. Décoration picturale.

5° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Neeroeteren (Limbourg); auteur, M. Bressers ;

Église de Sarty. Décoration picturale.

6° Le projet de décoration picturale de l'église de Sarty, sous Courcelles (Hainaut), à la condition de ne donner qu'un seul ton au faisceau des grandes colonnes, afin de conserver à ces supports l'apparence de solidité qu'ils réclament ; de supprimer les phylactères accostant les stations du chemin de la croix et de placer les inscriptions sur la bande couronnant le rusticage immédiatement sous les stations ; auteur, M. Ysabie;

Église d'Uytkerke. Décoration picturale.

7° Le projet relatif à la décoration de l'église d'Uytkerke (Flandre occidentale) et au placement de trois vitraux dans cet édifice. L'approbation du projet de décoration ne pourra être définitive qu'après que l'auteur, M. Reynaert, aura exécuté un échantillon sur une travée de l'église et qu'il l'aura soumis à l'examen de délégués de la Commission. Dès maintenant, l'attention du décorateur est appelée sur la nécessité de donner plus d'unité à l'ensemble décoratif ainsi que sur certains éléments qui paraissent un peu grands d'échelle ;

Cathédrale de Bruges. Verrière.

8° Le dessin d'une verrière à placer dans la troisième fenêtre du bas-côté nord de la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale), à la condition de donner à la figure de Saint-Bernard le scapulaire et le camail noirs; auteur, M. Dobbelaere ;

Cathédrale de Bruges. Vitraux.

9° Les dessins de deux vitraux peints destinés à la claire-voie du chœur de la cathédrale de Bruges; auteur, M. Coucke ;

Église de Berg. Chemin de la croix

10° Le projet d'un chemin de la croix peint pour l'église de Berg (Limbourg). Le fond d'or doit être préféré, à la

condition qu'il soit gaufré. Ce gaufré ne devra pas être exécuté trop régulièrement afin que le fond ne l'emporte pas sur le sujet; peintre, M. Grootaers;

11° Le projet relatif au placement de sept vitraux peints dans le chœur de l'église de Hulste, sous les réserves suivantes : *a*) la Sainte-Vierge doit tenir l'Enfant Jésus sur les bras; *b*) Sainte-Élisabeth doit avoir le costume de reine; *c*) le capuce de Saint-Charles doit être supprimé; le saint doit avoir la calotte cardinalice et l'auteur doit s'inspirer pour cette représentation du portrait existant; *d*) les attributs des saints représentés et les inscriptions devront être revus avec soin; peintres verriers, MM. Coucke frères; Église de Hulste. Vitraux.

12° Le projet de quatre vitraux peints à placer dans la chapelle latérale de l'église de Vosselaere (Flandre orientale); auteur, M. Ladon; Église de Vosselaere. Vitraux.

13° Le dessin d'un vitrail destiné à l'église de Lillois-Witterzée (Brabant); auteur, M. de Contini; Église de Lillois-Witterzée. Vitrail.

14° Le projet concernant le placement de vitraux peints dans l'église de Saint-Remy, commune de Bleid (Luxembourg); auteurs, MM. Pluys et Vosch; Église de Saint-Remy. Vitraux.

15° Le projet relatif à l'exécution de vitraux peints pour les fenêtres du chœur et du transept de l'église de Philippeville (Namur). Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution du travail, de prendre pour type de la forme des médaillons le tracé indiqué sous la lettre B. La nouvelle étude produite pour les vitraux de la nef paraît également supérieure à la précédente. Éventuellement, on pourra la mettre à exécution en suivant aussi, pour les médaillons, le tracé B; peintre verrier, M. Ganton; Église de Philippeville. Vitraux.

16° Le projet de dix vitraux à placer dans l'église de Église de Gestel. Vitraux.

Gestel, sous Meerhout (Anvers); auteurs, MM. Hochreiter et Geyer.

Hôtel de ville d'Hoogstraeten. Peintures murales.

— A la demande de M. Boom, il a été procédé, le 22 mars 1906, dans l'atelier de cet artiste, à l'examen de la maquette, au tiers de l'exécution, du second panneau destiné à l'ensemble des peintures murales de la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers).

MM. Smekens, Van Leemputten et Vander Ouderaa, délégués du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

La composition de ce panneau représente la commune d'Hoogstraeten dotée d'une charte de privilèges et élevée au rang de ville libre.

L'œuvre de M. Boom est conçue dans les mêmes conditions satisfaisantes que son premier panneau déjà terminé et mis en place. On a toutefois conseillé à l'artiste de rapprocher de l'avant-plan les spectateurs groupés devant la tribune afin qu'ils se trouvent mieux en face de cette dernière. M. Boom a constaté lui-même la nécessité de cette modification, car il en a déjà tenu compte, jusqu'à un certain point, dans le tracé sommaire de son panneau préparé en grandeur d'exécution.

L'attention de M. Boom a aussi été appelée sur certains tons, notamment les rouges, qui, vus à distance, donnent l'illusion de se détacher de la composition, ainsi que sur le manque de ton dans les couleurs des vêtements du petit personnage de l'avant-plan.

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. Chemin de la croix.

— Il a été procédé, le 7 avril 1906, dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), à l'examen d'une station type du chemin de la croix que M. Van Esbroeck est chargé d'exécuter pour la dite église.

Le tableau, présenté dans le milieu qu'il doit occuper, est bien compris dans son ensemble; la coloration en est bonne. Toutefois, certains détails du dessin laissent à désirer tel par exemple le bras levé de Pilate, qui est incorrect. La tête du Christ manque de distinction. Comme elle sera reproduite dans les autres stations, il importera d'en faire le sujet d'une étude approfondie. Le dessin, en général, devra être revu avec grand soin.

Il sera bon de réduire légèrement le terrain sous le sujet; d'autre part, l'artiste appréciera s'il manque un peu d'espace entre les figures et l'encadrement supérieur.

Actuellement, les murs sur lesquels doivent être appliqués les tableaux sont couverts d'un rusticage provisoire. Il va de soi que ces surfaces ne pourront rester telles quelles; elles devront recevoir un diaprage s'harmonisant avec les tableaux et avec les parties déjà décorées du monument.

Hôtel de ville de Gand. Statues.

— Il a été procédé, le 3 avril 1906, à l'examen de quatre statues exécutées en pierre d'Echaillon, par des artistes gantois, d'après les derniers modèles fournis par feu J. Dillens et placées à la façade de l'hôtel de ville de Gand.

MM. Serrure et Tytgadt, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Lors de l'inspection du 7 novembre 1905, plusieurs modèles avaient été trouvés un peu volumineux. Des améliorations y ont été apportées; néanmoins, certaines figures pourraient encore mieux s'agencer dans les niches. Peut-être sera-t-il possible de les faire reculer légèrement vers le fond en enlevant un peu de la pierre au dos des statues. Quoi qu'il en soit, les œuvres en question se distinguent par un mérite artistique réel et rien ne s'oppose à leur adoption.

Musée des Beaux-Arts de Gand. Statues.

— Il a été procédé, le 3 avril 1906, dans l'atelier de M. L. Van Biesbroeck, à l'examen des modèles de deux statues que cet artiste est chargé d'exécuter pour la décoration des angles de la façade du musée des Beaux-Arts de Gand.

MM. Serrure, De Waele, Tytgadt et Van der Haeghen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

L'un des modèles est terminé en plâtre prêt à être livré à l'usine. Il a été adopté par la Commission.

Le second modèle est entamé en terre, grandeur d'exécution, et déjà très avancé. Son allure est bonne et sa silhouette est intéressante. L'artiste peut en poursuivre la réalisation dans ces conditions.

L'exécution de ces figures était prévue en bronze et le travail estimé à 20,000 francs.

L'Administration communale espérait que l'État interviendrait dans la dépense pour la moitié. Cette intervention ayant été fixée au quart seulement, la ville, dans le but de réduire les frais, s'est décidée à faire exécuter les œuvres en cuivre repoussé, dont le coût se réduirait ainsi à 16,000 fr.

Si les figures en question étaient de proportions inusitées et destinées à être placées très haut, on pourrait se rallier à l'idée de les exécuter en cuivre repoussé; mais leurs dimensions assez restreintes et la place qu'elles doivent occuper exigent une certaine délicatesse que le martelage, interprétation matérielle de l'œuvre de l'artiste, peut avoir pour conséquence d'amoindrir.

D'autre part, il est à remarquer que le bronze offre plus de garantie de durée que le cuivre martelé. La différence de prix entre les deux systèmes d'exécution n'étant que de

4,000 francs, il semble que l'on ne peut hésiter et qu'il convient de s'en tenir au bronze.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Saint-Remy, commune de Bleid (Luxembourg). La Commission s'est ralliée à l'avis de M. le commissaire d'arrondissement quant à la nécessité de prévoir l'établissement d'une cave sous le salon ; architecte, M. Cupper ;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Lambermont (Liége), sous la réserve de séparer par un trumeau les deux fenêtres accolées de la façade principale qui éclairent la cage d'escalier et d'écarter davantage des murs du bâtiment la citerne et la fosse d'aisance ; architecte, M. Burguet ;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Huccorgne (Liége) ; architecte, M. Boulanger ;

4° Le projet d'un presbytère à construire au hameau de Zonder Eygen, sous Baerle-Duc (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bertrée (Liége) ; architecte, M. Gilkinet ;

6° Le projet de reconstruction du presbytère de Snaeskerke (Flandre occidentale), à la condition de supprimer les deux pilastres extrêmes de la façade principale, ainsi que l'ornementation projetée sous la corniche et d'améliorer notablement l'escalier donnant accès à l'étage, dont la raideur est excessive ; architecte, M. Boedt ;

7° Le projet d'agrandissement et de restauration du presbytère d'Erembodegem (Flandre orientale); architecte, M. Van den Broucke;

8° Le projet d'agrandissement du presbytère de Parette, sous Attert (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

9° Le plan d'un bâtiment acquis par la commune d'Izel pour servir de presbytère dans la paroisse de Pin (Luxembourg);

10° Le projet d'agrandissement des dépendances du presbytère de Veldeghem sous Zedelghem (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

11° Le projet concernant la construction d'une clôture au presbytère de Mariekerke (Anvers); architecte, M. Careels;

12° Le projet de restauration du presbytère d'Horpmael (Limbourg), moyennant de prendre les mesures de précaution nécessaires pour bien aérer le gitage établi dans une partie du bâtiment dépourvue de cave;

13° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église du Boubier, à Châtelet.

1° A Châtelet, hameau du Boubier (Hainaut); il importera de procurer l'orientation au nouveau temple autant pour satisfaire aux traditions liturgiques que pour assurer l'éclairage et la conservation de l'édifice; architecte, M. Vaerwyck;

Église de Pède-Sainte-Gertrude.

2° A Pède-Sainte-Gertrude, sous Schepdael (Brabant), sous la réserve que l'auteur, M. l'architecte Veraart, se

rapprochera plus intimement de son avant-projet, surtout pour ce qui concerne la forme des fenêtres des façades latérales en donnant à ces baies un encadrement en briques légèrement en retraite;

3° A Châtelineau, paroisse de Sainte-Marie (Hainaut); architecte, M. Vaerwyck; Église de Sainte-Marie, à Châtelineau.

4° A Relst, sous Campenhout (Brabant), à la condition de supprimer les panneaux en maçonnerie reliant les contreforts ainsi que les bandes en pierre blanche, éléments qui découpent trop horizontalement les maçonneries et enlèvent une partie de l'élancement que réclame le style ogival; d'alléger la corniche de la tour, dont la lourdeur est excessive; architecte, M. Van den Bemden. Église de Relst.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises:

1° De Nieuwenhove (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations de M. l'architecte provincial, auxquelles la Commission se rallie tout à fait; architecte, M. Van Wassenhove; Église de Nieuwenhove.

2° De Rhode-Saint-Brice (Brabant), moyennant de conserver à la toiture de la sacristie sa forme actuelle à trois pans, forme qui caractérise mieux la destination de cette annexe; architecte, M. Symons; Église de Rhode-St-Brice.

3° De Waelhem (Anvers). L'attention de l'architecte, M. Careels, a été appelée sur la charpente de la haute nef, qu'il fera peut-être bien de renforcer par des entraits. Église de Waelhem.

Ainsi que les projets ci-après:

4° Construction d'une tour à l'église de Remagne (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de Remagne.

Église de Thibessart.

5° Construction de deux tourelles et d'un jubé à l'église de Thibessart, sous Mellier (Luxembourg), à la condition d'ouvrir vers l'intérieur de la tour la porte donnant accès au jubé; architecte, M. Cupper;

Église de Sainte-Walburge, à Audenarde.

6° Établissement d'une clôture en bois au chœur de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock;

Église d'Ermeton-sur-Biert.

7° Appropriation des abords de l'église d'Ermeton-sur-Biert (Namur);

Église d'Assche.

8° Établissement d'une grille dans le porche de l'église d'Assche (Brabant); architecte, M. Collès;

Église des SS. Pierre et Paul, à Châtelet.

9° Construction de salles de catéchisme pour la paroisse des SS. Pierre et Paul, à Châtelet (Hainaut); au cours de la construction, l'architecte, M. Vaerwyck, devra arrêter toutes les arcatures de la façade latérale à la même hauteur en supprimant les pilastres extrêmes;

Église de Zèle.

10° Établissement d'un trottoir autour de l'église de Zèle (Flandre orientale); architecte, M. De Pauw;

Église de Vesqueville.

11° Exécution de travaux complémentaires à l'église en construction à Vesqueville (Luxembourg); architecte, M. Wurth;

Église de Givroulle.

12° Appropriation des abords de l'église de Givroulle, commune de Flamierge (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Objets mobiliers d'églises.

13° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Polleur (Liége) : complément de mobilier;

Le Tuquet, sous Mouscron (Flandre occidentale) : cuve baptismale;

Eynthout (Anvers): maître-autel;

Lambermont (Liége) : buffet d'orgue;

Noirefontaine (Luxembourg) : complément du mobilier;

Saint-Remy, commune de Bleid (Luxembourg) : complément du mobilier;

Bleid (Luxembourg): bancs;

Aubange (Luxembourg) : maître-autel;

Saint-Léger (Luxembourg) : complément du mobilier;

Sarty, sous Courcelles (Hainaut) : maître-autel et cloche;

Cambron-Casteau (Hainaut) : complément du mobilier;

Borlez (Liége) : banc de communion;

Longlier (Luxembourg) : complément du mobilier.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Somergem (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck; Église de Somergem.

2° Le projet de restauration de la tour et des nefs de l'église de Moorslede (Flandre occidentale); la Commission se rallie aux conclusions du rapport de M. De Geyne, amendées par le Comité provincial des correspondants. Elle insiste tout spécialement sur la nécessité de faire choix de bonnes briques pour les seuils des fenêtres, les contreforts et les pignons à restaurer. Elle conseille en outre à l'architecte, M. De Pauw, de faire usage de mortier de ciment pour ces parties importantes de la construction particulièrement exposées aux intempéries; Église de Moorslede.

3° Le projet concernant la restauration de la tour de l'église de Michelbeke (Flandre orientale); architecte, M. Goethals; Église de Michelbeke.

Église de Heusden.

4° Le projet de restauration de l'église de Heusden (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Fairon.

5° Le projet relatif à la restauration de l'église de Fairon, sous Comblain-Fairon (Liége). D'accord avec M. l'architecte provincial, la Commission est d'avis qu'il y a lieu, en outre, de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour consolider l'arrière-linteau de l'ouverture donnant accès au jubé et les poutres supportant le second plancher de la tour; de prévoir le rejointoiement des murs de la tour pour les garantir des infiltrations des eaux pluviales;

Église de Meeswyck.

6° Le projet de divers travaux à exécuter à l'église de Meeswyck (Limbourg); architecte, M. Janssen;

Église de Senzeilles.

7° Le projet relatif à la restauration de l'église de Senzeilles (Namur); architecte, M. Maréchal;

Église de Melveren.

8° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Melveren, sous Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Haversin.

9° Le projet d'appropriation de la voûte de l'église de Haversin (Namur); architecte, M. Lange;

Église de Meerhout.

10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Meerhout (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Église de Leeuw-St-Pierre.

11° Le projet concernant la restauration des toitures de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) et l'installation d'un paratonnerre sur cet édifice; architecte, M. Rau;

Église d'Eename.

12° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Eename (Flandre orientale), à la condition qu'il sera tenu compte de toutes les recommandations formulées par M. l'architecte provincial Mortier, dans son rapport du 8 février 1906;

Église de Vertryck.

13° Le décompte des travaux de restauration de l'église de Vertryck (Brabant); architecte, M. Langerock.

— La délégation envoyée à Limbourg (Liége), le 8 mars 1906, a examiné tout particulièrement d'abord le projet de restauration de la claire-voie de l'église, ensuite ce qu'il convient de faire à la tour et à la flèche de cet intéressant édifice. Église de Limbourg.

Après l'avoir entendue, la Commission émet unanimement l'avis suivant :

En comparant le projet de restauration de la claire-voie sud et de la nef du même côté à ce qu'a fait d'analogue au nord l'architecte Léonard en 1892, on doit reconnaître que l'œuvre de M. l'architecte Thirion est une interprétation peu réussie d'un péché de jeunesse de feu Léonard. Les oculi de Léonard sont d'un aspect dur, sans raccord avec la maçonnerie environnante. Le profil de la pierre autour de l'oculus n'est pas heureux. Au surplus, fallait-il des oculi ? C'est peu probable, si l'on s'en tient aux investigations faites sur place par la délégation, d'après les indications du clergé et d'archéologues de la localité. Il n'y a pas de doute que les fenêtres en plein-cintre 2, 3 et 4 comptées au sud, à partir de la tour, sont très anciennes. Elles ne constituaient pas des oculi à l'origine. On retrouve dans les combles certains seuils et même des bases de moulures rattachées à ces seuils et formant les montants de la fenêtre. Le seuil ancien de chaque fenêtre est sis environ à $0^{m}45$ plus bas que le seuil actuellement apparent de l'extérieur comme de l'intérieur.

Il y a une autre erreur dans l'œuvre de Léonard. Les gables des pignons qu'il a adoptés pour terminer le mur du bas-côté nord, sont trop pointus. La pointe en dépasse de $0^{m}80$ au moins la faîtière du toit correspondant. Enfin, les

fenêtres gothiques du type du xve siècle que le regretté artiste a adoptées du côté nord, ne sont pas d'une forme très heureuse. C'est très jeune. Les meneaux notamment sont tracés avec une connaissance encore trop peu approfondie d'une science et d'un art où Léonard excella plus tard.

On peut se demander si le parti des pignons-gables adopté par Léonard au nord ne devrait pas l'être aussi au sud, comme l'a d'ailleurs projeté M. l'architecte Thirion, mais d'une manière dont on n'a pas bien pu, sur place, comprendre l'intention. Les deux bas-côtés, au nord et au sud, ont été élargis dans la suite des temps si bien que le mur de chacun de ces bas-côtés se trouve à une distance telle de la claire-voie voisine qu'il n'y a plus de proportion entre la hauteur de celle-ci et la hauteur du mur du bas-côté. En d'autres termes, la toiture d'un seul pan, actuellement existant au sud par dessus la petite nef, est beaucoup trop peu inclinée. De là les réfections considérables qu'elle réclame d'urgence. Or, cette inclinaison diminuera encore si l'on rétablit, comme il le faut, les anciens seuils des fenêtres de la claire-voie de ce côté.

Il y aura donc lieu d'appeler l'attention de l'architecte sur le parti que feu Léonard avait adopté, avec raison, semble-t-il, mais le restaurateur devra s'en tenir à cette seule imitation de l'œuvre de 1892.

Au sens de la Commission, celle-ci doit rester intacte, à la condition que les fautes commises au nord ne soient plus reproduites au sud. Non seulement les fenêtres de la claire-voie devront être reconstituées dans leur forme primitive, mais il y aura lieu d'examiner si l'on ne devra pas recon-

struire en plein-cintre les fenêtres du bas-côté sud en s'inspirant du type de lumières de la claire-voie.

Quant à la tour restaurée par feu Halkin dans le goût de l'époque, il n'y faut rien changer. La galerie en pierre qui se trouve à mi-hauteur de la trop courte flèche moderne, est supportée par des dalles de $0^{m}50$ à $0^{m}60$ de largeur et de $0^{m}20$ à $0^{m}25$ de hauteur, lesquelles reposent sur des pièces de charpente.

Une galerie en pierre, en bon style, devra couronner la tour. Il est inutile de cantonner celle-ci par quatre pinacles.

La flèche quadrangulaire ou octogonale aura une hauteur en rapport avec celle de la tour. On en décidera facilement la forme en inspectant avec soin les amorces de l'ancienne flèche qu'on voit encore au sommet et à l'intérieur de la tour.

Bien entendu, la galerie couronnant la tour et la flèche la surmontant seront étudiées de telle sorte qu'on puisse circuler autour du pied de la flèche pour y jouir à l'aise du splendide panorama s'étendant sur des environs très beaux et très joliment accidentés.

L'intérieur de l'église offre un aspect intéressant quoique disparate en plus d'un endroit. Il n'est pas possible, faute de ressources, de songer à une restauration intérieure aussi longtemps que la restauration extérieure ne sera pas terminée. Dès maintenant, on peut être certain que la tâche sera difficile et extrêmement délicate pour l'artiste qui sera appelé à rétablir de l'unité dans l'intérieur de l'église.

Il aura sans doute à supprimer le plafond actuel de la grande nef. Il sauvegardera, avec grand soin, d'assez nombreux chapiteaux fort intéressants qui ornent les colonnes

de cette nef principale. Plusieurs d'entre eux offrent un cachet tout spécial et peut-être unique en Belgique. On peut les dater de la fin du xve siècle. L'un de ces chapiteaux se raccorde sans astragale avec le fût de la colonne. On rencontre dans cette église plusieurs œuvres d'art intéressantes. Le tableau ornant l'autel du bas-côté sud représente le Baptême du Christ. Il est daté de 1686. Il est remarquable, bien conservé et digne d'être gardé avec le plus grand soin.

Le tableau se trouvant à l'autel analogue du bas-côté nord représente Sainte-Anne et la Vierge. Il a moins de valeur. Mais il est entouré d'une série de tableautins dont plusieurs, assez intéressants, rappellent bien la manière de l'école des peintres liégeois.

Le tabernacle, sans avoir la valeur des célèbres tabernacles du pays, mérite de fixer l'attention. On y voit une dernière Cène sculptée d'une façon remarquable. La partie supérieure se terminant en pinacle, a dû être restaurée assez récemment. La pierre de la base de l'édicule doit être dérochée. On lit des inscriptions dont la coloration a besoin d'être retouchée.

La base du bénitier posé vers l'entrée de l'église est digne d'attention.

Église de Saint-Martin, à Saint-Trond.

— Ensuite des instructions contenues dans la dépêche de M. le Ministre de la Justice en date du 2 février 1906, 1re direction générale, 2e section, n° 17127, M. le Président de la Commission royale et une délégation accompagnée de MM. Van Neuss, Serrure et Jaminé, membres du Comité des correspondants du Limbourg, se sont rendus à Saint-Trond, le 27 mars 1906, à l'effet d'examiner la situation

créée par un différend qui s'est élevé entre le Conseil de fabrique de l'église de Saint-Martin et M. l'architecte Hoste, chargé de la direction des travaux de restauration de la tour de cette église.

Après avoir entendu successivement les parties en cause, il est résulté des renseignements recueillis que le désaccord existant entre la fabrique et l'architecte provient de ce que celle-là et celui-ci n'étaient pas bien fixés sur leurs attributions respectives au point de vue de la mise en œuvre des travaux à effectuer en régie.

Tout bien considéré, la situation doit être définie comme suit :

a) Le Conseil de fabrique choisit son architecte. Celui-ci choisit ses collaborateurs pour l'exécution des travaux d'art, avec l'agréation de la fabrique.

b) L'architecte n'a pas le droit d'imposer au Conseil de fabrique quelque artiste ou spécialiste exécutant que ce soit. La fabrique doit être d'accord sur ce choix avec l'architecte; c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister.

c) L'architecte n'a pas davantage le droit d'imposer à la fabrique l'obligation de poursuivre les travaux, si ce Collège est d'un avis contraire. C'est à bon droit que la fabrique s'est réservée la faculté de faire effectuer des travaux en régie, par des spécialistes de son choix, mais qui doivent être agréés par l'architecte.

d) Celui-ci a le droit et le devoir de prendre connaissance de tous les contrats passés entre la fabrique et les exécutants, puisque la direction et la responsabilité des travaux lui incombent.

Or, c'est là où git au fond le différend et où les parties ne s'entendent pas.

Après avoir admis M. Sélis, de Louvain, comme sculpteur chargé des ouvrages d'ornementation de la tour, et après que cet artiste eût fourni déjà des modèles acceptés par la Commission royale des monuments, M. Hoste s'est adressé à un autre sculpteur, M. Sinia, de Gand, qui a aussi dressé des modèles cette fois sans l'intervention de la fabrique. Celle-ci a refusé de ratifier ce choix. Finalement, pour aboutir, la fabrique s'est adressée à M. De Beule, l'un des artistes désignés dès le début par M. Hoste pour être appelé à soumissionner les travaux d'ornementation. M. Hoste s'est refusé à donner des instructions à M. De Beule pour l'exécution des ouvrages. Ceux-ci sont restés en souffrance.

Il résulte de la déclaration faite explicitement par M. Hoste à M. le Président, sur la demande de celui-ci, au cours de la séance à laquelle assistaient M. Nagels, président de la fabrique, M. le curé et l'entrepreneur général des travaux M. Renoir, que M. Hoste ne conteste pas le talent de M. De Beule tant comme statuaire que comme ornemaniste.

Il voudrait, toutefois, imposer à M. De Beule l'exécution en pierre d'après des modèles dressés par M. Sinia.

Un tel parti n'est pas admissible; l'exécution définitive doit être confiée à l'artiste qui a produit les modèles. D'ailleurs, les spécimens fournis par M. Sinia et vus sur place pendant l'inspection qui a suivi la séance, sont loin d'être irréprochables. Ces spécimens fantaisistes s'écartent du caractère très spécial de la tour; ils ont été visiblement empruntés à des édifices étrangers à la contrée.

Les modèles établis par M. Sélis étaient un peu mieux compris au point de vue du caractère. Toutefois, le type de pinacle produit par cet artiste, d'après un dessin fourni par M. Hoste, est inadmissible.

M. Hoste étant d'accord pour reconnaître le talent de M. De Beule, il n'y a pas de raison pour ne pas continuer avec cet artiste et pour terminer ainsi une entreprise qui traîne depuis trop d'années.

Si cette solution est admise, il importera que M. De Beule étudie les modèles de toute la sculpture en s'inspirant des fragments et des moulages pris sur le monument même et qu'il soumette toutes ces études à l'approbation des autorités compétentes. Ce n'est qu'après cette approbation qu'il pourra passer à l'exécution définitive en pierre.

Les travaux exécutés jusqu'ici à la tour de Saint-Martin, par l'entrepreneur Renoir, ont été effectués avec soin et intelligence.

Quant à l'assertion de M. Hoste, que les fabriciens ont fait enlever une partie de l'échafaudage, afin d'empêcher l'inspection de certaines parties dont il a à se plaindre, ce fait est absolument controuvé. C'est l'entrepreneur lui-même qui a fait procéder à cet enlèvement partiel afin de pouvoir dégager les toitures et procéder à la réfection urgente de cette partie de l'église.

Au cours de l'exécution récente des tympans des portes latérales de l'église, le Conseil de fabrique a fait sculpter, par M. De Beule, sans l'intervention de l'architecte, les chapiteaux des colonnettes de ces portes qui avaient été réservés au cours de la reconstruction du vaisseau de l'édifice. Il y a là une incorrection à l'égard de l'architecte, maître de

l'œuvre. En tout cas, ces chapiteaux ne sont pas heureux au point de vue artistique. M. De Beule devrait être engagé à les retoucher.

M. le Président et les délégués de la Commission ont eu le regret de constater que la fabrique de l'église de Saint-Martin et M. l'architecte Hoste en sont arrivés à des relations extrêmement tendues. Après la conférence longue et mouvementée du 27 mars 1906, chacune des parties peut se rendre maintenant compte de ses droits et de ses devoirs respectifs.

Néanmoins, la séparation s'impose pour la sauvegarde de la dignité mutuelle du Conseil de fabrique et de l'architecte.

C'est ce qu'a fait remarquer M. le Président en levant la séance du 27 mars. Après avoir entendu ses explications et celles de ses autres délégués, la Commission insiste pour qu'il en soit ainsi dans l'intérêt de l'achèvement des travaux et de la paix.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 mai; des 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1906.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Alphonse Vincent, de Bruges, la restauration du tableau représentant le Calvaire, conservé dans l'église paroissiale de Wevelghem (Flandre occidentale); — Église de Wevelghem. Tableau.

2° Le projet relatif à la décoration picturale du chœur de l'église de Saint-Martin, à Liége; auteur, M. Tassin; — Église de St-Martin, à Liége. Décoration picturale.

3° Le projet relatif au placement de trois vitraux et à l'établissement d'un tambour dans l'église de Notre-Dame, à Huy (Liége); peintre verrier, M. Osterrath; architecte, M. Schoenmaekers; — Église de Notre-Dame, à Huy. Vitraux.

4° Le projet de trois vitraux destinés à l'église de Gohissart (Hainaut); auteur, M. Ladon; — Église de Gohissart. Vitraux.

5° Le projet de vitrail à placer dans l'église de Magnée (Liége); auteurs, MM. Bary et Hintzen; — Église de Magnée. Vitrail.

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitraux.

6° Les dessins de vitraux destinés aux chapelles de Saint-Alphonse, de Saint-Macaire et de Saint-Hilaire, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut); auteur, M. Ladon;

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitrail.

7° Le dessin d'un vitrail pour la chapelle de Saint-Éloi, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. Casier, a été appelée sur les draperies qu'il conviendra de descendre pour mieux dégager les personnages et sur la mentonnière du casque de Saint-Alfred, qui coupe malencontreusement le bas du visage;

Église d'Hargimont. Vitraux.

8° Le projet concernant le placement de vitraux dans l'église d'Hargimont (Luxembourg); auteur, M. Vosch;

Église de Saint-Laurent. Vitraux.

9° Le projet de deux vitraux pour les fenêtres du pignon ouest de l'église de Saint-Laurent (Flandre orientale), sous les réserves suivantes : *a*) les soubassements des verrières seront supprimés; ils n'ont pas de raison d'être dans le cas actuel; *b*) les têtes d'anges des auréoles ne seront pas renversées; on les disposera de telle façon que leurs regards soient dirigés vers la scène représentée; *c*) pour les roses, l'auteur, M. Dobbelaere, adoptera alternativement le ton rouge, le ton jaune et le ton blanc;

Église de Villers-sur-Semois. Vitraux.

10° Les dessins de vitraux destinés à l'église de Villers-sur-Semois (Luxembourg). Au cours de l'exécution de la verrière représentant Saint-Martin, évêque, rescussitant un enfant, il y aura lieu de faire disparaître le couvercle et la croix du cercueil, lesquels n'étaient pas en usage au temps de Saint-Martin; peintre verrier, M. Vosch;

Église de Willebroeck. Vitraux.

11° Le projet relatif au renouvellement des fenêtres de l'église de Willebroeck (Anvers) et au placement de quatre vitraux peints dans cet édifice. Lors de l'exécution des verrières, les auteurs, MM. Hochreiter et Geyer, devront revoir

la figure du soldat dont la pose paraît théâtrale. Il conviendra aussi qu'ils modifient le soubassement dont la conception n'est pas heureuse;

Chapelle de Saint-Quirin, à Loenhout. Retable.

12° Le projet concernant le déplacement et la restauration du retable qui se trouve dans la chapelle de Saint-Quirin, à Loenhout (Anvers). La Commission estime, avec le Comité provincial des correspondants, qu'il importe, avant d'ajouter les volets peints au retable, d'en soumettre un projet aux autorités compétentes; sculpteur, M. De Roeck.

Eglise de Neerheylissem. Peintures murales.

— Les travaux de débadigeonnage entrepris dans l'église de Neerheylissem (Brabant), au cours des travaux de restauration en voie d'exécution à ce monument, ont amené la découverte de nombreux restes de peinture murale qui en décoraient les parois.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 4 mai 1906, que ces restes de décoration, dont la plupart peuvent être attribués au XVIe siècle, se trouvent dans le plus fâcheux état. Leur situation ne permet même pas d'en distinguer les sujets. Il n'y a plus guère que des fragments disséminés çà et là sur les piliers et les murs de la nef et du chœur. Le morceau le plus important est celui qui occupe une bonne partie du pignon ouest de la grande nef, derrière le buffet d'orgue. Il est un peu mieux conservé que les autres restes découverts; il semble même que l'on se trouve en présence des fragments d'un Jugement dernier. Toutefois, son état de détérioration est aussi arrivé à la dernière limite.

En résumé, tous ces restes de peintures sont en tel mauvais état et leur valeur artistique est si minime qu'il n'y a pas lieu de songer à les restaurer. Leur conservation paraît d'ailleurs impossible étant donné l'état précaire de l'enduit

qui les porte. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'en prendre des calques et des photographies pour en conserver le souvenir. Il importera toutefois de conserver tel qu'il est le panneau entier peint derrière le buffet d'orgue. Ce maintien n'offrira aucun inconvénient; il servira de témoin de la découverte faite au cours des travaux.

Le nouveau crépi à rétablir dans les nefs devra être fait à la brosse, à l'exemple de ce qui se pratiquait à l'époque romane.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que le Conseil de fabrique soit autorisé à faire dérocher les autels, qui sont en bois de chêne et recouverts de nombreuses couches de couleur, en ayant soin de respecter scrupuleusement le rosaire peint en petits médaillons sur l'autel du côté nord, dédié à Notre-Dame.

Il importe aussi de dérocher le beau groupe gothique représentant Sainte-Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus qui surmonte l'autel du côté sud. Ce nettoyage devra s'exécuter avec beaucoup de prudence; il se peut qu'il fasse découvrir une polychromie ancienne.

Il serait intéressant aussi de faire restaurer avec précaution la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus, qui paraît remonter à l'époque Louis XIII. Au cours de cette opération, il faudra respecter la dorure ancienne, qui est assez bien conservée.

Église de Dilbeek. Peintures murales.

— Des travaux de débadigeonnage effectués dans l'église de Dilbeek (Brabant), actuellement en voie de restauration, ont mis à découvert quelques restes de peintures murales. Ces peintures ont fait l'objet d'un examen, le 11 mai 1906. A l'origine, elles constituaient des figures peintes sur les colonnes de la nef. Il est visible, par ce qui en reste, que

ces œuvres étaient peu importantes au point de vue artistique; elles semblent appartenir à une époque peu reculée, probablement à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Leur état de détérioration est si avancé qu'il serait bien difficile, sauf peut-être pour la figure de la première colonne au côté nord, qui a conservé une certaine silhouette, d'en tirer profit en vue d'une restauration. En tous cas, puisque ces restes ne contrarient pas les travaux de restauration de l'édifice, il est utile de les maintenir en place et d'en faire prendre des calques et des photographies pour en conserver le souvenir en cas de disparition.

Quelques croix de consécration, peintes sur les colonnes, ont été aussi découvertes. Elles sont intéressantes et assez bien conservées; il importera de les faire restaurer.

Il a été conseillé à M. l'architecte Valcke, présent à l'inspection, de ne laisser exécuter aucune retaille aux colonnes, arcs et nervures ni de laisser ouvrir les joints des pierres. Il faudra se borner à nettoyer les parements avec précaution et boucher les joints seulement où ils sont ouverts. Les trous d'une certaine importance dans les colonnes seront fermés au moyen de bouchons en pierre; les petits éclats pourront être mastiqués.

Il conviendra de restaurer les deux chapiteaux mutilés des colonnes du transept nord en s'inspirant des types voisins.

Les murs et les voûtes de l'édifice, qui sont en briques, ne sont pas maçonnés pour rester apparents; il y a lieu d'y conserver le crépi actuel, qui paraît d'ailleurs en bon état.

Les voûtes des bas-côtés datent d'une époque relativement récente (environ quatre-vingts ans). Leur aspect est pauvre

comparé à celui des autres voûtes ; on verrait avec satisfaction soumettre des propositions en vue de compléter ces voûtes par des nervures en pierre. Ce complément permettrait de faire disparaître les supports en demi-cylindre modernes appliqués contre les murs et qui dénaturent les bas-côtés ; les arcs-doubleaux et les nervures reposeraient alors sur des culs-de-lampe.

Le projet de restauration approuvé de l'édifice prévoit des meneaux et réseaux pour les fenêtres. Examinés sur place, les dessins des réseaux projetés laissent à désirer au point de vue du tracé. Il serait utile qu'avant de passer à l'exécution, l'architecte en soumit les détails à l'examen de la Commission.

Église de Saint-Vincent, à Evere. Peintures décoratives.

— Il a été procédé, le 29 mai 1906, à l'examen des travaux de peinture décorative, exécutés par M. Veraart, dans l'église paroissiale de Saint-Vincent, à Evere.

M. Hanon-de Louvet, membre du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistait à cet examen.

Les travaux dont il s'agit sont terminés. Ils ont été traités dans l'esprit du projet qui a reçu le visa le 12 juillet 1905. L'exécution en est soignée et l'ensemble offre un aspect satisfaisant.

En conséquence, il y a lieu, pour le Conseil de fabrique, de payer à l'artiste le montant de son entreprise, soit 11,100 francs, chiffre d'ailleurs très modéré eu égard à l'importance du travail accompli.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Musée des Beaux-Arts, à Mons.

1° Le projet relatif à la construction d'un musée des

Beaux-Arts, à Mons (Hainaut). La Commission s'est ralliée à l'appréciation de M. l'architecte provincial en ce qui concerne l'utilité de prescrire les matériaux indigènes pour cette construction. Les statues destinées à l'ornementation de l'édifice devront faire l'objet d'une étude spéciale avant que les artistes ne passent à l'exécution ; architecte, M. Rau ;

2° Le projet concernant la restauration de l'hôtel de ville d'Herenthals (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ; Hôtel de ville d'Herenthals.

3° La série de travaux supplémentaires d'appropriation et de consolidation à exécuter au pont des Trous, sur l'Escaut, à Tournai (Hainaut), suivant les propositions de M. l'ingénieur en chef directeur Belinne. Pont des Trous, à Tournai.

— La délégation qui s'est rendue à Courtrai, le 11 juin 1906, a profité de l'occasion pour examiner, sur place, de concert avec M. le Gouverneur de la province de la Flandre occidentale et MM. le chanoine Duclos, De Geyne et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants, le projet soumis en vue de la restauration intérieure des grandes halles de cette ville. Grandes halles de Courtrai.

Des essais de restauration, sur lesquels est basé le projet présenté, ont été opérés sur plusieurs travées du rez-de-chaussée. Ces essais sont exécutés avec soin et il semble qu'il y a lieu de continuer le travail dans ces conditions. Un point cependant a attiré l'attention de la délégation : les poutres en bois soutenant le plancher de l'étage sont en très mauvais état ; elles doivent être remplacées. Dans l'essai de restauration, on a fait usage de poutrelles en fer revêtues d'une enveloppe de bois simulant des poutres en bois. Ce système concorde peu avec un travail de restauration pour

lequel on n'admet généralement l'emploi que de matériaux semblables à ceux de la construction primitive.

D'autre part, le devis prévoit le cas où, en vue de l'isolation plus complète entre les salles du rez-de-chaussée et de l'étage, on prescrirait l'emploi de poutres en béton armé.

A l'unanimité moins une voix et une abstention, la Commission est d'avis qu'aucune de ces deux solutions n'est admissible. Elle estime que l'on doit rétablir le monument dans son état primitif en faisant usage absolu du bois de chêne pour les poutres et les gîtes. Sous cette réserve, les plans ont été revêtus du visa.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction et restauration de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Marckeghem (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste;

2° A la construction d'un presbytère à Fays-les-Veneurs (Luxembourg); la Commission s'est ralliée à l'observation émise par le Comité d'art chrétien en ce qui regarde la convenance d'abriter l'habitation du côté ouest par les écuries; architecte, M. Wurth;

3° A la construction d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Paul, à Dinant (Namur); architecte, M. Pequet;

4° A la reconstruction du presbytère de Créhen (Liége); architecte, M. Gilkinet;

5° A la construction d'un presbytère à Vlimmeren (Anvers); architecte, M. Taeymans;

6° A l'agrandissement du presbytère de Mont-Saint-Amand (Flandre orientale); architecte, M. Rooms;

7° A l'établissement d'une clôture à la cour du presbytère de Salmchâteau, commune de Vielsalm (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

8° A l'exécution de travaux divers au presbytère de Sinsin (Namur); architecte, M. Louwers;

9° A l'appropriation du presbytère de Lendelede (Flandre occidentale); architecte, M. Vercoutere;

10° A la restauration du presbytère de Cortil-Wodon (Namur), sous la réserve de supprimer l'avant-corps et d'établir une lucarne à la toiture; architecte, M. Monnom;

11° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Basheers (Limbourg); architecte, M. Gilkinet;

12° A la restauration du presbytère de Flawinne (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Riempst (Limbourg); architecte, M. Geens; Église de Riempst.

2° A Dinant, paroisse de Saint-Paul (Namur); architecte, M. Pequet; Église de Saint-Paul, à Dinant.

3° A Hellegat, sous Niel (Anvers), sous réserve de tenir compte des observations formulées dans le rapport, en date du 9 février 1906, du Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Gife; Église de Hellegat.

4° A Forest, paroisse de Saint-Antoine de Padoue (Brabant); architectes, MM. Saintenoy et Vaes. Église de Saint-Antoine, de Padoue, à Forest.

Ont aussi été adoptés, les projets ci-après :

Église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas.

1° Achèvement de la tour de l'église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église de Tourinnes-Saint-Lambert

2° Exhaussement de la tour de l'église de Tourinnes-Saint-Lambert (Brabant); architecte, M. Cochaux;

Église de Saint-Vincent.

3° Achèvement et appropriation de l'église de Saint-Vincent (Luxembourg), sous réserve de supprimer les gables du pied de la flèche, les encadrements de la tour et le pignon de la chapelle des fonts; architecte, M. Van de Wyngaert;

Église de Lens-St-Servais.

4° Construction d'une sacristie et restauration du soubassement des murs de l'église de Lens-Saint-Servais (Liége), à la condition que l'on ait égard aux observations consignées dans le rapport de M. Jamar, en date du 10 mai 1906, auxquelles le Comité provincial des correspondants s'est rallié; architecte, M. Masy;

Église de Sainte-Anne, à Zwyndrecht.

5° Établissement d'une clôture le long de la rampe d'accès de l'église de Sainte-Anne, à Zwyndrecht (Flandre orientale); architecte, M. Stuyck;

Église de Nieuport.

6° Placement de paratonnerres sur l'église de Nieuport (Flandre occidentale);

Cathédrale de Bruges.

7° Déplacement des autels des chapelles de Saint-Joseph et de Notre-Dame de Lorette, en la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale) et modifications à apporter au dallage des dites chapelles;

Église de Saint Nicolas, à Tournai.

8° Exécution de travaux de drainage et d'évacuation des eaux pluviales à l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Clerbaux;

Objets mobiliers d'églises.

9° Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Somzée (Namur) : banc de communion;

Saint-François d'Assises, à Wasmes (Hainaut) : maitre autel;

Munckzwalm (Flandre orientale) : cuve baptismale;

Saint-Joseph, à Saint-Nicolas (Flandre orientale) : fonts baptismaux;

Mylstraat, à Duffel (Anvers) : complément du mobilier;

Aertrycke (Flandre occidentale) : chaire à prêcher;

Haesrode (Brabant) : autel latéral;

Alsemberg (Brabant) : maitre-autel et stalles;

Wéris (Luxembourg) : bancs;

Welkenraedt (Liége) : bancs;

Burght (Flandre orientale) : autel latéral;

Montégnée (Liége) : chaire à prêcher et deux confessionnaux;

Berg (Limbourg) : complément du mobilier.

Église de Saint-Géry, à Braine-le-Comte.

— Il a été procédé, le 15 mai 1906, dans l'église de Saint-Géry, à Braine-le-Comte (Hainaut), à l'examen de deux autels en pierre blanche, de deux lustres et d'un lutrin en laiton pour l'exécution desquels un subside de fr. 3,868-99 a été promis sur les crédits des Beaux-Arts.

MM. Hubert, Devillers, Matthieu, l'abbé Puissant, Motte et Van Loo, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que les œuvres d'art dont il s'agit sont entièrement achevées et que leur exécution a été traitée d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside préindiqué.

Église de Sainte-Waudru, à Mons.

— Il a été procédé, le 21 juin 1906, dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à l'examen d'ouvrages d'art effec-

tués avec le concours financier de l'État, en vue de l'ameublement et de la décoration de cet édifice.

MM. Hubert, Devillers, l'abbé Puissant et Matthieu, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Ces œuvres comportent :

1° Un retable, exécuté par M. Rooms, pour la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de la Salle ;

2° Un retable, exécuté par le même artiste, dans la chapelle dédiée à Saint-Vincent, de Soignies ;

3° La statue de Saint-Antoine de Padoue, avec niche et dais, due au même artiste et placée dans la chapelle de Saint-Ghislain ;

4° Le retable de la chapelle du Couronnement d'épines, exécuté par M. Goffaerts ;

5° L'ancien retable dit des « Féeries de la Vierge », auquel M. Rooms a restitué les sculptures qui avaient disparu ;

6° Deux vitraux, exécutés par M. Ladon, dans la chapelle du Couronnement d'épines ;

7° Un vitrail, exécuté par le même artiste, pour la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ou des fonts baptismaux ;

8° La restauration et le complément d'un grand vitrail ancien placé dans la partie haute, à l'orient du transept sud, restauration exécutée par M. Ladon.

Tous ces ouvrages sont entièrement terminés ; leur exécution a été faite avec tous les soins désirables. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides promis en vue de leur réalisation.

Il a été procédé aussi à l'examen du retable en pierre et

en cuivre que l'on est occupé à poser dans la chapelle dédiée à Notre-Dame de Tongre. Cette œuvre, exécutée d'après les dessins de M. l'architecte Dufour, est presque entièrement installée. Son exécution est également très réussie. On a constaté toutefois que si le glacis sous les niches du retable peut être poli comme le fond même des niches, la plinthe sous ce glacis gagnerait beaucoup à rester simplement ciselée comme le haut; le ton noir du poli attire trop l'œil. M. Dufour, qui était présent à la visite, a reconnu la justesse de cette observation et a promis d'y avoir égard. Le retable en question étant pour ainsi dire terminé, rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné suite à la liquidation du subside promis en vue de sa réalisation.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église paroissiale d'Aiseau (Hainaut); architecte, M. Simon; — Église d'Aiseau.

2° Le projet des travaux de réparation à exécuter à la chapelle de Bende et à l'église de Jenneret (Luxembourg); — Chapelle de Bende et église de Jenneret.

3° Le projet de restauration de l'église de Flawinne (Namur); — Église de Flawinne.

4° Le projet concernant l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église et au presbytère de la paroisse de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyngaert; — Église de Saint-Donat, à Arlon.

5° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Sinsin (Namur); architecte, M. Louwers; — Église de Sinsin.

6° Le projet de restauration de l'église de Hour (Namur); architecte, M. Lange; — Église de Hour.

Église d'Havre.

7° Le projet de restauration de l'église d'Havré (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

Église de Loyers.

8° Le projet de restauration de l'église de Loyers (Namur), sous les réserves suivantes : *a*) les voûtes des chapelles seront maintenues; il n'y a aucune nécessité de les reconstruire; *b*) la voûte de la nef sera exécutée en bois, conformément au nouveau croquis dressé par M. l'architecte Lange; *c*) les rosaces du couronnement de l'exposition, au maitre-autel, seront diminuées d'importance; *d*) les fleurs de lis des petits autels seront remplacées par d'autres motifs. L'attention des autorités locales a été tout spécialement appelée sur la convenance d'exécuter, avant tout autre travail, les ouvrages d'entretien que réclame l'édifice et signalés dans le rapport de M. l'architecte provincial Boveroulle;

Église de Notre-Dame, à Verviers.

9° Le projet concernant l'amélioration des jours de la chapelle de l'église de Notre-Dame, à Verviers (Liége); architecte, M. Lobet;

Église de Minderhout.

10° Le projet de restauration des plafonds et des toitures de l'église de Minderhout (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Église de Cuttecoven.

11° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Cuttecoven (Limbourg);

Église de Hoeleden.

12° Le projet relatif à la restauration partielle de l'église de Hoeleden (Brabant); architecte, M. Ramaekers;

Église de Stabroeck.

13° Le projet concernant la restauration de l'église de Stabroeck (Anvers); architecte, M. Gife;

Église de Voorde.

14° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Voorde (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

Église de Saintes.

15° Le projet de restauration de l'église de Saintes (Brabant). Il y aura lieu toutefois, ainsi que le demande l'admi-

nistration communale, de supprimer la chapelle prévue au côté nord du temple, laquelle est inutile. Mais la Commission estime que le tambour projeté à l'entrée ouest doit être maintenu ; il est nécessaire pour éviter des courants d'air dans l'édifice ; architecte, M. Symons ;

16° Le projet de restauration des toitures de l'église de Desselghem (Flandre occidentale) ; architecte, M. Carette ; Église de Desselghem.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Celles lez-Tournai (Hainaut) ; architecte, M. Sonneville ; Église de Celles lez-Tournai.

18° Le projet concernant la restauration intérieure de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale) ; architecte, M. Langerock. Église de Sainte-Walburge, à Audenarde.

— Le travail de dérochage effectué aux confessionnaux de l'église de Saint-Jean-Baptiste, au Béguinage, à Bruxelles, a fait l'objet d'un examen, le 26 mai 1906. Église de St-Jean-Baptiste, au Béguinage, à Bruxelles.

La délégation a été unanime pour reconnaître que le travail exécuté à la porte du premier confessionnal, à droite en entrant dans l'église, travail qui devait servir de type pour le dérochage, est bien exécuté, mais qu'en général l'opération effectuée à l'ensemble des confessionnaux laisse beaucoup à désirer. Les meubles ont un aspect noir qui semble avoir été produit par un procédé artificiel, dans le but d'unifier la teinte des meubles.

En présence de cette constatation et bien que l'entrepreneur prétende s'être borné au simple dérochage sans addition d'aucune teinte, il importe, pour s'assurer de la véracité de cette assertion, qu'il reprenne le nettoyage d'un confessionnal, celui placé le premier à gauche en entrant dans l'église et qui paraît avoir été le plus maquillé. Ce nettoyage devra être exécuté à fond, sur la moitié du meuble, le bois

mis à nu, sans teinte, cirage ou vernis. Quand cette opération sera terminée, la délégation en fera l'inspection.

Église de Saint-Hubert.

— A la demande de M. le Doyen de Saint-Hubert, il a été procédé, le 21 mai 1906, à l'examen des travaux de débadigeonnage de l'église de cette localité.

MM. Déome, Sibenaler et Van de Wyngaert, membres du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que ces travaux, poursuivis sur toute l'étendue de l'édifice, sont terminés et que leur exécution a été faite avec soin. Il est déplorable toutefois que, contrairement aux stipulations formelles des rapports précédents de la Commission, on ait, pour les rejointoyages, fait usage de mortier rose au lieu de mortier gris.

Il y a lieu de remarquer que les voûtes dérochées, toutes en briques, ont été exécutées, lors de la construction, avec un grand soin. Mais, la couleur rouge des briques, de nuance différente dans la grande nef et le chœur, ne contribue pas à embellir l'édifice. Un temps viendra sans doute où l'on jugera nécessaire de récrépir les voûtes puisqu'on n'a pas maintenu le crépi conformément à l'avis de la Commission royale. A ce propos, la majorité de la Commission réitère, une fois de plus, les réserves qu'elle a faites et qui sont consignées dans son rapport du 20 février 1902, en ce qui concerne l'enlèvement total de l'enduit intérieur du monument qui, d'après elle, ne s'imposait pas.

Toute l'église étant dérochée, il y a lieu de compléter cette opération par l'enlèvement de l'enduit, avec imitation de brique, appliqué malencontreusement naguère sur les voûtes des bas-côtés nord.

Aujourd'hui que le nettoyage complet de l'édifice est terminé, le Conseil de fabrique désire voir entreprendre la restauration proprement dite de l'intérieur du temple où de nombreux dégâts étaient dissimulés sous les plâtrages.

Les travaux à entreprendre, pour lesquels il y a lieu de soumettre des propositions, peuvent se résumer comme suit :

Au côté sud du chœur se trouvent deux vastes chapelles qui autrefois en formaient quatre ; les murs de séparation de deux en deux chapelles ont disparu. Il est inutile de les rétablir, mais il est nécessaire de remettre en état les ouvertures réunissant aujourd'hui les chapelles, de la même façon que cela a été pratiqué autrefois au côté nord, lorsque l'on a installé la sacristie dans les chapelles correspondantes.

La plinthe de ces chapelles, comme d'ailleurs celle de toutes les autres chapelles du monument, devra être rétablie en pierre, par assises, à l'instar de ce qui a été fait pour la plinthe des bas-côtés. L'ornementation architecturale des dites chapelles, partiellement détruite, devra être restaurée de même que l'arc du mur oriental de la chapelle de Saint-Antoine. Le retable de l'autel de cette dernière chapelle devra être conçu en manière telle qu'il ne masque pas cet arc.

Il importe, de même, de rétablir en pierre la décoration architecturale de la chapelle renfermant le tombeau de Saint-Hubert, en ayant soin de conserver la petite baie ogivale qui donnait autrefois communication avec l'étage d'un bâtiment de l'abbaye.

Les colonnes de la nef, en général, ont beaucoup souffert, surtout au côté nord de l'église. Il importe de les réparer

en pierre en prenant à tâche de faire choix, pour chaque pierre à renouveler, d'une pierre de même nuance que celle de la construction primitive et d'en reproduire scrupuleusement la taille. Les bases doivent être restaurées d'après les profils existants ; l'architecte fera bien d'aller voir, à l'église de Saint-Martin, à Liége, un travail analogue exécuté avec un plein succès. Pour ce qui concerne les bases des colonnes où il existe des revêtements en marbre, il conviendra de les maintenir provisoirement telles qu'elles existent ; on verra plus tard s'il y a lieu de faire disparaître les revêtements.

Les embrasures en maçonnerie brute des baies de la crypte prenant jour dans le déambulatoire, mises à nu par le dérochage, offrent l'aspect de ruines ; on devra les crépir. Quant au pavement de la crypte, composé de petits carreaux, il importe de le conserver tel quel en bouchant simplement, au moyen de béton, les trous qui s'y sont produits. Ce pavement est très intéressant.

Le projet des travaux à entreprendre prochainement devrait, comme cela a déjà été proposé, comporter le dégagement du transept par le recul des stalles vers le maître-autel et l'enlèvement des deux retours de ces stalles du côté du transept. Ces retours, espèces de trônes, ont du reste été ajoutés postérieurement et sont d'une conception peu intéressante. Par la même occasion, on enlèverait les deux écrans en marbre auxquels sont adossés les petits autels du transept. Ces autels étant ajourés, la vue du chœur sera notablement dégagée et améliorée.

Certaines surfaces de parements ont été refaites en briques lors de restaurations anciennes. Elles forment taches et devront être rétablies en pierre.

La Commission est d'avis qu'il convient de ne plus tarder à rouvrir le portail sud et, à cette fin, de soumettre aux autorités un projet de restauration extérieure et intérieure de ce portail.

D'après des renseignements fournis par le Conseil de fabrique, les pèlerins enlèvent les petits carreaux du dallage de la crypte et les emportent à titre de souvenir. S'il en est ainsi, il y a lieu de fermer la crypte au public, quitte à faire payer une petite rétribution à ceux qui désirent y entrer.

Eglise de Saint-Denis, à Liége.

— Quelques travaux de réparation sont en voie d'exécution à l'extérieur de l'église de Saint-Denis, à Liége. Ces réparations devant entrainer quelques réfections notamment à la tour romane construite sous l'évêque Notger, vers l'an 1000, il a été procédé à une inspection de l'édifice, le 6 juin 1906, de concert avec M. Rhul, membre du Comité provincial des correspondants.

Bien que les parements de la partie romane, construits en grès houiller, soient rongés par le temps et devenus très frustes, il y a unanimité pour demander qu'on en renouvelle le moins possible les pierres. Il importe de conserver au monument l'aspect vénérable que sa longue existence lui a procuré. Par conséquent, il est de toute nécessité de ne remplacer que les quelques pierres absolument trop rongées pour être maintenues sans inconvénient pour la solidité des maçonneries.

A sa partie supérieure la tour a reçu une ajoute en pierre de taille, à une époque ancienne ; il y a lieu de conserver cette maçonnerie qui marque une étape bien distincte du monument. Par contre, on fera bien d'examiner s'il n'y

aurait pas possibilité, sans danger et sans grands frais, de remplacer par la pierre les parties de parements de la tour restaurés autrefois au moyen de briques.

L'architecte chargé de la direction des travaux de l'édifice est M. Fernand Lohest. C'est un artiste de talent en même temps qu'un archéologue entendu. On peut s'en rapporter à son expérience pour être assuré qu'il saura mener à bonne fin et de façon discrète la remise en état de l'intéressant édifice confié à ses soins.

Dans le mur faisant face à l'ouest des chapelles annexes du bas-côté nord, il existe un reste de maçonnerie en moellons très ancienne mais sans aucune importance artistique ou archéologique et dont l'angle, menaçant ruine, a dû être étançonné. Il semble logique, puisqu'elle doit être renouvelée, de refaire cette partie en briques en imitant la maçonnerie de la face latérale des chapelles, lesquelles datent du milieu du XVIIIe siècle, de telle sorte que l'ensemble de cette partie de l'édifice ait un aspect homogène. La petite fenêtre moderne, en mauvais style ogival, qui éclaire l'escalier, serait remplacée par une autre dans le type des baies qui existent latéralement mais naturellement dans des proportions beaucoup moindres, en rapport avec le rôle que cette ouverture a à remplir.

Église de Notre-Dame, à Courtrai.

— Il a été procédé sur place, le 11 juin 1906, à l'examen du projet soumis en vue de travaux à exécuter à l'église de Notre-Dame, à Courtrai.

M. le baron de Bethune, gouverneur de la Flandre occidentale, ainsi que MM. le chanoine Duclos, De Geyne et van Ruymbeke, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Le projet soumis comporte :

1° La restauration de toutes les faces extérieures des tours, des bas-côtés, de la haute nef jusqu'aux murs occidentaux des transepts nord et sud inclus ;

2° L'appropriation de la sacristie existante et la construction d'autres dépendances rendues nécessaires par la démolition de celles obstruant l'entrée de l'édifice qui doivent disparaître pour permettre le dégagement du monument.

Le projet présenté est bien compris dans son ensemble tant pour ce qui concerne la restauration de l'édifice que pour ce qui regarde la construction de dépendances.

Une réserve s'impose toutefois à propos de la partie du projet relative à la restauration de l'ancienne tribune des Comtes de Flandre : il importe avant de se prononcer, de dérocher totalement les parements en vue de rechercher quelles étaient les dispositions architecturales primitives de cette annexe. L'architecte en étudiera ensuite le projet de restauration en veillant à conserver le type actuel de cette tribune et, en tout état de cause, à la rattacher au caractère de la chapelle même des Comtes plutôt qu'à celui des nouvelles constructions projetées.

La grande fenêtre de la façade occidentale de la nef étant en bon état, il importe de la conserver telle qu'elle existe, bien qu'elle paraisse avoir été remaniée lors d'une précédente restauration.

Il y a lieu d'insister vivement pour que l'on poursuive sans retard le dégagement complet de l'église de Notre-Dame afin de remettre en évidence la belle abside de cet édifice. Il est non moins nécessaire de soumettre à bref délai le projet de restauration de cette abside ; ce travail est

urgent, certains arcs-boutants étant étançonnés depuis de longues années, d'autres ayant complètement disparu.

Enfin, l'extérieur de la chapelle des Comtes de Flandre nécessite des travaux urgents de restauration. Les pierres des pinacles, balustrades, crétages, etc., s'effritent et menacent de tomber. On devra soumettre sans retard des propositions en vue de remettre en bon état cette remarquable construction et y effectuer les travaux nécessaires pour mettre l'intérieur à l'abri de l'humidité qui compromet l'existence des belles peintures murales qui la décorent.

Église de l'hôpital de Notre-Dame, à Courtrai.

— Par rapport du 30 mai 1906, la Commission a, sur le vu du plan de l'église de l'hôpital de Notre-Dame, à Courtrai, émis l'avis que cet édifice n'offre pas un mérite artistique suffisant pour qu'il y ait lieu de le classer parmi les monuments historiques.

La délégation qui s'est rendue à Courtrai, le 11 juin 1906, a eu l'occasion d'examiner cette église en détail. Cet examen lui a permis d'apprécier, ce qui n'est pas toujours possible au moyen d'un simple dessin, que cette construction constitue l'un des plus intéressants spécimens du type très caractéristique de l'architecture courtraisienne du XVIIe siècle.

Pour cette raison, il y a lieu d'inscrire l'édifice dans la troisième classe des monuments du culte.

La délégation a profité de l'occasion pour inspecter l'hôpital de Notre-Dame dans ses diverses parties. Cet édifice comporte des constructions fort intéressantes remontant à des époques diverses, entr'autres de la période ogivale. On peut citer notamment la cour intérieure, le cloître, une belle charpente portant ferme au-dessus de la salle des femmes, etc., etc.

Vu ces constatations, il y a lieu de ranger toute la partie ancienne de l'hôpital de Notre-Dame dans la troisième classe des monuments civils.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14 et 28 juillet; des 4, 11, 18 et 25 août 1906.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de confier à M. Maillard la restauration de deux tableaux de l'église de Wilmarsdonck (Anvers); — Église de Wilmarsdonck. Tableaux.

2° Le devis estimatif, dressé par M. Paul Buéso, pour la restauration de vingt-trois tableaux qui ornent l'église de Grimberghen (Brabant); — Église de Grimberghen. Tableaux.

3° L'exécution d'un chemin de la croix destiné à l'église d'Abolens (Liége); — Église d'Abolens. Chemin de la croix.

4° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Conjoux (Namur), sous la réserve de diminuer un peu le diamètre des médaillons; auteur, M. Meunier; — Église de Conjoux. Décoration picturale.

5° Le dessin d'un vitrail à placer dans le chœur sud de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Ladon; — Église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Vitrail.

Église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand.

6° Le projet relatif à l'exécution d'un vitrail pour le chœur de l'église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

Église de Dadizeele. Vitrail.

7° Le projet d'un vitrail destiné au transept sud de l'église de Dadizeele (Flandre occidentale); peintre, M. Casier;

Église de Bocholt. Vitraux.

8° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans le chœur de l'église de Bocholt (Limbourg), à la condition de supprimer les culs-de-lampe figurés sous les sujets. D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission estime que les auteurs du projet, MM. Stroucken, devraient être invités à s'inspirer des détails et de la coloration de certaines verrières du xve siècle existant encore à Cortessem, à Gruytrode, etc.;

Musée des Beaux-Arts, de Gand. Statue.

9° Le modèle de la seconde statue « l'Inspiration » que M. Louis Van Biesbroeck est chargé d'exécuter pour la façade du musée des Beaux-Arts de Gand (Flandre orientale);

Église de Roucourt. Chaire à prêcher.

10° Le projet concernant la restauration de l'ancienne chaire à prêcher de l'église de Roucourt (Hainaut); architecte, M. Dufour;

Église de Fosses. Stalles.

11° Les propositions soumises en vue de la restauration des stalles gothiques de l'église de Fosses (Namur). Après un examen attentif des pièces communiquées, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de refaire complètement les groupes ou panneaux marqués 2, 3 et 5 au projet et de garder précieusement les originaux ou de les déposer dans un musée. La Commission admet qu'on remplace par morceaux les parties les plus endommagées des autres groupes, mais elle ne saurait s'associer à la proposition de raviver la sculpture. Le Collège a des doutes à propos de l'emploi du

mastic de pierre pour boucher les piqûres moins importantes. Il importe que le restaurateur s'adresse à un praticien au sujet de la valeur de ce procédé et qu'il soumette d'autres propositions ; architecte M. Paul Clerbaux.

Hôtel de ville d'Hoogstraeten. Peintures historiques.

— A la demande de M. Boom, il a été procédé, le 31 juillet 1906, dans l'atelier de cet artiste, à l'examen du second panneau, terminé en grandeur d'exécution, des peintures historiques de la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers).

La composition de ce panneau représente « la commune d'Hoogstraeten dotée d'une charte de privilèges et élevée au rang de ville libre ».

L'œuvre de M. Boom est très réussie. L'artiste a tenu compte des recommandations qui lui avaient été faites lors de l'examen de la maquette, au tiers, du panneau. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que ce second panneau soit mis en place.

Église de Tieghem. Peintures décoratives.

— Il a été procédé, le 28 juin 1906, à l'examen d'un échantillon de peinture décorative du chœur de l'église de Tieghem dont le projet a reçu le visa le 18 octobre 1905.

M. le chanoine Duclos, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à cet examen.

L'essai de décoration produit par M. Bressers, de Gand, est bien compris. Il peut donc être donné suite à l'exécution de l'entreprise dans ces conditions.

Au damassé formant le lambris du sanctuaire, l'artiste a cerné les ornements principaux d'un liséré d'or vers l'extérieur seulement des contours ; il semble que l'effet serait supérieur si le liséré se reproduisait aussi à l'intérieur des contours. Au cas où ce parti entraînerait abondance d'or,

on pourrait, à ces endroits, remplacer l'or par des filets d'un blanc-laiteux et réserver l'or pour quelques points de l'ornementation même.

La brique composant les arcades entre le chœur et les chapelles restera à nu. Il en sera de même des colonnes en pierre de Tournai ; toutefois, les joints des colonnes recevront un mince filet d'or. L'effet ainsi produit est très décoratif. Il est à remarquer qu'à l'échantillon soumis l'enduit du nu du mur au-dessus des arcades, sur lequel sera appliquée la décoration, empiète d'une demi-brique sur l'arc de décharge des arcades. Il conviendrait de maintenir visible la brique entière qui donne de la masse à l'arcade et lui conserve en apparence sa force.

Sur la voûte en bardeaux de l'abside, on a peint, lors de la restauration de l'église, des banderoles avec inscriptions. Ce décor ne produit pas un bon effet ; il conviendrait de le faire disparaître.

Église de Saint Boniface, à Ixelles. Vitraux et peintures.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 28 juillet 1906, dans l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant), à l'examen des vitraux exécutés par M. Ladon et d'une peinture décorative exécutée par M. Wante.

Les vitraux sont installés : deux dans le chœur, deux dans la nef nord, deux aux extrémités nord et sud du transept. Ces verrières constituent des œuvres d'art extrêmement remarquables. Elles peuvent être citées parmi les plus belles productions de leur auteur.

L'œuvre de M. Wante représente un miracle de Saint-Boniface en 1244 à propos de l'ostension d'une relique de la Sainte-Croix dans la maison claustrale des Dames de l'Ordre de Saint-Augustin appelée Hoydonck, du diocèse de

Liége, sur le territoire du village de Neder-Wetten, à deux lieues d'Eyndhoven et d'Helmont, au district de Bois-le-Duc (Hollande). Elle décore le mur près de l'entrée de la chapelle dédiée au patron de la paroisse. Cette page est très réussie ; c'est l'œuvre d'un artiste de talent. Toutefois, on a engagé l'auteur, présent à la visite, à enrichir un peu la bordure par quelques points de dorure et à supprimer l'oculus peint dans le haut du tableau. Ce détail n'est pas justifié ; d'ailleurs il attire l'œil au détriment de la composition même ; il peut, au surplus, être remplacé par quelque autre motif.

On ne peut qu'engager le Conseil de fabrique à solliciter de qui de droit les subsides dus à des œuvres aussi artistiques.

Église de Rupelmonde. Vitraux.

— Il a été procédé, le 31 juillet 1906, à l'examen des quatre vitraux peints placés dans le chœur de l'église de Rupelmonde, conformément au projet visé le 24 août 1905.

MM. Serrure et Van Biesbroeck, délégués du Comité des correspondants de la Flandre orientale, étaient présents.

Il résulte de cet examen que les verrières dont il s'agit ont été exécutées dans de bonnes conditions et que rien ne s'oppose à leur adoption définitive.

L'intérieur de l'église de Rupelmonde réclame un nettoyage qui ne peut plus être différé. Le Conseil de fabrique se propose de faire peindre l'édifice. Il y aura lieu, à cet effet, de faire dresser un projet de décoration. On devra concevoir cette décoration dans des données très simples, en ton sur ton, sans aucune ornementation et en évitant tout rusticage, le style de l'édifice, qui remonte au XVIIIe siècle, ne comportant pas ce système de décor. En un mot, il

convient de rester dans le type de la peinture existante, mais en évitant les tons bleu et rose. Toutefois, on pourra faire usage de quelques points de dorure pour accuser certains détails de l'architecture.

Les arcades de la nef étant dépourvues de moulures, on pourra modifier cet aspect pauvre en accentuant les archivoltes par la peinture.

Église de Walcourt. Vitraux.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé le 25 juin 1906, dans l'église de Walcourt (Namur), de cinq lumières de vitraux du haut chœur de cet édifice, y exposés par M. Osterrath, que ces échantillons ont été exécutés dans de très bonnes conditions. En conséquence, l'artiste peut être autorisé à poursuivre la réalisation complète des verrières dont les dessins ont reçu le visa le 12 mai 1899.

La délégation a examiné, à cette occasion, la petite salle dite de la « trésorerie » de la collégiale, qui a été meublée et décorée en vue de son utilisation comme sacristie, suivant le projet visé le 4 août 1904. Les travaux dont il s'agit sont entièrement terminés ; leur exécution n'a soulevé aucune observation.

Il a été procédé aussi à l'examen d'une station-type du chemin de la croix placée dans un cadre provisoire en bois au pourtour du chœur. Cette œuvre, en cuivre repoussé, n'est guère réussie. Le relief en est trop accentué ; la composition pèche sous le rapport du style ; l'anatomie n'est pas bien observée ; le type de cadre est vulgaire et d'une lourdeur excessive. Il importe que l'on soumette un bon modèle de bas-relief avec cadre peu volumineux, très simple, composé seulement d'une partie plate avec chanfrein.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 19 juillet 1906, à l'examen d'un tombeau récemment découvert dans l'église de Saint-Quentin, à Tournai, et de la question relative à l'emplacement des autels latéraux de cet édifice.

Église de Saint-Quentin, à Tournai. Tombeau.

M. Sonneville, membre du Comité des correspondants du Hainaut, assistait à cet examen.

En mai 1905, la Commission a adopté le projet relatif au remplacement des deux insignifiants autels des chapelles latérales de l'église de Saint-Quentin. La démolition de l'autel du côté gauche en regardant le chœur a amené la découverte d'un monument funéraire de 1527, masqué au point qu'on ne pouvait en soupçonner l'existence. Ce monument est trop important pour ne pas le laisser parfaitement visible. Par conséquent, il n'est plus possible de remettre à cet endroit un autel. Cet autel, du reste, n'est pas absolument indispensable. On pourra se contenter de celui du côté opposé et qui est dédié à la Sainte-Vierge. On placera devant les deux gros piliers de l'entrée du chœur des statues du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph posées sur des colonnes isolées. Ces deux statues devant se détacher sur les piliers en pierre, seraient avantageusement exécutées en albâtre. Il va de soi que, vu l'importance artistique de l'église de Saint-Quentin, on devra s'adresser, pour l'exécution de ces figures, à un artiste de talent.

Il serait utile de profiter de l'occasion pour faire disparaître le retable du maître-autel qui n'a absolument rien de remarquable et qui masque la belle architecture du chœur remontant au XIVe siècle. Cette disparition permettrait de prolonger l'intéressante clôture de marbre du chœur

dans l'arcade derrière la table du maître-autel. Cette table serait seule maintenue avec le tabernacle. Le retable, qui est partie en marbre et partie en bois, pourrait être cédé à une église du XVIIIe siècle, époque à laquelle il appartient.

En ce qui concerne le monument funéraire récemment découvert, il importe de laisser telles qu'elles sont les figures mutilées; elles sont plus intéressantes dans leur situation actuelle que si elles étaient complétées. Mais la partie architecturale formant arcade au-dessus du mausolée peut aisément et sans inconvénient être rétablie dans sa situation primitive. Elle est d'ailleurs presque complète et on possède tous les éléments nécessaires pour rétablir les parties détachées et d'autres ayant disparu. Le pavement de la chapelle, contre le tombeau, devra être abaissé de 0^m15 à 0^m20 pour dégager la base du mausolée. Cette petite excavation serait bordée par un grillage peu élevé.

Dans le mur, à côté du tombeau, se remarque, sous le plâtrage, une partie d'un encadrement en pierre qui a renfermé jadis une plaque en cuivre, laquelle a disparu. Il conviendra de dégager entièrement cet encadrement gothique.

Le Conseil de fabrique ne disposant pas de fonds à consacrer à la restauration du tombeau, il est désirable que l'État prenne à sa charge la dépense à en résulter; elle ne sera d'ailleurs pas bien importante.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Welkenraedt (Liége); architecte, M. Thirion;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Ellicum (Limbourg), sous la réserve qu'on améliorera la pente de l'escalier donnant accès à l'étage, dont la raideur est excessive; architecte M. Mathieu;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Ulbeek (Limbourg). Au cours de la construction, l'architecte, M. Martens, devra établir l'auvent destiné à abriter la porte d'entrée dans le sens du tracé au crayon sur le plan;

4° Le projet relatif à la construction d'une annexe au presbytère de Montleban (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

5° Le projet de restauration des murs de clôture du jardin du presbytère de Hondelange (Luxembourg);

6° Le projet d'agrandissement du presbytère de Wonck (Limbourg);

7° Le projet des travaux d'amélioration à effectuer au presbytère d'Izel (Luxembourg);

8° Le projet concernant des travaux d'appropriation et de restauration à exécuter au presbytère de Vaulx-lez-Chimay (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

9° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Mormont (Luxembourg);

10° Le projet de restauration du presbytère de Haelen (Limbourg); architecte M. Martens;

11° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Neerrepen (Limbourg);

12° Le projet concernant des travaux de réparation à exécuter au presbytère de Daussoulx (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église d'Aubel

1° A Aubel (Liége), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux, l'auteur supprime la galerie de la tour et élève la maçonnerie de la tour jusqu'à la flèche ou qu'il descende la flèche dans la galerie jusqu'à sa rencontre avec la maçonnerie. Il n'est pas logique que la flèche s'appuie sur la galerie. Il importera aussi que les abat-sons soient bornés à deux baies au lieu de trois, afin de conserver plus de masse à la tour. Enfin, l'attention de l'architecte, M. Deshayes, a été appelée sur la maigreur des contreforts et des arcs-boutants ainsi que sur certaines fenêtres dont les réseaux prennent naissance trop bas et dont les ajours sont mal équilibrés;

Église des Trieux, à Forchies-la-Marche.

2° Aux Trieux, sous Forchies-la-Marche (Hainaut), à la condition qu'on donne plus d'importance aux abat-sons de la tour et qu'on réduise le nombre des arcatures de l'édifice en général; architecte, M. Sonneville;

Église de Saint-Remy, à Molenbeek-Saint-Jean.

3° A Molenbeek-Saint-Jean, paroisse de Saint-Remy (Brabant). Sans aucun doute, cette étude est bien conçue; elle dénote l'œuvre d'un artiste de grand talent. La Commission ne peut cependant s'empêcher de regretter vivement que M. Veraart se soit laissé aller à modifier son premier projet, que le Collège considère comme beaucoup supérieur au dernier. Dans la nouvelle étude, les ouvertures sont trop grandes; les masses sont insuffisantes pour le bon équilibre de l'ordonnance architecturale. La claire-voie ne forme

pour ainsi dire qu'une lumière. Les réseaux des grandes fenêtres du transept sont dessinés en manière telle que la surface des vides manque d'équilibre, contrairement à ce que prescrivent les règles du goût, de la tradition et d'une bonne technique. L'attention de l'architecte a été appelée sur la charpente de la nef; elle pousserait trop au vide; il fera bien de revoir cette charpente au cours de la construction de l'édifice;

4° A Holsbeek (Brabant). D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission est d'avis qu'il y a lieu d'exécuter en pierre et non en brique la partie supérieure de la tour, la base de cette tour, qui doit être conservée, étant en pierre; architecte, M. Langerock; Église de Holsbeek.

5° A Caneghem (Flandre occidentale), moyennant d'abaisser le seuil des fenêtres du chœur de 1m50 et de donner plus de pente à la toiture haute en portant sa flèche à 4m00. — Tout en donnant son visa à ce projet, le Collège regrette que l'architecte, M. Vandenheuvel, ne se soit pas inspiré, pour le style adopté, d'édifices de choix tels que les églises du Béguinage, à Bruxelles, de Saint-Charles, à Anvers, de Ninove, etc. Église de Caneghem.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Nonceveux, sous Aywaille (Liége); architecte, M. Tombeur; Église de Nonceveux.

2° De Poulseur (Liége); architecte, M. Sacré. Église de Poulseur.

Ainsi que les projets ci-après :

3° Reconstruction de la flèche de l'église de Gingelom (Limbourg); architecte, M. Foucart; Église de Gingelom.

4° Modifications proposées au projet approuvé en Église de Celles lez Tournai.

mai 1906, concernant la restauration de l'église de Celles lez Tournai (Hainaut) ; architecte, M. Sonneville ;

Église de Clemskerke.

5° Établissement d'une clôture aux fonts baptismaux de l'église de Clemskerke (Flandre occidentale) ;

Église de Rivière.

6° Amélioration des abords de l'église de Rivière (Namur) ;

Église de Roucourt.

7° Exécution de travaux divers aux abords de l'église de Roucourt (Hainaut) ; architecte, M. Pavot ;

Objets mobiliers d'églises.

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Ertbrand, sous Cappellen (Anvers) : mobilier complet ;

Hamoir (Liége) : buffet d'orgue ;

Dieupart, sous Aywaille (Liége) : maître-autel et banc de communion ;

Longsart, sous Manage (Hainaut) : mobilier complet ;

Vaulx lez Tournai (Hainaut) : maître-autel et deux cloches ;

Wintershoven (Limbourg) : complément du mobilier et décoration murale ;

Looz (Limbourg) : maître-autel et deux piédestaux pour statues ;

Opgrymby (Limbourg) : complément du mobilier ;

Opoeteren (Limbourg) : maître-autel ;

Widoye (Limbourg) : chaire à prêcher ;

Gembes (Luxembourg) : mobilier complet ;

Notre-Dame, à Laeken (Brabant) : mobilier de la sacristie ;

Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) : maître-autel.

Église de Steenhuffel.

— Il a été procédé, le 9 juillet 1906, à une visite de l'église de Steenhuffel (Brabant), dont l'agrandissement est devenu nécessaire.

L'église de Steenbuffel offre deux parties intéressantes : le chœur et la tour qui surmonte l'avant-chœur, constructions qui appartiennent à la seconde moitié du xve siècle, sauf la partie inférieure de la tour qui est plus ancienne et dont l'appareil rappelle la période romane. Quant à la nef, elle est des plus médiocres au point de vue architectural. Elle a été édifiée en 1826.

Le chœur et la tour sont dignes, à tous égards, de figurer dans la 3e classe des édifices monumentaux du culte.

La nef est absolument trop médiocre pour mériter les frais d'un agrandissement. Elle devra être reconstruite dans des proportions en rapport avec les nécessités de la population et en veillant à ce que ces proportions restent d'accord avec celles du chœur et de la tour. En conséquence, une étude sérieuse de cette reconstruction s'impose.

La nef pourra s'étendre vers l'ouest jusqu'à la limite séparative du cimetière et de la rue qui le borde. On pourra de la sorte allonger la nef d'environ un tiers. Au besoin, on pourrait l'étendre en largeur, dans une certaine mesure, si la superficie indispensable ne pouvait être obtenue par l'extension en longueur.

La question relative à la détermination de la valeur du tableau de De Crayer qui orne le maître-autel, doit être traitée par des spécialistes. En tous cas, il n'y a pas lieu d'autoriser la vente de cette œuvre d'art qui occupe un milieu dont il est impossible de la distraire sans causer un préjudice grave à l'ensemble artistique actuel qui est très intéressant.

Église de Flobecq.

— Il a été procédé, le 26 juillet 1906, à l'examen du maître-autel dont le placement, dans l'église de Flobecq

(Hainaut), moyennant le concours financier de l'État, a été autorisé par arrêté royal du 1er septembre 1905.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient MM. Hubert, Motte et Van Loo, membres du Comité provincial des correspondants, que le meuble en question a été exécuté avec soin et qu'il répond au caractère artistique requis pour que le subside de fr. 2,541-67, imputable sur le budget des Beaux-Arts, soit liquidé.

Il a été constaté aussi que les deux autels latéraux, installés conformément à l'arrêté royal précité, sont terminés et que leur exécution est très satisfaisante.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Daussoulx.

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Daussoulx (Namur);

Église de La Buissière.

2° Le projet de restauration de l'église, du presbytère et des murs du cimetière de La Buissière (Hainaut); architecte, M. Lernould;

Église de Miécret.

3° Le projet concernant la restauration de l'église de Miécret (Namur); architecte, M. Lange;

Église de Heppignies.

4° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Heppignies (Hainaut); architecte, M. Leborgne;

Église d'Emine.

5° Le projet concernant la restauration des toitures de l'église d'Emine (Namur);

Église de la Madeleine, à Bruges.

6° Le projet de restauration des toitures de l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw;

7° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Wulverghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette; Église de Wulverghem.

8° Le projet relatif au rétablissement des meneaux de quatre fenêtres du chœur de l'église de Buvrinnes (Hainaut); architecte, M. Geirnaert; Église de Buvrinnes.

9° Le projet de restauration de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wispelaere; Chapelle du Saint-Sang, à Bruges.

10° Le projet concernant la restauration des bases et des chapiteaux des colonnes séparant la nef centrale des bas-côtés de l'église de Leefdael (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Leefdael.

11° Le projet relatif à la restauration de l'église de Damme (Flandre occidentale). Il y aura lieu, au cours des travaux, de tenir compte des recommandations formulées dans le rapport de M. le chanoine Duclos, aux conclusions duquel le Comité provincial des correspondants s'est rallié. La Commission estime toutefois qu'avant de condamner définitivement la division des jours des fenêtres absidales, on devra faire de sérieuses recherches dans les ébrasements pour s'assurer si ces divisions n'ont pas existé à l'origine. Le dossier ne fournit aucune indication sur des recherches de ce genre qui auraient été faites lors de l'exécution de deux fenêtres par M. Verbeke, il y a quelques années. Le chapiteau de colonnette d'arcature de l'abside, qui est encore bon, devra être maintenu à sa place. Il n'y a pas de nécessité de l'enlever pour servir de modèle; il suffit, pour cela, de le mouler. Si l'on exige des dessins à 20 °/₀ des sculptures décoratives, il y aura lieu d'en rémunérer spécialement l'architecte. Mais le Collège considère ces Église de Damme.

dessins comme inutiles puisque des modèles en plâtre des sculptures seront établis. Ce serait un double emploi. La Commission est informée que la pierre de couverture de la belle niche extérieure qui se trouve dans le mur septentrional vers l'ouest, s'est soulevée et s'est brisée aux angles. Cet accident est sans doute dû à la gelée. Il importe de prendre de promptes mesures pour le réparer; architecte, M. Buyck;

Église de Saint-André, à Anvers.

12° Le projet concernant le placement de meneaux dans les fenêtres de la nef centrale de l'église de Saint-André, à Anvers. Il est à remarquer que les fenêtres des bas-côtés n'ont que trois lumières; l'espace entre les meneaux est trop grand. Si, plus tard, on restaure ces baies, il faudra les établir à quatre lumières, conformément au tracé joint au dossier, afin de conserver l'échelle de proportion qui est indispensable entre l'ensemble de l'ornementation des verrières; architecte M. De Vooght.

Église de Lommel.

— A la demande de M. le curé de Lommel (Limbourg), il a été procédé, le 16 juillet 1906, à l'examen de la chaire à prêcher, d'un confessionnal et de trois vitraux placés dans le chœur de l'église de cette localité avec le concours financier de l'État.

Les travaux précités ayant été effectués avec soin et leur caractère artistique étant incontestable, il y a lieu de liquider les subsides promis respectivement pour l'exécution de ces œuvres sur les crédits du Département de l'Agriculture.

Au cours de la reconstruction de l'église de Lommel, on a conservé la tour de l'ancienne église, laquelle figure au tableau des édifices monumentaux du culte. L'aspect de cette belle tour gagnerait considérablement si sa tourelle

d'escalier était mieux terminée. On pourrait s'inspirer, pour cet amortissement, de celui qui termine la même tourelle à l'église de Tessenderloo. M. le Ministre de l'Agriculture est prié de vouloir bien engager le conseil de fabrique à faire exécuter cette modification d'ailleurs peu coûteuse.

Église de Tessenderloo.

— Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé, le 16 juillet 1906, à Tessenderloo, que tous les travaux projetés à l'église de cette localité, savoir :

1° Restauration du chœur;

2° Restauration et appropriation des nefs;

3° Restauration de la tour;

4° Déplacement, restauration et replacement du jubé à l'entrée du chœur,

sont entièrement terminés et que l'exécution de tous ces ouvrages ne laisse rien à désirer au point de vue artistique.

En conséquence, il y a lieu de liquider les subsides alloués par le Département de l'Agriculture pour l'exécution de ces entreprises.

Église de Longlier.

— Il a été procédé, le 3 juillet 1906, à l'inspection de la tour de l'église de Longlier, qu'il est question de reconstruire.

MM. Déome, Cupper et Sibenaler, membres du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, assistaient à cette inspection.

La tour de l'église de Longlier est très ancienne. Sans pouvoir préciser l'époque de sa construction, il est cependant permis de la faire remonter au moins à l'époque où l'église fut donnée à l'abbaye de Florennes, en 1064.

C'est une construction massive, de peu d'élévation, assise sur une roche schisteuse et surmontée d'une petite toiture pyramidale. Si l'on en excepte une fenêtre moderne percée

au côté nord du rez-de-chaussée et qui d'ailleurs a disparu lors de l'écroulement récent d'une partie du mur, elle n'a d'autre ouverture que la petite baie de porte romane, très caractéristique, qui la met en communication avec la nef moderne.

Cette tour a été édifiée en moellons de grès soigneusement appareillés ; à plusieurs reprises on l'a renforcée par des éperons bâtis au moyen de tranches de schiste.

L'édifice est en piteux état ; son entretien paraît avoir été très négligé dans la suite des temps. On voit même deux saules de belles dimensions qui ont pris racine dans le parement ouest, qu'ils contribuent à disloquer. Il est urgent de les faire disparaître. Malgré cette situation précaire, la tour ne semble cependant pas compromise au point que sa démolition soit jugée indispensable. Cette destruction serait regrettable étant donné qu'il s'agit d'un édifice ayant un caractère historique, un cachet vénérable, et qui contribue, par son aspect antique, à l'attrait qu'offre le site qu'il occupe.

Un travail de restauration conçu et exécuté avec intelligence permettra de remettre l'édifice en état convenable et de le conserver encore pendant de longues années. La restauration devra surtout porter sur les maçonneries intérieures qui sont les plus délabrées, le bouchage des trous des parements extérieurs et la consolidation des parements en général. Le rejointoyage sera effectué de façon que le mortier ne soit pas trop vu, afin que les maçonneries gardent le cachet spécial produit par les parements en schiste.

La misérable flèche qui surmonte la tour est à l'état de

ruine. Elle devra être démolie et remplacée par un amortissement très simple dans le type de la construction et conçu de telle façon qu'il ne porte pas atteinte à l'aspect robuste qui distingue le monument.

En vue d'éviter tout ébranlement à la maçonnerie restaurée, il sera prudent de ne pas y attacher le beffroi des cloches. Vu le peu d'élévation de la tour, il sera facile de faire reposer directement le beffroi sur le sol ; il y en a de nombreux exemples. Le projet de restauration devra prévoir l'installation de la sonnerie dans ces conditions.

En attendant qu'un projet de restauration soit étudié et soumis aux autorités compétentes, il est de toute urgence que l'on fasse étançonner la partie du mur de la tour où s'est produit un écroulement récent.

Église de Vecmont.

— Pour émettre un avis sur le projet modifié des travaux de restauration de l'église de Vecmont, commune de Beausaint, il a été procédé à une inspection de l'édifice, le 23 juillet 1906, à laquelle assistait M. le comte de Limburg-Stirum, membre du Comité des correspondants de la province du Luxembourg.

L'église de Vecmont n'offre aucun mérite au point de vue architectural ; le vaisseau date du commencement du XVIIIe siècle ; la tour avec ses annexes a été construite il y a environ un quart de siècle.

L'édifice dont il s'agit n'a pas une valeur suffisante pour que l'on y fasse des dépenses importantes ; celles-ci ne seraient aucunement justifiées. Par exemple, on ne saurait admettre la reconstruction de la haute nef, y compris ses piliers, par la raison que des déviations s'y remarquent ; une telle entreprise entrainerait une dépense fort élevée, tout en

constituant un travail difficile. Plutôt que de se livrer à une telle opération, il serait infiniment plus pratique de procéder à la reconstruction du vaisseau en conservant la tour seule.

Il est à remarquer, d'autre part, que le déversement qui s'est produit dans les piliers et les murs de la haute nef n'offre pas la gravité qu'on semble y attacher; ce mouvement date de l'origine de la construction; il provient d'un tassement qui s'est manifesté lors de l'établissement des fondations des piliers et non de la poussée de la charpente. Celle-ci porte d'ailleurs directement sur les murs; telle qu'elle est combinée, elle n'exerce aucune poussée sur les murs.

Après examen de l'édifice, il semble que l'on peut adopter le projet soumis tel qu'il a été modifié et dont le devis estimatif évalue la dépense à fr. 4,892-60.

Dans le but de donner satisfaction, dans la mesure du possible, au conseil de fabrique, on pourrait ajouter à cette dépense l'agrandissement réclamé de la sacristie laquelle est réellement trop exiguë pour les nécessités du service du culte.

Quant aux trois pans de l'abside, tout en étant dans un état précaire, il ne paraît pas indispensable de les reconstruire. Un bon travail de restauration aura pour conséquence de les mettre en état convenable d'entretien. Si, au cours des travaux, il était reconnu que l'abside est en tel mauvais état que d'importantes démolitions y sont indispensables, on pourrait la reconstruire entièrement et en profiter pour allonger le chœur, qui est fort exigu. De cette façon, le maître-autel serait isolé du mur du fond, ce qui rentre dans les desiderata du conseil de fabrique.

Il importera aussi de prévoir au devis estimatif les frais à faire pour assurer le libre et rapide écoulement des eaux pluviales au pied des murailles de l'édifice.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

du 29 septembre; des 6, 13, 20 et 27 octobre 1906.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de quatre vitraux pour l'église de Blaesvelt (Anvers), sous réserve de supprimer la fenêtre dessinée à la partie supérieure de l'une des compositions. L'attention des auteurs, MM. Hochreiter et Geyer, a aussi été appelée sur l'étole de deux des personnages, laquelle doit se trouver sous la dalmatique et non au-dessus ; Église de Blaesvelt. Vitraux.

Église de Tilff. Vitraux.

2° Le projet relatif au placement de trois vitraux dans l'église de Tilff (Liége); auteur M. Osterrath;

Église de Saint-Martin, à Jemappes. Vitraux.

3° Le projet concernant le placement de vitraux dans cinq fenêtres et dans la rose de l'église de Saint-Martin, à Jemappes (Hainaut), à la condition que l'auteur, M. Bardenhewer, réduise un peu la longueur des personnages du vitrail consacré aux mystères du Rosaire;

Église protestante évangélique, à Anvers. Vitraux.

4° Les projets de vitraux à placer dans cinq fenêtres de l'église protestante évangélique, Longue rue de la Boutique, à Anvers. D'accord avec le Comité des correspondants, la Commission estime que la figure du Christ, dans l'un des vitraux, laisse à désirer. Il y aura lieu de recommander à MM. Hochreiter et Geyer, auteurs des dessins, de mettre cette figure mieux en rapport avec celles des quatre Évangélistes dans les autres vitraux et de prêter à ceux-ci un caractère un peu plus flamand;

Église de Saint-Éloi, à Anvers. Monument funéraire.

5° Le projet relatif à l'érection, dans l'église de Saint-Éloi, à Anvers, d'un monument à la mémoire de Mademoiselle Constance Teichmann. Bien que l'on trouve dans les monuments du moyen âge des exemples où la statue gisante a les pieds appuyés sur un cul-de-lampe, le Collège préférerait, dans le cas actuel, voir la figure poser les pieds sur un coussin cylindrique simulé ou tout simplement avoir les pieds enveloppés par le bas de la robe. L'attention de l'auteur, M. De Beule, a aussi été appelée sur les dais des statuettes, qui devraient être surmontés d'un motif d'amortissement;

Hôtel de ville de Bruges. Panneau commémoratif.

6° Le projet concernant l'érection d'un panneau commémoratif de la restauration de la grande salle échevinale de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale). Après

examen des divers procédés préconisés pour l'exécution du panneau, la Commission a émis l'avis, d'accord avec M. l'architecte De la Censerie, qu'il y a lieu d'adopter la broderie telle qu'elle est décrite au paragraphe 4° de la lettre de cet artiste. Ce procédé paraît être celui qui s'harmoniserait le mieux avec la décoration de la salle. Il ne sera pas nécessaire, pour donner suite à ce parti, de réduire le texte de l'inscription. Les caractères seront suffisamment grands pour qu'on puisse les déchiffrer à distance;

Église de Saint-Roch, à Deurne. Chemin de la croix.

7° Le projet d'un chemin de la croix à exécuter en pierre blanche pour l'église de Saint-Roch, à Deurne (Anvers), ainsi que le projet de cadre figuré sur la quatorzième station, sous la réserve de supprimer les arcatures et le crétage; architecte, M. Toen; sculpteur, M. Van Mierlo;

Monument du poète Hiel, à Schaerbeek.

8° Le projet du monument à ériger à Schaerbeek (Brabant), à la mémoire du poète Emmanuel Hiel.

Église d'Uytkerke. Peintures décoratives.

— Il a été procédé, le 18 octobre 1906, à l'examen des travaux de décoration entrepris dans l'église paroissiale d'Uytkerke.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. le chanoine Duclos, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, que le travail décoratif entamé s'exécute dans des conditions satisfaisantes. L'aspect en est harmonieux.

Quelques conseils ont été donnés, sur place, à l'artiste, touchant certains détails décoratifs qui pourront être améliorés et simplifiés dans le cours de l'achèvement du travail.

M. Reynaert a promis de tenir compte de ces recommandations.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que l'entreprise soit poursuivie conformément au projet d'ensemble adopté le 14 mars 1906.

Église d'Alsemberg. Armoiries.

— Il a été procédé, le 18 septembre 1906, en l'église d'Alsemberg, à l'examen de deux échantillons sur toile de deux des seize armoiries peintes sur les boiseries de la sacristie. Ces armoiries sont destinées à être reproduites directement sur la pierre du mur de fond des seize arcatures du chœur.

M. Hanon de Louvet, membre du Comité provincial des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Le placement d'emblèmes de l'espèce dans une église n'est pas contraire aux principes, mais les spécimens mis en place ne sont pas admissibles. La forme de l'écusson ne rappelle en rien les règnes des souverains qui ont contribué à la fondation ou à l'embellissement de l'église jusqu'au XVIIe siècle et les rubans et nœuds Louis XVI qui accostent et surmontent l'écusson, accusent encore un anachronisme.

La forme du blason doit être du style approprié à l'époque de ce blason, de même que les courroies qui le suspendent.

En ce qui concerne les fonds, le ton naturel de la pierre doit être maintenu. Le fond couleur saumon, employé dans le reste de l'église, est déplorable.

Pour la nouvelle œuvre à traiter, il est fort désirable que l'auteur puise dans les sources anciennes ses modèles tels, par exemple, les panneaux armoriés de la Toison d'or que

renferment les cathédrales de Malines et de Bruges. On ne lira sous la peinture que le nom du personnage et la date de sa donation ou les années extrêmes, la première et la dernière, de son règne. Sur la bande de pierre subjacente inclinée vers l'observateur, seront inscrits laconiquement les bienfaits dont le prince représenté a gratifié l'église.

Avant de se retirer, l'attention de la délégation a été attirée sur six tableaux qui décorent les bas-côtés. Ces toiles, dues à Verhaegen, de Louvain, appellent une restauration. Deux d'entre elles, particulièrement délabrées, sont à rentoiler. Elles sont intéressantes et, à ce titre, il serait à conseiller que l'autorité fabricienne envoyât l'une d'elles, en caisse, au siège des réunions de la Commission, aux fins d'un examen plus approfondi par le Comité mixte.

Hospices de Louvain Vitraux.

— Il a été procédé, le 11 octobre 1906, au Secrétariat de l'Administration des hospices de Louvain (Brabant), à l'examen d'anciens vitraux, de dimensions restreintes, provenant de l'église démolie du Petit-Béguinage et de l'hospice des hommes aliénés détruit par un incendie, le 28 août 1889.

L'Administration des hospices sollicite l'autorisation de vendre ces vitraux qui ne lui sont d'aucune utilité et qui sont exposés à se détériorer.

Douze de ces vitraux sont disposés en rectangle;

Douze constituent des médaillons.

Un amateur en a offert 50 francs par panneau, ce qui représenterait une somme de 1,200 francs.

Si le prix de 50 francs peut représenter la valeur de certains de ces panneaux, il paraît notablement trop minime pour certains autres, car il en est parmi eux qui sont très beaux.

Il serait regrettable de voir céder ces œuvres à un collectionneur ou à un antiquaire. Il y a lieu d'engager l'Administration des hospices à entrer en négociations avec le musée communal de Louvain ou avec la Commission directrice du musée d'art monumental, qui pourraient les acquérir pour leurs collections et cette dernière pourrait peut-être les disposer dans les baies du cloître et de la chapelle qui vont être érigés au musée du Cinquantenaire.

L'Administration des hospices possède aussi un très beau panneau gothique en bois qui semble provenir d'un coffre. Ce fragment remarquable pourrait également être offert en vente au musée d'antiquités du Cinquantenaire.

Enfin, l'Administration des hospices de Louvain possède trois tapisseries intéressantes qu'elle serait disposée à vendre. Il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation d'aliéner ces œuvres, qui décorent l'une des salles du secrétariat. Les deux plus petites de ces tentures sont mal éclairées. Il y aurait lieu d'engager l'Administration des hospices à rechercher le moyen de les mettre mieux en lumière. En tous cas, on ne peut que lui recommander de les conserver avec soin.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Evêché de Tournai.

1° Le projet relatif à la construction d'un grillage devant les bureaux de l'évêché de Tournai (Hainaut) et à la restauration partielle du palais épiscopal. L'attention de l'architecte, M. Sonneville, a été appelée sur les assemblages de la grille

qui ne sont pas bien compris, étant données les propriétés du fer; il devra revoir ces assemblages au cours des travaux;

2° Le projet de divers travaux de restauration à effectuer à l'hôtel de ville de Grammont (Flandre orientale); architecte, M. Langerock; Hôtel de ville de Grammont.

3° Le projet dressé par M. l'architecte Horta, d'accord avec M. Lambeaux et la Commission, en vue d'apporter des changements à l'édicule servant d'abri au bas-relief « les Passions humaines », au parc du Cinquantenaire, à Bruxelles. Ce projet, qui donne satisfaction à M. Lambeaux au point de vue de l'éclairage de son œuvre, peut être mis à exécution. Édicule servant d'abri au bas-relief « les Passions humaines », au parc du Cinquantenaire.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs : Restauration de presbytères.

1° A l'exécution de travaux d'amélioration au presbytère de Libin (Luxembourg);

2° A la restauration du presbytère de Vyle-Tharoul (Liége); architecte M. Blandot.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Opstal, sous Buggen- Église d'Opstal.

hout (Flandre orientale), à la condition qu'au cours de la construction l'auteur apporte au projet les modifications suivantes : *a*) donner plus d'élévation aux arcs et aux voûtes des bras du transept; *b*) diminuer la saillie des contreforts nord et sud de la grande nef; *c*) donner une forme plus raide aux seuils des fenêtres de la haute nef; *d*) diminuer un peu la hauteur des toits des chapelles latérales; *e*) améliorer l'éclairage du dépôt. La section des deux colonnes avoisinant le cœur pourrait être sensiblement réduite; cette section paraît exagérée; architecte, M. Valcke;

Église de Loth.

2° A la construction d'une église à Loth, sous Leeuw-Saint-Pierre (Brabant). La Commission s'est ralliée toutefois aux observations suivantes, insérées au rapport de M. Langerock et adoptées par le Comité provincial des correspondants : *a*) il conviendra de prévoir des chapiteaux aux piliers séparant les nefs; *b*) il y aura lieu d'augmenter l'inclinaison des toitures des bas-côtés et des chapelles latérales en remontant un peu les fenêtres de la haute nef; *c*) la tour n'a pas assez d'élévation; il faudra l'augmenter d'un étage et supprimer la corniche entre la maçonnerie et la flèche; *d*) il importe de réduire l'élévation du baptistère. Enfin, la Commission a ajouté que l'auteur, M. l'architecte Jacobs, fera bien de revoir le dégagement donnant accès à l'escalier du jubé; la conception n'en est guère heureuse;

Église de la Sainte-Famille, à Borgerhout.

3° A la construction d'une église pour la paroisse de la Sainte-Famille, à Borgerhout (Anvers), sous la réserve que l'auteur aura égard aux remarques suivantes : *a*) supprimer

la porte extérieure de la chapelle des fonts et la remplacer par une fenêtre ; *b*) revoir les réseaux de la grande fenêtre de la façade qui ont un caractère trop français ; *c*) revoir le triforium qui doit apparaître détaché des fenêtres et descendre jusqu'au cordon. L'auteur, M. l'architecte Mertens, devra soumettre les croquis modificatifs à l'examen de M. L. Blomme, membre de la Commission, et après, s'il y a lieu, à la Commission royale ;

4° A la construction d'un clocheton sur le croisillon de l'église de Machelen (Brabant) ; architecte, M. Vandenbemden ; Église de Machelen.

5° A l'établissement d'un jubé dans l'église de Saint-Médard (Luxembourg) ; architecte, M. Würth ; Église de Saint-Médard.

6° A la construction d'un magasin contre la façade orientale du croisillon nord de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale) ; architecte, M. Goethals ; Église de Saint-Martin, à Alost.

7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Ledeberg (Flandre orientale) : maître-autel, banc de communion et deux confessionnaux ;

Nokere (Flandre orientale) : confessionnal ;

Aeltre (Flandre orientale) : chaire à prêcher et banc de communion ;

Han-sur-Lesse (Namur) : mobilier complet ;

Méry, sous Tilff (Liége) : harmonium et cloche ;

Sainte-Marie, à Ans (Liége) : mobilier complet ;

Pepinster (Liége) : complément du mobilier ;

Heysel, sous Laeken (Brabant) : mobilier complet ;

Lommel (Limbourg) : deux autels latéraux ;

Saint-Roch, à Deurne (Anvers) : buffet d'orgue ;

Kain (Hainaut) : complément du mobilier.

Église d'Avin. — Pour répondre à la demande formulée par la dépêche de M. le Ministre de la Justice en date du 9 juillet 1906, il a été procédé à Avin (Liége), le 16 octobre suivant, à l'examen de la question de savoir s'il y a nécessité de construire, dans cette localité, une église paroissiale plus grande et mieux située que celle existante.

Il résulte de l'enquête faite sur place qu'il y a lieu de répondre affirmativement à cette question.

Il est visible, par la simple inspection de l'église actuelle, que cette construction est de beaucoup trop petite pour la population de la paroisse, qui compte 800 âmes.

D'un autre côté, cet édifice insignifiant est en mauvais état. Situé dans un endroit bas et humide, ses murs sont imprégnés d'humidité et salpêtrés. Son peu d'élévation intérieure le rend extrêmement malsain. Enfin, cette construction se trouve à l'extrémité de l'agglomération, ce qui exclurait toute idée d'agrandissement au cas où l'édifice serait susceptible d'une telle opération.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la construction d'un nouveau temple. Le terrain choisi, à cette fin, se trouve à peu près au centre de l'agglomération ; il est très bien situé, sur une hauteur, dans un endroit salubre. Le sol argileux est excellent pour la bâtisse. Enfin, cet emplacement permet d'orienter exactement l'édifice, condition essentielle au point de vue de l'éclairage du monument et de la conservation des bâtiments.

— Il a été procédé, le 25 septembre 1906, en l'église de Lembecq lez Hal (Brabant), à l'examen de l'autel dédié à Saint-Véron, récemment placé dans la chapellle du fond de la basse-nef sud. Église de Lembecq lez Hal.

Il résulte de cette constatation que le meuble dont il s'agit se recommande par de réelles qualités artistiques.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de ce travail, soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à des travaux de restauration à exécuter à l'église de Vinalmont (Liége); architecte, M. Piron; Église de Vinalmont.

2° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Alden-Eyck, sous Maeseyck (Limbourg); Église d'Alden Eyck.

3° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Vyle-Tharoul (Liége); architecte, M. Blandot; Église de Vyle-Tharoul.

4° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Belcele (Flandre orientale); architecte, M. De Pauw; Église de Belcele.

5° Le projet de restauration de l'église de Temploux (Namur), sous la réserve de diminuer l'importance des abat-sons et de placer les cadrans à l'un des angles Église de Temploux.

de chaque face de la tour sous la flèche; architecte, M. Van Gheluwe;

Église de Wancennes.

6° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Wancennes (Namur);

Église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines.

7° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers); architecte, M. Meyns.

Église de Huccorgne.

— A la demande de l'administration communale de Huccorgne (Liége), il a été procédé, le 31 août 1906, à l'inspection de l'église de cette localité, au point de vue de son inscription au tableau des édifices monumentaux du culte.

Le vaisseau de l'église de Huccorgne date du XIIIe siècle à en juger par les colonnes cylindriques trapues qui supportent les grandes arcades formant les travées. Les bases des colonnes sont formées d'une plinthe circulaire séparée du fût par un simple tore ou boudin. Les chapiteaux peu élevés ont des tailloirs carrés ne faisant qu'une pièce avec la corbeille. Les arcades sont en ogive et ornées d'un simple chanfrein. Le tout est solidement construit en pierre bleue.

A l'extérieur les murs portent des traces de remaniements occasionnés par le percement de plus grandes fenêtres, qui semblent dater du XVIIe siècle. Les fenêtres anciennes, fort petites, dont on aperçoit des vestiges du côté nord, ne correspondaient pas aux travées de la nef, pas plus que les modernes.

Les bras du transept correspondent à la travée la plus rapprochée du sanctuaire.

Cette église est assez intéressante pour être rangée dans la 3e classe des monuments religieux.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 6 octobre 1906, à 2 heures.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Helleputte, vice-président; Acker, Blomme, Cardon, Dela Censerie, Janlet, Van Caster et Van Wint, membres; Massaux, secrétaire.

MM. Maquet, absent à l'étranger, Janssens, empêché, et Van Assche, indisposé, se sont fait excuser.

Membres correspondants présents : MM. Matthieu, Boveroulle, Soil de Morialmé, Dardenne, Sibenaler, De Ceuleneer, Van Leemputten, Van de Wyngaert, Hanon-de Louvet et Haverland; Destrée, secrétaire du Comité du Brabant.

MM. Tandel, Serrure (de Gand), Brunfaut et Nève se sont fait excuser.

Après avoir rappelé le texte des articles 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires, M. le Président donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 8 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement.

L'assemblée s'occupe ensuite de la question de l'inventaire des objets d'art conservés dans les édifices publics du pays.

M. le Président fait connaître, d'après le dossier, à quel point en est arrivé le récolement et la publication dans les diverses provinces. Il exprime le vœu de voir les provinces d'Anvers et du Brabant, qui ont déjà entamé la publication, continuer celle-ci conformément au projet adopté lors d'une précédente assemblée générale, c'est-à-dire dans le format in-4° à deux colonnes. Cette affaire figurant à l'ordre du jour de la séance publique du 8 octobre, y sera discutée plus profondément.

M. le Président remercie MM. les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion préparatoire. Il espère que l'assemblée du 8 octobre, à laquelle M. le Ministre de l'Agriculture a promis d'assister, sera nombreuse.

MM. les membres correspondants se retirent à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire, A. Massaux.

Le Président, Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 8 OCTOBRE 1906

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées ayant rang de Directeur général,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent place au bureau : MM. van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, accompagné de son chef de cabinet, M. Manneback ; baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; Beco, Gouverneur du Brabant; baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut; Acker, architecte à Bruxelles; De la Censerie, architecte à Bruges ; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines; Vinçotte, statuaire à Bruxelles; Cardon, artiste peintre à Bruxelles; Janlet, architecte à Bruxelles; L. Blomme, architecte à Anvers; Janssens, artiste peintre à Anvers; Van Wint, statuaire à Anvers, membres de la Commission royale des Monuments; Luckx, Directeur général des Cultes; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, et H. Hymans, membre du Comité des objets d'art; Massaux, secrétaire de la Commission royale des Monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Fernand Donnet, H. Blomme et Bilmeyer.

Province de Brabant : MM. le chanoine Delvigne, J. de Vriendt, Hanon de Louvet, Langerock ; Destrée, secrétaire du Comité.

Province de la Flandre occidentale : M. le chanoine Duclos.

Province de la Flandre orientale : MM. Lybaert, chanoine Van den Gheyn, Mortier, De Ceuleneer, Van Biesbroeck.

Province de Hainaut : MM. Devillers, Hubert, Van Loo, l'abbé Puissant, Soil de Morialmé, Matthieu et Sonneville.

Province de Liége : M. Ruhl-Hauzeur.

Province de Limbourg : MM. l'abbé Daniëls, Christiaens, Jaminé et Van Neuss.

Province de Luxembourg : MM. Van de Wyngaert, Haverland et Sibenaler.

Province de Namur : MM. Boveroulle, Dardenne et Lange.

La séance est ouverte à deux heures et cinq minutes.

M. le Président. — J'ai, Messieurs, à vous présenter les excuses de M. le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, qui suit nos travaux avec le plus grand intérêt, mais qui est obligé, à raison de son âge, de se ménager le plus possible ;

De M. le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale, qui est retenu momentanément par une autre affaire, mais qui annonce néanmoins sa présence probable ;

De M. Del Marmol, membre correspondant, qui m'écrit qu'il aurait volontiers fait tout ce qui lui était possible pour venir aujourd'hui parmi nous, mais, par suite de la maladie

d'un de ses proches, il a été obligé de le remplacer à une assemblée où il ne pouvait se dispenser d'être présent ;

De M. Smekens, membre correspondant, ancien président du tribunal de première instance d'Anvers, qui, malgré ses 80 ans, se porte toujours bien ;

De M. de Pierpont, en voyage ;

De M. Nève, membre correspondant, empêché ;

De M. Serrure, qui a eu le très grand malheur d'être renversé par une bicyclette lors d'une visite qu'il faisait à Chantilly. Vous savez que M. Serrure est déjà d'un âge respectable, mais je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il va mieux ;

De M. Brunfaut, architecte à Bruxelles, malade depuis quelque temps ;

De M. Tandel, qui regrette beaucoup de ne pouvoir assister à notre réunion ;

De MM. Baes et Van Leemputten, membres correspondants, qui sont également empêchés.

J'ai maintenant, Messieurs, à vous faire part d'une triste nouvelle : celle de la mort de notre estimé et regretté collègue, M. Van Gheluwe.

Comme nous le disait M. le Gouverneur de la province de Namur en nous faisant part de cette catastrophe, notre regretté collègue avait connu des jours sombres : il avait vu, il y a quelque temps, mourir sa femme victime d'un assassinat ; il avait vu périr un de ses fils sous les roues d'un tram ; et voici que lui, se rendant chez un spécialiste pour y faire pratiquer une opération, succombe inopinément sur la chaise du patient !

Parmi les travaux dont il avait été notamment chargé et qu'il avait menés à bien, il faut citer l'église d'Arlon, dont les plans ont reçu l'approbation unanime de la Commission des Monuments.

En présence des circonstances vraiment malheureuses et extraordinaires dans lesquelles est survenue la mort de M. Van Gheluwe, je vous propose, Messieurs, d'adresser, en votre nom à tous, une lettre de condoléances à sa famille, et particulièrement au fils de notre regretté collègue. (*Marques unanimes d'adhésion.*)

M. Boveroulle (Namur). — En ma qualité d'architecte provincial et au nom de mes collègues du Comité des Monuments de la province de Namur, je tiens à rendre un juste hommage à la mémoire de notre regretté confrère, M. Van Gheluwe, enlevé inopinément samedi dernier à sa chère famille.

M. Van Gheluwe était arrivé, par son travail et son activité, à prendre une belle place parmi les plus distingués de nos architectes. Il laisse, dans notre province, de nombreux travaux qui font honneur à son talent. Il emporte dans la tombe d'unanimes regrets. Nous présentons à sa famille nos plus sympathiques condoléances. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

M. le Président. — J'ai reçu de M. le Ministre de la Justice la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Malgré tout l'intérêt que je porte aux travaux de la » Commission royale des Monuments, il ne me sera pas

» possible, à raison d'occupations urgentes, d'assister à
» l'assemblée générale de cette après-midi.

» Je me vois donc contraint de décliner votre gracieuse
» invitation et vous prie d'agréer, avec l'expression de
» mes regrets, les assurances de ma considération très
» distinguée. »

Mais nous avons, Messieurs, comme chaque année, le bonheur de compter parmi nous un membre du Gouvernement, M. le baron Van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, à qui j'accorde maintenant la parole.

M. le baron Van der Bruggen, *Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts.* — Messieurs, je m'associe à ce que vient de dire M. le Président de la Commission royale des Monuments pour exprimer les regrets que nous cause la disparition si inattendue de M. Van Gheluwe, membre de votre Compagnie, et dont nous pouvions attendre encore de longs et importants services.

J'en dirai autant des différents membres correspondants dont nous déplorons la perte. Je leur paie un légitime tribut de regrets et d'hommages. Mais comme la cause à laquelle ils se sont dévoués doit être défendue par des serviteurs fidèles et éprouvés, j'espère pouvoir bientôt trouver, pour les remplacer, d'autres membres qui imiteront leurs nobles et précieux exemples.

Il est cependant un homme dont je tiens à faire une mention spéciale, parce que je l'ai particulièrement connu, et, comme tous ceux qui l'ont connu, j'avais pour lui de vifs sentiments d'estime. Je veux parler de M. Helbig, l'un de

vos vice-présidents, dont nous regrettons tous la perte. La dernière fois que je l'ai vu, j'admirais sa verte vieillesse et je me disais qu'il semblait vraiment échapper aux atteintes cruelles du temps, ainsi qu'un de ces chefs-d'œuvre des primitifs. Je ne m'attendais certes pas aujourd'hui à devoir dire cet éloge à l'occasion de sa mort, et je suis convaincu que tous nous conserverons le souvenir de cet homme de talent et de bien. (*Très bien! de toutes parts.*)

Une famille, digne de son nom, attache du prix à ses traditions et à tout ce qui rappelle les périodes disparues. Il en doit être de même d'une nation. Elle aussi doit conserver avec un soin jaloux les vestiges de son passé, et il importe de lui rappeler ses devoirs, surtout aux époques d'activité intense, d'âpreté de la lutte pour la vie, de la concurrence entre les peuples, entre les individus, pour absorber l'attention et la détourner d'autres préoccupations nécessaires.

Nous venons de traverser, je dirai même nous traversons encore, une période semblable Le 75me anniversaire de notre indépendance nationale, célébré avec tant d'éclat, a été l'occasion de mettre en lumière l'épanouissement de notre prospérité matérielle. Il faut s'en réjouir; il faut admirer les conquêtes de l'activité humaine, qui a su dompter et soutenir les efforts de la nature. L'homme a élargi les limites de son empire, de son domaine. Il a décuplé la puissance du passé, il a porté à un degré inouï la production de la richesse, le développement du bien-être.

Encore une fois, c'est là un spectacle digne d'admiration.

Mais, Messieurs, est-ce là le terme de nos efforts?

Est-ce là le seul but auquel il faille tendre? Est-ce à cela que doivent se borner nos aspirations? Non sans doute.

Nous avons des destinées plus hautes et ce serait se faire de notre personnalité humaine une conception absolument fausse que de croire le contraire.

Déjà, avant notre ère, un poète définissait ainsi la destinée de l'homme : « Marcher la tête haute et regarder le ciel ». A vingt siècles de distance, cet enseignement nous était donné par un illustre savant, le plus illustre de nos savants modernes, qui, au milieu des découvertes et des recherches scientifiques d'une portée immense, a trouvé alors le moyen d'être en tout le bienfaiteur de l'humanité.

J'étais, Messieurs, il y a quelques années, dans un institut célèbre de Paris, et là se pressaient des théories de malheureux, qui venaient dans ces murs chercher un remède à leur situation. Dans une crypte imposante se trouvait dressé le sarcophage du grand Pasteur, de celui qui a dit que « ceux-là étaient heureux qui avaient un idéal ». Pasteur disait vrai. Nous avons toutes sortes d'idéal et nous pouvons, au delà de cette existence, dont les réalités sont trop brèves, nous donner une satisfaction complète, chercher à rattacher le passé à l'avenir. Et pour nous en tenir au domaine de tout ce qui est le champ d'action de votre Compagnie, nous avons le devoir de garder intact cet héritage, ce patrimoine d'art, de souvenirs, de traditions, où l'on retrouve toujours l'âme belge. Certes, nous voulons que nos cités soient riches, qu'elles soient vastes, commerçantes, mais nous voulons encore qu'elles soient peuplées de souvenirs, qu'elles soient évocatrices de l'histoire, qu'elles soient belles non pas seulement par l'harmonie des monuments qu'on y élève, mais encore par le respect de ceux du passé. Mais ce respect, hélas, trop souvent on

l'oublie! Combien d'entre eux, et des plus intéressants, sont aujourd'hui mutilés parce que la faveur du jour et le genre d'architecture — et quel genre, hélas! — parfois le veulent ainsi. D'autres ont été sacrifiés à l'obsession de la ligne droite et à la symétrie outrancière, et bien des fois, inconsciemment, on croyait embellir un quartier en supprimant tout ce qui en faisait le charme!

D'autres édifices, pour terminer cette triste nomenclature, ont péri victimes de l'ignorance et de l'insouciance de ceux qui n'en connaissaient pas la valeur et sont tombés en ruine faute de quelques soins intelligents.

Le temps de ces indifférences et de ce vandalisme est heureusement passé, et aujourd'hui nous constatons avec bonheur que, dans plusieurs cités, on s'est attaché avec soin à conserver les souvenirs d'autrefois.

Je pense même qu'il serait utile de montrer à tous ceux qui seraient animés d'un autre sentiment ce que certaines villes ont pu faire à cet égard. Je citerai, à ce sujet, notamment Bruges, Namur et Gand, qui ont réussi à résoudre ce problème délicat, tout en le conciliant avec le droit strict de disposer librement de son bien.

Il serait bon que cette formule, que ces conservateurs ont découvert, fût appliquée partout, car les administrateurs des villes dont je parle peuvent contempler avec fierté ces monuments anciens. Je crois vraiment — ce qu'à Dieu ne plaise! — que si ces monuments importants devaient disparaître dans une catastrophe quelconque, nous serions capables, pour les rétablir, d'imiter l'exemple qu'a donné la cité des Doges en reconstituant son campanile.

Les administrations provinciales et communales, les

archéologues, la Presse, ont, dans ce revirement, une large part à leur actif; mais plus large encore est celle que l'on doit reconnaître à la Commission royale des Monuments pour sa persévérante intelligence, pour les sages et prudents avis qu'elle donne si fréquemment.

C'est, Messieurs, une matière bien délicate que de toucher aux monuments anciens. Bien souvent, dans des polémiques de presse et dans des discussions d'assemblées on entend critiquer les décisions que vous avez prises. Cependant, ces décisions sont, en général, toujours mûries, bien raisonnées, et j'exprime le vœu qu'avant de lancer dans le public des affirmations et des critiques de nature à fausser les jugements, l'on consulte davantage vos recueils. Vous consacrez à cette tâche difficile l'autorité de votre nom, de votre talent, ainsi qu'un dévouement inlassable. Le Gouvernement apprécie hautement vos services, et j'ai tenu à venir vous le dire aujourd'hui et à vous assurer en même temps que vous le trouverez toujours à côté de vous pour accomplir la grande et noble tâche qui vous est confiée. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Messieurs, je remercie, en votre nom à tous, M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts des excellentes et encourageantes paroles qu'il vient de nous adresser.

La dernière partie de son discours, comme tout le reste au surplus, est fort instructive, parce qu'elle apprend au public, à la presse et aux particuliers, une chose assez ignorée, mais bien réelle cependant; c'est qu'il existe un organe officiel de la Commission royale des Monuments,

organe que trop rarement consultent les personnes parlant des questions spéciales dont nous nous occupons. Et pour montrer par un exemple l'importance cependant que les savants y attachent, je citerai l'érudit et bel ouvrage tout récent, intitulé : *Les origines du style gothique en Brabant* par R. Lemaire, où l'on peut dire que, page par page pour ainsi dire, notre *Bulletin* est cité.

Je remercie aussi M. le Ministre d'avoir bien voulu dire quelques mots à la mémoire de notre regretté vice-président, M. Helbig, et des autres membres correspondants décédés. Je n'ai pas besoin de vous dire, je pense, Messieurs, que si je ne l'ai pas fait c'est que nous avons l'habitude de parler de nos morts dans le rapport de notre Secrétaire. Les paroles que nous avons entendues dans la bouche de M. le Ministre nous ont certainement fait du bien, quoiqu'elles ne soient pas de nature à nous dédommager entièrement de la perte que nous avons subie. On dit généralement que les hommes sont toujours remplaçables. Mais un homme comme M. Helbig se remplace très difficilement.

Encore une fois, je remercie M. le Ministre pour ce qu'il nous a dit et je donne la parole à M. le Secrétaire pour nous donner lecture de son rapport annuel.

M. Massaux, *Secrétaire*. — Messieurs, la présente réunion est la neuvième depuis la reprise de nos assemblées générales annuelles, prévues par l'article 38 de notre règlement organique.

Pendant la période d'une année qui vient de s'écouler, la Commission centrale s'est réunie 48 fois, a fait 65 inspections d'édifices ou d'objets d'art et a donné des avis sur

1,160 affaires qui lui étaient soumises par les diverses autorités avec lesquelles elle correspond.

Notre Comité mixte des objets d'art fonctionne régulièrement. Il se réunit chaque fois qu'il s'agit d'examiner des questions d'art d'une nature tout particulièrement délicate et qui intéressent surtout la conservation des chefs-d'œuvre de nos anciennes écoles de peinture et de sculpture.

Nous constatons avec satisfaction que la plupart des dossiers qui nous sont soumis renferment les avis des Comités provinciaux de nos correspondants. C'est là un grand progrès et nous espérons que cette mesure s'étendra, avant peu, aux très rares provinces où elle n'est pas encore entrée en vigueur.

Les Comités provinciaux poursuivent sans relâche le récolement de l'inventaire des objets d'art conservés dans les édifices publics du pays. Les Comités d'Anvers et du Brabant ont entamé la publication de l'inventaire de leur province. D'autres Comités sont en mesure de commencer cette publication ; nous formons des vœux pour que ce travail soit poussé avec la plus grande activité; il y va de la conservation de nos richesses artistiques.

Un des actes les plus importants de notre mission est de veiller avec le plus grand souci au respect des monuments du passé. On est généralement enclin à apporter des changements, des ajoutes, des superfétations parfois de mauvais goût, aux monuments anciens. Il est de notre devoir de nous élever contre ces tendances. La disposition des monuments, leur style, leur caractère ne relèvent pas du hasard. Tout cela est intimement lié à la nature du sol, à la fortune des cités, aux péripéties de leur histoire. Modifier l'aspect

des monuments, leur style, leur caractère, constitue d'ailleurs un grave danger; on supprime des témoins précieux.

Une autre erreur qui tend à se propager est celle qui pousse les administrations fabriciennes à vouloir reconstruire entièrement les édifices religieux alors qu'il est si aisé d'en conserver au moins quelques parties lorsqu'elles offrent de l'intérêt. Au moyen âge, on ne dédaignait pas cette mesure conservatrice. En maints endroits on peut constater le maintien de portions d'anciens édifices, le remploi d'anciens matériaux, même de simples ornements. Diverses raisons y engagent : d'abord une mesure d'économie; ensuite le souci de ne pas faire disparaître entièrement un édifice respectable par les souvenirs qui s'y rattachent, par son antiquité; enfin, tout fragment ancien d'architecture peut être pour nous et pour nos successeurs un guide, un motif d'étude ; en tous cas, c'est un jalon de l'histoire. Bien peu d'édifices religieux destinés à être remplacés sont dépourvus de morceaux dignes de conservation. Ici c'est un portail intéressant ; là une fenêtre typique ; ailleurs un clocheton, un pignon, etc. Tous ces fragments, s'ils ne peuvent être maintenus à leur place primitive, peuvent être démontés et remis en œuvre dans une partie du nouvel édifice. Il ne serait pas difficile de citer des exemples nombreux où les artistes du moyen âge ont non seulement utilisé des portions anciennes d'édifices, mais en ont même accolé à des constructions nouvelles, sans aucune utilité, dans un but manifeste de simple conservation.

Un exemple moderne : le maintien et l'englobement dans la nouvelle église d'Ittre, par feu Léonard, de l'antique

chapelle de Notre-Dame d'Ittre. Le raccord entre les deux édifices, l'ancien et le moderne, est un trait de génie.

Nous nous faisons ici les interprètes de la reconnaissance publique envers ceux qui travaillent à la restauration de nos anciens monuments, tâche parfois bien ingrate, souvent hérissée de difficultés et toujours sujette à la critique. De même, nous ne pouvons oublier les sacrifices considérables que s'imposent les pouvoirs publics en vue de la conservation de ces monuments magnifiques dispersés sur le sol de notre patrie, œuvres précieuses pour les arts et qui rivalisent, par leur beauté, avec les principaux édifices des pays voisins.

Nous nous permettons, Messieurs, de rappeler, de nouveau, à votre attention la question relative à l'orientation des églises, au sujet de laquelle nous devons exercer une lutte de tous les instants. En général, on dédaigne l'antique tradition consistant à orienter les édifices du culte. La plupart des projets de nouvelles églises qu'on nous soumet, depuis quelque temps, ne tiennent aucun compte de l'orientation traditionnelle pourtant si importante à tous les points de vue. Nous combattons de toutes nos forces et nous vous invitons à la combattre avec nous cette indifférence. Malheureusement nous ne sommes pas suffisamment appuyés, dans cette lutte, par l'autorité ecclésiastique. Et qu'on ne vienne pas nous opposer la phrase stéréotypée : « impossible sur le terrain dont on dispose ». Il n'y a jamais impossibilité d'orienter régulièrement une église. Un architecte de talent saura donner à l'édifice une disposition en rapport avec le terrain qui lui est assigné ; par conséquent, il saura aussi l'orienter.

On trouvera peut-être que nous revenons bien souvent sur cette question. C'est qu'elle nous tient à cœur par son importance. Nous ne pouvons assez attirer l'attention des administrations fabriciennes sur les avantages qui résultent de l'orientation régulière des églises.

Qui n'est pas frappé de la magnificence de l'éclairage du sanctuaire lors des offices du matin pendant la durée desquels le soleil, poursuivant sa course, illumine successivement tout le vaisseau du temple?

Aux exemples d'églises mal orientées où les intempéries exercent leur action sur les faces du monument exposées aux vents dominants et humides du sud-ouest en occasionnant des frais d'entretien ruineux, nous opposons les exemples d'églises bien orientées dont un petit côté seulement est exposé aux mauvais vents, alors qu'il est encore protégé par la masse de la tour.

On le voit, ce n'est pas sans raisons légitimes que nous combattons la mauvaise orientation des édifices du culte.

Adoptant une proposition qui nous a été soumise par notre collègue M. Maquet, nous avons chargé un de nos élèves architectes, M. Dhuicque, dessinateur de beaucoup de talent, de faire le relevé d'un édifice ancien, de dimensions modestes, l'église de Winxele, pour former le noyau d'une publication de nos monuments du moyen âge. Nos architectes restaurateurs sont privés de documents pour ce qui concerne notre pays; ils doivent recourir aux publications étrangères. Il en résulte des inconvénients sérieux lorsqu'ils y puisent des éléments destinés à la restauration de nos monuments. Nos constructions du moyen âge possèdent des caractères tout spéciaux ; chaque région présente

des particularités typiques qui finissent par se fausser et même par disparaître à la suite d'emprunts successifs aux écoles étrangères. La publication des types régionaux les plus caractéristiques de nos vieux monuments répond à un besoin impérieux; elle rendrait de grands services à nos artistes, car, il faut bien l'avouer, peu de nos monuments ont fait l'objet de descriptions graphiques sérieuses.

Des peintures murales ont encore été découvertes dans ces derniers temps, au cours de travaux de restauration, notamment dans plusieurs églises rurales. Ces découvertes confirment, une fois de plus, que nos édifices religieux du moyen âge ont été décorés de peintures murales, même dans les localités les plus reculées de nos provinces.

La mort a encore exercé ses ravages dans nos rangs depuis notre dernière assemblée générale. Nous avons eu le malheur de perdre notre savant Vice-Président, M. Helbig, qui nous était particulièrement dévoué et qui prenait, par son érudition, une large part à nos travaux. Une notice spéciale sera consacrée à sa chère mémoire.

Nous avons aussi perdu trois de nos membres correspondants, MM. Courroit, Mast et Drion, et, avant-hier, M. Van Gheluwe, décédé inopinément.

Nous gardons le plus excellent souvenir de ces collaborateurs distingués.

En terminant cet exposé sommaire de nos travaux pendant l'année écoulée, nous exprimons à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice, ainsi qu'à leurs représentants au sein de cette assemblée, toute notre gratitude pour la bienveillance dont ils ne cessent de nous donner des preuves et l'empressement avec lequel ils nous aident, en

toute circonstance, à remplir notre mission. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Messieurs, vous vous joindrez certainement à la Commission royale toute entière pour féliciter une nouvelle fois notre Secrétaire pour son rapport toujours si bien fait, toujours si savant et toujours si prudent. (*Applaudissements.*)

M. Van der Bruggen, *Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts.* — Vous voudrez bien m'excuser si je suis obligé de me retirer; mais j'espère que vous vous efforcerez de rester fidèles aux traditions de votre Compagnie; faire beaucoup de besogne avec peu, en laissant à d'autres assemblées des ardeurs de langages inconnues chez vous. (*Rires.*)

(*M. le Ministre, reconduit par M. le Président, quitte la séance.*)

M. le Président. — J'accorderai maintenant successivement la parole à MM. les rapporteurs des Comités des différentes provinces pour présenter leur rapport.

La parole est en premier lieu à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

—

M. F. Donnet, *rapporteur :*

Messieurs,

Pendant le cours de l'année que nous clôturons aujourd'hui, notre Comité a eu le vif regret de perdre un de ses membres, M. Ernest Mast. Né à Lierre le 19 décembre 1827, il est décédé dans la même ville le 12 février 1906. Nommé en 1873 membre du Comité provincial de la Commission royale des Monuments, il mit, avec une inlassable complaisance, à la disposition de ses collègues, son érudition et ses connaissances archéologiques. Il rendit à sa ville natale de réels services, en s'occupant de la restauration de ses monuments et de l'organisation de son enseignement artistique.

Ce décès porte à trois le nombre des places vacantes au sein de notre Comité. Pour deux d'entre elles, nous avons présenté des candidats au commencement de l'année. Nous espérons, qu'au cours de l'exercice prochain, des nominations, longtemps attendues, viendront combler les vides qui se sont produits dans nos rangs.

Notre Comité a tenu régulièrement au moins une séance par mois ; des ordres du jour fort chargés nous ont prouvé combien il était nécessaire de multiplier nos réunions.

Ce sont des projets relatifs aux édifices religieux qui nous ont surtout été soumis en grand nombre La commune de

Nylen possède une église devenue trop petite pour les besoins du culte ; l'état de vétusté des bâtiments exige du reste des travaux urgents de restauration. La commune pourrait profiter de ces travaux pour agrandir l'église, mais jugeant les frais qui en résulteraient relativement trop considérables, elle préférerait entièrement la démolir et en construire une nouvelle.

Elle insiste pour arriver à pareille solution. Or, la tour et les deux premières travées de la grande nef, ont été antérieurement inscrites dans la 3e classe des monuments. Nous avons été d'avis, qu'au besoin on pourrait démolir la nef, mais que dans tous les cas, la tour, dont le mérite ne peut être dénié, devrait être conservée.

D'autre part, nous avons approuvé les projets d'agrandissement de la petite église de Raevels.

A Waelhem, on voudrait aussi obtenir plus de place utile pour l'exercice du culte, en élargissant les bas-côtés de l'église et en agrandissant le chœur. Les plans qui nous ont été soumis permettront de procéder à cette amélioration, sans détruire l'aspect général du temple, et surtout sans modifier le caractère de la façade.

A Desschel, il est question également de procéder à un agrandissement de l'église, en modifiant la disposition du jubé, qui serait reculé à l'intérieur de la tour. Nous avons été d'avis, que cette modification ne produirait pas un résultat suffisant pour justifier l'enlèvement des boiseries, appliquées actuellement contre les murailles intérieures et complétant l'ornementation sculpturale du jubé.

Le petit village de Poederlé possède une ancienne église ogivale en briques, située dans un site charmant, au milieu

d'un nid de verdure. La tour et le chœur offrent certes de l'intérêt au point de vue architectonique. L'ensemble des bâtiments est imprégné d'une harmonie artistique intense. Un instant il fut question de conserver cette église et d'en ériger une nouvelle non loin de là. Aujourd'hui on nous a demandé d'agrandir l'ancienne en conservant simplement le chœur et la tour. La majorité de nos membres s'est ralliée à ce projet.

Bon nombre de projets relatifs à des travaux de restaurations de moindre importance nous ont été envoyés pour avis.

A Minderhout, il fallait restaurer la toiture de l'église et le lambrissage intérieur. Nous avons recommandé d'exécuter ce travail de manière à ne modifier en rien le mobilier en style renaissance, et en respectant scrupuleusement les nombreux motifs sculpturaux de la même époque qui décoraient d'une façon si intéressante cette petite église campinoise.

Les plans de travaux urgents, mais n'ayant que peu d'intérêt artistique, ont été examinés et favorablement accueillis, pour la restauration de la flèche de la tour de Raevels, pour des réparations nécessitées par l'état défectueux de la tour de Meerhout et de la toiture de l'église de Stabroeck.

La fabrique de l'église Saint-André, à Anvers, a l'intention de placer des meneaux dans les fenêtres hautes de la grande nef et du transept. Pour ce travail, nous avons recommandé à l'architecte de s'inspirer d'œuvres anciennes du même genre existant dans d'autres églises anversoises.

A l'église Saint-Paul, diverses modifications sont projetées,

il s'agirait d'abattre le bâtiment moderne et sans caractère qui est accosté au chœur, et de le remplacer par une construction servant de bureau pour la fabrique d'église et constituant en même temps un portail pour l'entrée latérale du temple. Cette annexe serait édifiée de manière à s'harmoniser avec le style des bâtiments du cloître auxquels elle ferait suite. Nous n'avons pu qu'approuver les projets qui nous ont été soumis dans ce sens.

Dans le même enclos, dépendant de l'ancien couvent des Dominicains, il était question d'élever une grotte de Lourdes. Nous avons recommandé de la placer contre le mur écarté d'une propriété voisine, de manière à ne porter aucune atteinte à l'aspect si caractéristique que présentent l'église et les bâtiments claustraux, entourant aujourd'hui encore un jardin et une cour, dont l'ensemble est des plus archaïques.

Notre Comité a eu à se prononcer sur les plans d'édification de deux nouvelles églises.

La première sera érigée à Esschen, à la frontière hollandaise, et la seconde au hameau de Hellegat, dépendant de la commune de Niel. Nous avons donné notre approbation, en l'accompagnant de quelques remarques, dont les architectes ont promis de tenir compte.

Par contre, l'ameublement des églises de notre province a subi depuis un an de nombreuses modifications. Beaucoup nous ont été soumises. Nous citerons notamment l'autel de l'église de Schooten dont les transformations projetées ne parviennent pas à corriger l'aspect hétéroclite ; un nouvel autel destiné au chœur de l'église d'Eynthout, pour remplacer un autel en style renaissance, qui a perdu sa valeur, depuis que le grand retable qui le complétait, a

disparu à notre insu. Le retable sculpté de la chapelle Saint-Quirin, à Loenhout, dont à plusieurs reprises nous nous sommes déjà occupés, doit, d'après les plans adoptés, être transporté dans l'église paroissiale; toutefois nous sommes d'avis qu'il serait dangereux, comme le demande le Comité central, de le faire préalablement mouler, pareille opération ne s'exécutant pas sans causer des dommages aux anciennes sculptures en bois.

La fabrique d'église de la cathédrale d'Anvers propose de clôturer l'entrée de la chapelle Saint-Antoine, dans le transept droit, au moyen d'une belle grille en fer datant de l'époque Louis XIV. La majorité de nos membres s'est rallié à ce projet; d'autres n'ont pu l'approuver, étant d'avis que cette entrée n'a pas anciennement été fermée de cette manière, et que le placement d'une grille de cette époque entraînerait à l'avenir l'introduction d'autres pièces de mobilier peu en rapport avec le style général de l'édifice.

Quelques observations de détail ont été présentées au sujet des projets intéressant le mobilier à placer dans la nouvelle église de Mylstraat, à Duffel, et consistant en une chaire de vérité, un banc de communion et en confessionnaux.

Pour le chemin de croix, destiné à la nouvelle église Saint-Roch, à Deurne, pour le mobilier consistant en autels, chaire, confessionnaux et chemin de croix qu'on demande à faire confectionner pour l'église d'Ertbrand, sous Putte, et pour diverses statues qu'on voudrait ériger contre les colonnes de l'église Saint-Jean, à Borgerhout, nous avons émis quelques observations, destinées à mettre ces objets

mieux en harmonie avec le style des églises qui doivent les recevoir.

Il est question de placer de nouvelles verrières dans de nombreuses églises de la province. Tel est le cas pour l'église Saint-Jacques, à Anvers (chapelle Le Candele), pour celles de Willebroeck, de Schooten, de Gestel-Meerhout, de Blaesvelt, de Saint-Norbert, à Zurenborg (Anvers), du temple protestant de la rue de la Boutique, à Anvers, etc. Presque toutes ces verrières proviennent de dons. En général nous devons signaler avec regret une tendance qui semble s'accentuer, et dont il résulte pour des travaux d'une nature si délicate et si artistique, que l'on tient trop compte des frais d'exécution. De là parfois des dessins sans valeur artistique, ou l'emploi de matériaux dont la durée ne peut être longue. Nous croyons qu'il est de notre devoir de réagir contre cette tendance malheureuse. Il nous semble préférable de retarder le placement d'œuvres de ce genre, dépourvues de mérite, ou au besoin même de l'empêcher. Dans semblables cas, il vaut mieux préconiser l'emploi de simples grisailles non historiées, plutôt que de voir les fenêtres de nos églises meublées de compositions parfois grotesques, souvent dépourvues de style, mal composées, ou exécutées dans des conditions telles, que leur existence ne peut être qu'éphémère.

Des travaux de polychromage, en général de peu d'importance, devaient être exécutés dans les églises de Wavre-Sainte-Catherine, de Westmalle, de Saint-François à Merxem, etc. Les dessins et les devis nous en ont été envoyés, et nous avons, à leur sujet, proposé certaines modifications en cours d'exécution.

Pour le placement d'orgues nouvelles, nous avons été consultés par les fabriques des églises de Mylstraat (Duffel) et de Saint-Eloi, à Anvers.

Trois fois nous avons eu à nous occuper d'anciennes horloges : à Thielen, à Liezele et à Berlaer. Nous ne pouvons nous opposer au remplacement de mécanismes hors d'usage, mais quand ceux-ci ont une certaine valeur archéologique ou technique, nous en recommandons néanmoins la conservation.

Pour être complets, nous devrons encore vous signaler les projets de placement de paratonnerres, qui nous ont été envoyés pour avis. Nous nous sommes empressés de les admettre favorablement.

La restauration de tableaux anciens, appartenant à des églises, a spécialement attiré notre attention. Dans chaque cas, une enquête spéciale est faite sur place par nos membres, et nous spécifions toujours que les travaux ne peuvent s'exécuter que sous la surveillance directe des artistes-peintres qui font partie de notre Comité. Tel a été le cas cette année pour une toile de Coxcyen, représentant la Sainte-Vierge, à Wechelderzande, pour une ancienne copie d'une Descente de Croix de van Dyck, pour une Annonciation attribuée à Bosschaert, à Wilmarsdonck, ainsi que pour le tableau d'Herreyns que possède l'église de Moll et qui représente l'apôtre Saint-Paul ressuscitant Sainte-Prisca.

Il nous faut ici rappeler la sensationnelle découverte, récemment faite dans les annexes de l'église d'Austruweel, d'un authentique Rubens, dont la possession allait enrichir les heureux propriétaires.

Hélas, une visite faite par nos membres a mis fin à ce

beau rêve doré. Le prétendu chef-d'œuvre n'était qu'une mauvaise copie de l'Assomption du Maître, conservée à la cathédrale d'Anvers, copie exécutée au XVIIe siècle d'après quelque gravure peu fidèle.

Dans une des chapelles de l'église Saint-Eloi, à Anvers, on se propose d'ériger un monument sépulcral destiné à commémorer l'inoubliable souvenir de cet ange de charité que fut Constance Teichmann. Le projet qui nous a été soumis, constituera, comme ensemble architectonique et comme détails sculpturaux, un des spécimens les plus remarquables de l'art ogival moderne, pouvant avec honneur figurer à côté des chefs-d'œuvre que nous ont légués les artistes du XIIIe siècle.

Les travaux à exécuter à des cures rurales ont donné lieu à de nombreuses propositions. Dans nos procès-verbaux nous relevons mention de restaurations à Pulderbosch, à Saint-Job-in-'t Goor, à Mariakerke, à Blauberg sous Hersselt, etc ; de constructions à Esschen (nouvelle paroisse), à Berchem (paroisse Saint-Hubert), à Zonder-Eygen et à Vlimmeren. A Wechelderzande, la cure est un monument classé. Ancien château seigneurial, elle est composée d'un intéressant donjon et de bâtiments datant les uns de l'époque ogivale, les autres de la renaissance. On nous demande de pouvoir exécuter quelques restaurations et de bâtir des annexes. Pour les premières, nous n'avons autorisé que de minimes travaux, ne pouvant apporter aucune modification à l'aspect général de l'édifice; pour les autres, nous avons recommandé une revision des projets présentés, afin de les mettre mieux en rapport avec le style du bâtiment qu'ils doivent compléter.

Enfin, à deux reprises, nous avons eu à examiner des projets relatifs à des cimetières. A Wildert, nous avons autorisé la construction d'un mur de clôture. Par contre, à Willebroeck, nous avons protesté contre le projet que nourrit, assure-t-on, l'administration communale de transformer le cimetière en place publique.

Ce projet aurait pour conséquence de faire disparaître la clôture consistant, partie en murs bas et partie en haies vives, dans lesquelles s'ouvrent des entrées grillées, dont les montants, surmontés de vases, datent du XVIIIe siècle. L'église de Willebroeck, dont la tour et certaines parties qui lui sont adjacentes, sont conçues en style ogival, dans lequel se reconnaît encore l'influence romane, malgré les malheureuses restaurations et adjonctions opérées il y a un demi-siècle, offre un grand intérêt, et il serait malheureux de l'isoler et de détruire le cadre qui l'entoure et sert, en partie, à dissimuler les déplorables annexes modernes.

Mentionnons encore la requête qui nous a été transmise dans le but de faire admettre dans la 3e classe des monuments la tour de l'église de Wechelderzande. Il nous a paru que les caractères architectoniques de cette tour ogivale offraient assez d'intérêt pour justifier cette demande. C'est un spécimen bien conservé du type campinois, au profil massif, mais toutefois élégant, dont les motifs ornementaux sont constitués par des arcades simulées, et dont la brique, alternée de quelques pierres blanches, a seule servi à la construction.

Si nous passons maintenant aux monuments civils, nous devrons vous parler d'abord des maisons communales. Dans divers villages de nos provinces on se propose d'en élever

de nouvelles. Dans ce but on nous a soumis les plans des constructions projetées à Rymenam, à Cappellen, à Kessel, et d'agrandissements à exécuter à celle de Leest. Ces divers plans ont été approuvés après que certaines modifications eurent été recommandées. A Mortsel, on a meublé une des salles de la maison communale de lambris dont nous avons examiné les dessins ; on se propose actuellement de décorer cette salle de peintures dont les sujets seront pris dans l'histoire de la commune. Des esquisses ont déjà été présentées et cet objet est actuellement à l'étude. Dans le même ordre d'idées, nous avons examiné dans l'atelier du peintre Ch. Boom la deuxième toile destinée à la grande salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten. Ce travail est aujourd'hui terminé.

Les plans pour deux écoles communales ont été envoyés à l'examen de notre Comité. Ils émanaient des communes de Rymenam et d'Hoboken. Citons encore les projets pour un commissariat de police à Eeckeren, pour un local destiné à l'administration des hospices de Borgerhout, etc.

Dans nos précédents rapports, nous avons déploré le vandalisme qui s'était impunément exercé aux abords du château de Turnhout et en avait complètement modifié l'aspect. Aujourd'hui il est question du rachat de ce monument par la province d'Anvers. Nous formons des vœux pour que, si ce projet se réalise, on songe à restituer, autant que possible, à l'antique monument le cadre d'eau et de verdure qui en complétait si heureusement la masse imposante.

Nous avons recommandé à l'administration communale de Saint-Amand de relever sur une des places publiques de la

commune l'ancien pilori dont les débris gisent actuellement dans le cimetière. Il serait possible de compléter cet intéressant monument, en rachetant à un particulier, qui le possède, le couronnement de la colonne, consistant en un lion sculpté soutenant un blason armorié.

Un des monuments les plus archaïques de notre ville est certes la maison hydraulique. Elevée en 1553 par van Schoonbeke pour fournir de l'eau aux brasseries environnantes, elle s'est conservée depuis cette époque sans modifications bien appréciables, à part celles qu'a subies le mobilier au siècle suivant. Elle constitue le plus caractéristique spécimen de ces intérieurs du XVIe siècle, dont on chercherait vainement, en dehors du musée Plantin, un exemple plus parfait. Malheureusement, des détériorations se sont produites par suite d'infiltrations dans les murs mitoyens; les tentures en cuir doré ont été rongées par l'humidité; d'autres dommages, non moins déplorables, se sont produits. Nous avons, à diverses reprises, signalé cette situation à l'administration communale, mais jusqu'ici il n'a pas encore été porté remède à cette situation regrettable.

Les transformations radicales qui s'opèrent à Anvers, ne se produisent pas sans modifier chaque jour davantage l'aspect ancien des rues de la vieille ville. Au centre de la cité, à la place de Meir, à côté de ce joyau architectonique que constitue le palais royal, s'élevait un hôtel, dont la façade, soutenue par de massifs pilastres en style rustique, constituait un exemple non dépourvu d'intérêt, de l'architecture du XVIIe siècle. Cette façade avait été élevée en 1631, d'après les dessins et pour compte du peintre Gérard Zeghers, qui y habitait. Devenue récemment propriété d'une

banque particulière, cette demeure, malgré nos réclamations pressantes, malgré l'intérêt historique qu'elle présentait, a été totalement abattue. Sur l'emplacement vacant sera construit un bâtiment à quatre étages. Espérons que son aspect ne fera pas un tort trop grand à l'œuvre du grand architecte van Baurscheit, à côté de laquelle elle va s'élever. Ajoutons toutefois que, suivant certaines informations, la ville d'Anvers serait devenue propriétaire des matériaux de cette façade, qu'elle pourrait ainsi réédifier en un autre quartier.

Ailleurs, à la Grand'Place, se continue l'œuvre de restauration des anciennes maisons corporatives. Certes, nous rendons justice à la générosité du particulier qui fait procéder à ces travaux, mais une fois de plus, dans le cas actuel, nous estimons qu'il fallait restaurer et non démolir. La maison des Merciers constituait un spécimen unique de l'architecture ogivale civile dans notre ville. Sa façade avait heureusement échappé aux flammes allumées par les soudards espagnols lors des sanglantes journées de novembre 1576, et le fronton s'élevait, semblant défier l'effort des siècles. Des projets antérieurs avaient prouvé qu'une restauration, permettant de conserver les parties anciennes, était possible, et pouvait contribuer à faire renaître avec son aspect primitif une des plus intéressantes demeures de la vieille ville. Malheureusement un autre avis a prévalu. Nous pouvons voir s'élever aujourd'hui à la Grand'Place une maison nouvelle, fidèlement reconstituée d'après les anciennes reproductions; mais, malgré le succès de cette reconstitution, on ne parviendra jamais à lui rendre le cachet ancien que seul le cours des ans peut développer

et à y rattacher les précieux souvenirs historiques qui l'imprégnaient.

Longue rue Neuve, l'administration des hospices se propose de faire disparaître un des derniers petits hospices qui existent encore à Anvers. Autour d'une modeste cour gazonnée, se pressent des maisons branlantes que complète une minuscule chapelle. Certes, cet ensemble offre un caractère spécial de repos harmonieux et de tranquillité, qui ferait la joie des peintres ou des folkloristes, mais il ne nous est malheureusement pas possible de présenter d'arguments plus concluants pour la conservation de ces constructions vétustes. Nous avons dû nous borner, pour en perpétuer le souvenir, à les faire photographier. Bientôt des maisons de rapport s'élèveront à leur place.

Il nous semble devoir vous dire ici quelques mots de deux projets dont la presse locale et les sociétés artistiques se sont activement occupées depuis quelques mois, et qui prochainement pourraient entrer dans le domaine de l'exécution.

De toutes parts, on préconise le dégagement de la cathédrale. La proposition n'est pas neuve; à plusieurs reprises elle a été soulevée sans pouvoir provoquer une solution pratique. Aboutira-t-on aujourd'hui ? La chose est souhaitable. Quoi qu'il en soit, en vue des projets annoncés et qui prochainement pourraient nous être soumis, nous avons fait une visite minutieuse du monument, en étudiant les abords et les annexes, nous documentant, de manière à pouvoir en connaissance de cause nous prononcer dans cette question si importante et si digne d'étude.

Puisque nous parlons de la cathédrale, rappelons que l'Administration communale d'Anvers propose d'accoler

contre la petite tour un monument destiné à commémorer la mémoire de l'architecte Appelmans. Quel que soit le mérite des quatre figures de bronze qui composent le groupe symbolique, nous sommes persuadés qu'elles ne pourront faire qu'un fort triste effet dans leurs proportions réduites, comparées aux lignes sévères et aux masses imposantes du bâtiment sacré. Ce serait une faute que de permettre le placement contre le mur de l'église d'un monument que d'autres suivront peut-être ; ceux-ci ne pourraient jamais constituer qu'un anachronisme, dont la fantaisie ne saurait se marier avec le caractère de l'antique temple ogival.

Le second projet auquel nous faisions allusion il y a un instant, est celui de racheter au propriétaire actuel les deux immeubles dans lesquels sont cachés les derniers et trop rares vestiges de l'opulente demeure et de l'atelier du grand Rubens. Un plan existe ; il ne nous a pas encore été soumis, mais ce que nous avons pu en apprendre, nous engage à faire des vœux pour le voir entrer bientôt dans la voie de la réalisation. C'est en quelque sorte pour la ville d'Anvers une obligation sacrée que de sauver de la destruction et de consacrer au souvenir d'un de ses plus illustres enfants, ces derniers témoins de sa vie et de son artistique opulence.

La rédaction des inventaires d'objets d'art s'est continuée dans des conditions normales. Il y a quelques jours nous vous avons distribué un nouveau volume, qui à brève échéance sera suivi d'un troisième, dont les matériaux sont déjà prêts. Vous aurez vu que nous nous sommes efforcés de suivre le modèle qui avait été présenté ici. Les gravures auraient pu être plus nombreuses ; nous avons, en effet, pris de multiples reproductions photographiques, mais le

manque regrettable de ressources ne nous a pas permis de les annexer à notre nouveau volume.

La publication des inventaires nous paraît chaque jour plus indispensable, car, malgré les avis réitérés des diverses autorités, malgré de multiples instructions, à plusieurs reprises nous avons encore eu à constater la vente d'objets appartenant au mobilier religieux de nos églises. Qu'il nous suffise de vous rappeler un seul fait. La petite église de Bonheyden, près de Malines, devait être démolie. L'inventaire avait été soigneusement fait et communiqué aux intéressés. Malgré ces précautions, les autels, les lambris, les stalles, des motifs sculptés en pierre, ont été aliénés. Il a fallu qu'une enquête fut faite par le Comité central. Une grande partie de ces objets ont été retrouvés, et seront peut-être utilisés dans la nouvelle église.

D'autre part, autorisation régulière de vente nous a été demandée à Hulsthout pour un buffet d'orgue, et à Boisschot pour une chaire de vérité. Les membres de notre Comité, délégués aux fins d'examen, nous ayant déclaré que ces objets, dont l'état de conservation laisse du reste à désirer, sont sans valeur aucune, nous ne nous sommes pas opposés à leur aliénation.

L'église de Gooreind possède une grande toile appartenant à l'école espagnole, œuvre d'une valeur relative, qui lui a été donnée il y a quelques années par un paroissien. Cette église toute moderne et sans le moindre caractère, n'a aucun intérêt à conserver une toile dont l'utilisation semble difficile. Manquant de ressources, elle voudrait tâcher de la vendre. Dans ces conditions, nous croyons qu'il n'y a pas de motif pour repousser cette demande.

A Eynthout sont conservés, dans l'église, des panneaux sculptés qui ont été appliqués contre d'autres meubles et qui proviennent de la salle capitulaire de l'abbaye d'Averbode, d'où ils ont été violemment enlevés par les républicains français à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui l'abbaye voudrait rentrer en possession de ces fragments qui permettraient de compléter la reconstitution de l'ameublement de la salle capitulaire auxquels autrefois ils appartenaient. En échange, elle offre de faire don à l'église de meubles nouveaux dont le modèle nous serait soumis, et qui, au point de vue artistique, donneraient entière satisfaction. Nous croyons que, vu les circonstances particulières que nous venons de résumer, qu'il est difficile de s'opposer à l'échange proposé.

Le Comité central s'est à diverses reprises rendu dans certaines localités de notre province, en priant nos membres d'assister à ces visites. C'est dans ces conditions, qu'à Malines, nous nous sommes rendus à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle pour étudier le placement d'un nouvel autel; à Lierre pour examiner l'opportunité du remplacement d'un ancien autel dans l'église de Saint-Gommaire; à Anvers pour apprécier un panneau peint destiné à l'hôtel de ville de Hoogstraeten, puis pour juger de la maquette du monument à ériger en souvenir d'Appelmans contre les murs de la cathédrale.

Le Comité central a également chargé notre Comité de se rendre au hameau du Mylstraat sous Duffel, pour y juger de l'exécution de nouveaux meubles placés dans l'église récemment construite.

Annuellement nous vous faisions part, Messieurs, des

accroissements dont bénéficiaient les collections du musée d'antiquités du « Steen ». Ce musée, fondé grâce à l'initiative de notre Comité, était géré par une Commission dont tous nos membres faisaient partie de droit. Le conservateur et le secrétaire étaient des nôtres; ils ont cru devoir donner leur démission, et ont été remplacés par des membres qui nous sont étrangers. Ces modifications ont malheureusement mis fin à l'influence prépondérante que nous exercions dans ce musée, et sa gestion échappe désormais à notre action directe.

Il est temps d'arrêter ici, Messieurs, le compte rendu des travaux du Comité d'Anvers pendant le dernier exercice; par la rapide nomenclature que nous vous avons présentée, vous avez pu juger combien nombreuses ont été les affaires soumises à notre instruction. Et toutefois, leur nombre aurait été plus grand encore si, à maintes reprises, des travaux n'avaient été exécutés dans certains monuments de la province sans que notre intervention fut sollicitée. Ici ce sont des églises restaurées, agrandies ou reconstruites ; là des objets mobiliers : autels, orgues, enlevés et remplacés par des pièces nouvelles ; ailleurs encore des statues, vitraux ou d'autres pièces d'ameublement, introduites dans les monuments sacrés, le plus souvent à la suite de dons. Ces travaux sont entrepris à notre insu, et c'est ordinairement par hasard que leur existence nous est révélée, presque toujours lorsqu'il est trop tard, pour intervenir efficacement. Il est facilement compréhensible, que plus d'une fois les travaux exécutés dans ces conditions, laissent à désirer sous bien des rapports. Il serait utile, nous semble-t-il, qu'une fois de plus, des instructions précises vinssent

rappeler aux intéressés, que de semblables errements sont absolument irréguliers et peuvent provoquer des suites fort peu agréables pour eux.

On pourrait en même temps dissiper un préjugé qui a cours en maint endroit, et qui tend à faire croire qu'il est loisible d'aliéner sans autorisation les objets qui n'ont pas été portés sur les inventaires parce que leur valeur artistique n'était pas assez grande.

Semblable théorie, si elle se généralisait, pourrait provoquer des agissements irréguliers et peut-être favoriser la tendance que, d'ici delà, s'est déjà fait jour, et qui incite à ne pas attirer l'attention sur des objets peu apparents ou inaccessibles qui cependant mériteraient d'être décrits et signalés.

En faisant siens les vœux que nous venons d'avoir l'honneur d'émettre, le Comité central faciliterait notre tâche et contribuerait à affermir dans les sphères où son rôle doit s'exercer, l'action éminemment conservatrice de la Commission royale des Monuments.

M. le Président. — Nous remercions M. Donnet pour son rapport, toujours si intéressant et si complet. Si ce rapport est bien rempli, c'est que le Comité d'Anvers comprend fort bien sa mission. Il est un modèle parmi les Comités, je suis heureux de le proclamer.

Comme M. Donnet a quelque peu dépassé le temps réglementaire, j'abrègerai ce que j'ai à lui dire. Si d'assez nombreux travaux se font dans la province d'Anvers sans que le Comité d'Anvers soit consulté, c'est beaucoup moins la faute de la Commission royale que celle du Président du

Comité local. Nous l'avons répété bien des fois. J'ai demandé à M. le Gouverneur de vouloir bien venir, au moins une fois, parmi nous. Je regrette qu'il n'ait pu prendre place à côté de ses honorés collègues, MM. de Kerchove d'Exaerde, Beco et du Sart de Bouland.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Destrée, *rapporteur* :

Messieurs,

Avant de vous rendre compte de ses travaux, le Comité des correspondants du Brabant a l'impérieux devoir de saisir les solennelles circonstances de ce jour pour payer à la mémoire du vénéré gouverneur Vergote le juste tribut de regrets que lui a causés la mort de ce fonctionnaire d'élite.

L'inlassable activité du chef inoublié de la Province se porta sur les questions artistiques comme sur toutes les autres questions intéressant le Brabant. C'est grâce à lui que les correspondants de cette province ont été parmi les premiers à renouer des traditions presque oubliées et à s'occuper notamment depuis plusieurs années de l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes.

Dans la présidence de nos réunions, M. Vergote apportait, avec un lumineux esprit de direction, des préoccupations de paternelle amabilité qui lui faisaient saisir toutes les occasions qui se présentaient pour se réjouir avec nous des succès que remportait ailleurs l'un ou l'autre des membres du Comité; il donnait ainsi à nos séances un caractère de confraternité dont les traditions ne disparaîtront pas avec lui.

Aussi l'hommage que nous adressons ici à M. Vergote n'est-il pas seulement l'expression des vifs regrets que cause la mort d'un homme éminent, il s'y ajoute l'émotion plus profonde qu'entraîne la disparition d'un président qui unissait à de remarquables facultés intellectuelles, la bonté douce et sympathique des vieillards indulgents.

Grâce à l'appui que nous prête M. le Gouverneur Beco, le Comité des correspondants brabançons a déployé une activité plus grande que les années précédentes. Tous les projets adressés à l'autorité administrative nous ont été communiqués. Nos séances ont été plus fréquentes, si elles ne sont pas encore mensuelles, et les objets soumis à nos délibérations plus nombreux et plus importants.

Le Comité se réjouit de cet état de choses qui lui a permis d'apporter sa contribution dévouée à l'œuvre de protection artistique à laquelle la Commission des Monuments se consacre avec bonheur. Souhaitons que, pour faciliter notre tâche, le Gouvernement complète à brève échéance notre Comité que le départ de M. Janlet et la mort de M. Van Even ont privé, depuis deux ans, de deux de ses membres le plus écoutés.

Nous ne nous attarderons pas à énumérer par le menu toutes les affaires sur lesquelles nous avons eu à nous prononcer. Nous répondrons sans doute mieux au but de nos réunions annuelles en nous bornant à signaler à votre attention quelques-uns des desiderata d'un caractère général que nous avons cru devoir exprimer à l'occasion de l'examen des projets qui nous ont été soumis.

Préoccupés de maintenir intacts et complets les paysages familiers de nos villages brabançons, au charme rustique

et profond, d'une si puissante et si patriale expression, le Comité s'est rallié à une proposition de M. Juliaan De Vriendt et pense que les pouvoirs publics devraient, le plus souvent, combattre chez les administrations fabriciennes et communales, le désir d'agrandir et de transformer des édifices séculaires qui donnent personnalité et vie au bourg champêtre, tapi au coin ombreux d'une route ou sous le feuillage épais de quelques ormes.

C'est par un incompréhensible souci de moderniser ce qui tient tout son charme de son âge et de sa simplicité que l'on voit des prêtres et des magistrats communaux s'associer pour réclamer l'agrandissement de temples qui perdront leur caractère et leur expression dès qu'ils auront subi les transformations qu'on souhaite.

Pourquoi, disons-nous, ne pas laisser vivre dans la quiétude la vieille église qui complète le paysage, l'identifie et le pare et ne pas créer plutôt une nouvelle paroisse et construire ailleurs un nouveau temple quand les fidèles deviennent trop nombreux pour les dimensions de l'ancien édifice.

Les besoins du culte seraient pleinement satisfaits et nous assurerions ainsi efficacement la conservation des pittoresques aspects de la plaine brabançonne. Par cette protection que nous accorderions à la beauté des sites, nous en inspirerions le respect à tous ceux qui ne s'en soucient pas assez aujourd'hui.

Certes, il y aurait un certain enfantillage à refuser, d'une façon générale, de consentir à l'agrandissement des anciennes églises. Aussi notre vœu ne tend-il qu'à chercher le plus possible à conserver les constructions anciennes,

avec leur expression séculaire, mais encore faut-il qu'elles en aient une.

L'utilisation de matériaux de valeur pour les travaux aux églises devrait tout spécialement être recommandée aux architectes qui sont plus particulièrement appelés à travailler dans cette branche de l'architecture. Nous avons constaté trop souvent qu'abandonnant les meilleures traditions, nos constructeurs songeaient à édifier des monuments importants en matériaux de pacotille et en usant de toutes les ingénieuses ressources que mettent à leur disposition les progrès d'un industrialisme outrancier.

Il est vrai que les architectes ne sont pas les vrais coupables. Le souci de réaliser immédiatement le projet longtemps caressé, de voir rapidement s'élever un nouveau temple, détermine les conseils de fabrique à entreprendre, avec des ressources insuffisantes, la construction complète d'une église qu'ils veulent importante et définitive, alors qu'il leur faudrait consacrer vingt, trente, cinquante années à l'édification d'un temple, qui, comme ceux d'autrefois, ne serait pas terminé d'un seul jet et pourrait être progressivement complété et embelli.

Nous avons été heureux de constater récemment que certaines fabriques d'église entrent dans cette voie qu'a si excellemment indiquée l'an dernier M. le Ministre de la Justice. L'administration fabricienne de l'église Saint-Antoine de Padoue, à Saint-Gilles, qui a chargé deux architectes de talent de dresser un projet complet d'une vaste et belle église, propose, retenue par des considérations financières, de n'en édifier qu'une partie et de remettre à quelques années l'achèvement de ce temple qui aura ainsi la trop

rare fortune de répondre, par son caractère et sa somptuosité, à sa fin sacrée.

Dans les travaux de restauration et d'agrandissement des églises, la même préoccupation du bon marché et d'un résultat immédiat se manifeste. C'est ainsi que tout récemment nous avons vu un architecte ne pas hésiter à prévoir des lambris en pitchpin dans un monument d'une grande simplicité certes, mais dont le caractère aurait été atteint par l'utilisation de matérieux de cette espèce.

Heureux de l'accueil fait à l'inventaire des objets d'art existant dans l'arrondissement de Bruxelles, paru l'an dernier, nous n'avons pas cessé de nous occuper de la publication d'un inventaire identique en ce qui concerne les communes de l'arrondissement de Louvain. L'impression de ce travail est complètement terminée; le choix des objets dont nous comptons donner des reproductions est fait. Malheureusement la photographie, la confection des clichés et l'impression des planches exigent beaucoup de temps et nous ne pouvons pas espérer soumettre à nos collègues cette seconde partie de notre travail avant quelques mois.

Ce retard que notre activité n'a pu vaincre, ne nous a pas empêchés de continuer nos inspections dans les communes de l'arrondissement de Nivelles, où notre moisson d'objets intéressants est fort mince, car ces contrées ont été bien souvent ravagées par les guerres et les invasions.

Tous les ministres du culte se préoccupent de nous faciliter notre mission et la méfiance qui nous avait accueillis quelquefois dans nos premières investigations ne se rencontre plus. Notre œuvre ne tend du reste qu'à

mettre en valeur les richesses de nos églises, à attirer sur elles l'attention des artistes et des archéologues, en un mot à enrichir le patrimoine d'art du pays.

Quelquefois pourtant se manifeste une crainte vague de voir un objet, longtemps ignoré, devenir une pièce de musée que l'État chercherait à acquérir pour ses collections. Nous avons toujours rassuré ces gardiens vigilants de ces souvenirs vénérés ; nous pensons, en effet, qu'il est hautement désirable de maintenir dans leur paisible et pieuse atmosphère les reliquaires, les tableaux, les statues, qui, pouvons-nous dire, y sont nés et y ont vécu. Un objet d'art doit rester dans le milieu pour lequel il fut créé ; il s'y anime d'une émotion indicible qu'il n'exprime plus ailleurs.

M. le Président. — M. Destrée, nous vous remercions beaucoup pour l'excellent rapport que vous avez présenté au nom du Comité du Brabant. Nous disons aussi de ce Comité qu'il est un modèle à suivre.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre occidentale, M. l'abbé Duclos.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

M. le chanoine Duclos, en remplacement de M. van Ruymbeke, *rapporteur*, lit le rapport rédigé par ce dernier :

Messieurs,

Un double deuil a empêché M. le Secrétaire du Comité provincial de la Flandre occidentale de vous présenter son rapport à l'assemblée générale de l'année dernière.

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre comprendra donc les deux derniers exercices. Tous les deux ont été particulièrement marqués par le nombre et l'importance des questions soumises à notre examen.

Il n'est possible, dans un rapport succinct, que d'en faire une brève nomenclature.

Presque tous les projets de restauration de monuments se rapportent à des édifices du culte.

Un grand mouvement s'est produit dans ce sens, et c'est avec satisfaction que nous constatons, à la fois, la louable initiative des fabriques et des administrations communales, secondée par des architectes et par des artistes consciencieux et désireux de bien faire.

Parmi les églises où les travaux de restauration ont été reconnus nécessaires, et dont les projets ont été soumis à notre Comité, nous citerons ceux relatifs aux églises de Notre-Dame à Bruges, Saint-Jacques à Bruges, Notre-Dame à Courtrai, Saint-Martin à Ypres, Saint-Pierre à Ypres,

Sainte-Walburge à Furnes, Saint-Pierre à Thielt, Beveren s/Yser, Damme, à la chapelle du Saint-Sang à Bruges, et aux églises de Warneton, Zuydschote, Nieuport, Saint-Georges (N.), Pitthem, Mariakerke (O.), Moorslede et Zandvoorde (O.).

Le projet le plus important, parmi ceux que nous venons d'énumérer, est celui qui concerne l'église de Saint-Martin, à Ypres. Il s'agissait de retrouver, après des restaurations successives et trop radicales, les formes et les dispositions anciennes de cet édifice.

M. Coomans, chargé de ce travail, a reconstitué, en grande partie, l'édifice dans ses formes primitives, en s'inspirant des vrais principes de la restauration des monuments. Mais il reste des problèmes à résoudre. Parmi ceux-ci, il y a en première ligne, la restauration du portail méridional. La solution préconisée par M. Coomans est admise par le Comité, sur un rapport de M. le chanoine Duclos, qui croit, toutefois, comme nous qu'il faudra tenir compte des indications qui pourront apparaître lors de la démolition de la façade actuelle. L'étude de ces plans a été faite par les membres du Comité, avec le plus grand soin, parce qu'il s'agit d'un des monuments les plus importants de la province.

Les restaurations à effectuer à l'église de Notre-Dame, à Courtrai, sont aussi considérables et se rapportent à un monument qui, à l'origine, a servi de chapelle castrale au palais de Baudouin de Constantinople.

Ce n'est qu'après plusieurs essais et lorsque d'importantes démolitions et sondages ont été effectués, que l'on a pu reconnaître les formes et dispositions anciennes de la partie

occidentale du monument. L'accord s'est fait sur cette restauration, après que les premiers projets eussent été modifiés, conformément aux indications de la Commission royale et de notre Comité.

Le projet de restauration de la façade principale de l'église Notre-Dame, à Bruges, a fait l'objet de longues études résumées dans un rapport de M. le chanoine Duclos. Il semble que la période des recherches et des études est actuellement terminée, et nous avons l'espoir de voir les travaux se poursuivre rapidement.

De nombreux rapports ont été adressés à la Commission royale, au sujet des travaux projetés à l'église de Sainte-Walburge, à Furnes. L'on sait que ce monument remarquable ne se composait que du chœur, de ses collatéraux, de chapelles absidales et de deux chapelles particulières. Un transept et une travée y ont été ajoutés récemment. Sous des couches nombreuses de chaux, on a retrouvé, dans la partie ancienne, une décoration complète qui a été signalée à votre attention dans des réunions générales des membres correspondants.

Notre Comité a émis le vœu de voir conserver et restaurer cette intéressante polychromie. Il a même regretté que les murs de la partie nouvelle aient été laissés en matériaux apparents.

Nous devons constater, toutefois, que cette manière de voir n'a pas été partagée par l'autorité supérieure et que la destruction de ces peintures a été autorisée sous la condition qu'on en prenne préalablement des copies exactes.

Parmi les restaurations intéressantes, signalons encore

l'église de Beveren s/Yser, qui est un des beaux types de l'architecture en briques de la Flandre maritime.

Le projet de restauration de l'hôtel de ville de Loo, — le seul édifice civil dont notre Comité ait eu à s'occuper, — a reçu notre approbation, moyennant certaines réserves. Le travail de M. l'architecte Vinck a été reconnu conforme, dans son ensemble et ses détails, à ce qui a existé primitivement.

Le beau jubé de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude, a été gravement menacé, par suite du déversement d'une pile du chœur à laquelle il est accolé. L'on a pu arrêter ce déversement, après avoir constaté avec quelle négligence cette pile avait été construite et puis entaillée sur plusieurs de ses faces, lors de la construction du jubé.

Notre Comité a cru devoir recommander le déplacement des grandes orgues qui surchargent cette charmante galerie. Ces orgues seront reportées sur une tribune au-dessus du portail principal de l'église.

Parmi les projets de vitraux qui nous ont été soumis, signalons ceux pour l'église cathédrale de Bruges, Saint-Martin à Ypres, Sainte-Walburge à Furnes, Merckem, Tieghem et Reninghe.

Beaucoup de ces projets ont donné lieu à des critiques méritées. L'étude de l'archéologie, de la technique et de la liturgie semble devoir être particulièrement recommandée aux artistes verriers, ainsi que celle de l'histoire et de l'hagiographie locale.

Les vitraux de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, ont surtout attiré l'attention du Comité. Un grand effort a été réalisé pour compléter ce beau monument. Les verrières en

feront le complément principal. M. Ladon a fourni un projet de vitraux à placer dans les fenêtres du transept et de la façade de l'église. Malgré tout le mérite accusé par ce projet, notre Comité n'a pu donner son assentiment à la représentation de grandes scènes historiées, coupées par des meneaux, dans un monument du milieu du XIIIe siècle.

Un autre artiste a été chargé de présenter un projet de six autres verrières, et développe sur la largeur de chacune d'elles une scène coupée, elle aussi, par les meneaux. Aucune idée d'ensemble n'a pu présider à l'étude de ces différents projets. Il semble que les artistes ignorent les œuvres qui sont destinées à être placées les unes à côté des autres. Le respect de ce beau monument exige que les vitraux soient tous conçus dans le style de la construction et d'après un plan général soigneusement étudié, tant au point de vue artistique qu'au point de vue liturgique.

Des rapports ont été transmis à la Commission royale sur les mobiliers de l'église monumentale de Merckem, des églises de Reninghe, Lisseweghe, Zuydschote, Saint-Nicolas à Dixmude, Tieghem, Rumbeke et Passchendaele.

A l'initiative de plusieurs membres du Comité, des tableaux des églises Notre-Dame à Courtrai, du Palais de Justice à Furnes, de la salle du Conseil communal de Dixmude et de l'église de Wevelghem ont été l'objet de propositions de restaurations, dont quelques-unes ont été favorablement accueillies par les administrations communales ou fabriciennes.

Après inspection, le Comité a donné un avis favorable sur le classement parmi les monuments, des églises de Rolleghem, Pitthem, Wulverghem, Westcappelle, Vinchem,

Wenduyne et Beveren s/Yser. L'ancienne église de Blankenberghe a aussi été classée dans la 3e classe des monuments du culte.

Cette nombreuse et succincte nomenclature témoigne de l'activité qui a présidé pendant ces deux années aux travaux du Comité provincial de la Flandre occidentale.

Nous sommes heureux de constater que la Commission royale a pris à cœur de prendre l'avis de ses correspondants pour les principaux projets de restauration qui lui sont soumis.

M. le Président. — Je commencerai par m'excuser, Monsieur le Chanoine, de vous avoir qualifié d'abbé en vous accordant la parole. Cela dit, je vous félicite pour le rapport que vous avez lu au nom de M. van Ruymbeke.

Nous constatons avec plaisir, une fois de plus, combien nous marchons d'accord avec votre Comité. Certainement, je le répète, si vous n'êtes pas consultés dans toutes les affaires, ce n'est point notre faute; c'est celle d'une autorité que vous connaissez et qui est de nos amis : M. le Gouverneur baron de Béthune. Adressez-lui donc vos réclamations

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. le chanoine Van den Gheyn, *rapporteur :*

Messieurs,

Avant de vous faire l'annuel et traditionnel bilan de nos travaux, je vous dois une explication pour l'honneur qui m'échoit d'avoir à remplir cette agréable mission.

J'en suis d'autant plus heureux, qu'ainsi se trouve pour moi l'occasion facile, mais obligée, de rendre hommage à celui qui pendant dix-huit ans a su mériter les félicitations de notre vénéré président pour la parfaite concision de ses rapports aussi complets qu'intéressants. C'est au mois d'avril dernier que M. Adolphe De Ceuleneer informait M. le Gouverneur de la Flandre orientale que des raisons personnelles l'obligeaient à donner sa démission de secrétaire de notre Comité provincial. Les unanimes regrets que sa retraite a provoqués parmi nous, trouveront, j'en suis persuadé, un écho au sein de la Commission royale des Monuments, et aux remercîments que nous nous sommes empressés d'adresser à M. le professeur De Ceuleneer, pour l'inlassable zèle dont il a fait preuve pendant une si longue suite d'années, vous joindrez les vôtres, plus autorisés et mieux en rapport avec les services rendus.

*
* *

Si mon savant et érudit prédécesseur à maintes reprises a dû exprimer ses regrets au sujet d'une activité trop

restreinte par suite de l'importance absolument secondaire des objets soumis à nos délibérations, je me réjouis de n'avoir pas, pour mes débuts, à me montrer grincheux, ni à me faire le porte-voix des légitimes revendications de mes collègues.

Depuis la dernière assemblée générale notre Comité a tenu quatorze séances, preuve manifeste que nous avions de quoi nous occuper, et que nous ne nous refusons pas à la besogne. D'ailleurs, sur la proposition de notre président, nous nous sommes tous mis d'accord pour nous réunir régulièrement tous les premiers lundis du mois.

C'est que depuis nos dernières assises, les projets intéressant notre province nous parviennent à date fixe ; nous sommes même mis au courant de ce qui se passe à Gand, puisque nous avons été invités à suivre les études préparatoires à la restauration de l'église Saint-Nicolas, l'un des plus précieux joyaux de l'architecture gantoise.

L'inventaire archéologique de la province, à l'examen depuis plusieurs années, a fait les frais de plusieurs séances et soulevé à nouveau de longs et intéressants débats. Déjà le choix d'un imprimeur est définitivement arrêté, il ne reste guère plus qu'à lui fournir... le texte à composer. Mais la question des inventaires est à l'ordre du jour de notre réunion, et sans doute de précieuses indications nous seront fournies. Mus par cette crainte que je dirai salutaire, que « le mieux est souvent l'ennemi du bien », plusieurs d'entre nous hésitent à entreprendre un relevé architectural en même temps qu'historique de nos édifices civils ou religieux, pour en revenir à l'idée première de dresser avec soin la liste de nos œuvres d'art proprement dites, et dont la

conservation au sens strict du mot, offre souvent moins de sécurité et de garantie que les monuments eux-mêmes qui les détiennent. Au reste, ce premier inventaire, qui serait dressé sans retard, pourrait dans la suite et après un examen plus approfondi, être complété et parfait par la description de nos églises au point de vue de la construction, et de l'histoire.

Le projet de restauration qui a provoqué la discussion la la plus suivie est celui de l'église de Nieuwenhove, incendiée en notable partie en avril 1905. Loin de chercher à empiéter sur les imprescriptibles droits de la Commission royale, notre Comité s'est contenté de livrer à son appréciation les vues divergeantes de nos membres, lui abandonnant la responsabilité de la décision à prendre.

Espérons toutefois pour la satisfaction du curé, et pour répondre à la légitime impatience des paroissiens, que les travaux de reconstruction et de l'agrandissement de l'église de Nieuwenhove pourront être entrepris à brève échéance.

Aux portes de Gand s'élève la pittoresque et curieuse églisette d'Afsné, l'idole des artistes pour le site charmant qui l'abrite, et à laquelle des archéologues prétendaient consacrer leurs soins jaloux, pour en défendre les modestes et anciennes proportions. Depuis le jour où la question de l'agrandissement de l'église d'Afsné a été engagée, des faits nouveaux se sont produits ; les délégués de notre Commission ont eu soin de les contrôler scrupuleusement, et il en résulte que le travail projeté se réduit à relever l'église de ses ruines, et à reconstruire dans le style primitif les parties qui avaient disparu.

Ce sont les deux seuls projets de restauration dont nous

ayons eu connaissance; pour le reste nous avions à reprendre nos habituels travaux : l'examen du mobilier des églises : confessionnaux et boiseries à Saint-Nicolas-Waes (église primaire), — confessionnaux et stalles à Saffelaere, — confessionnaux, stalles et fonts baptismaux à Alost-Mylbeke, — maître-autel à Audenarde (église Sainte-Walburge), — maître-autel, autels latéraux et banc de communion à Burght.

Dans la plupart des cas nos délégués ont pu se déclarer très satisfaits des soins apportés à la confection de ces meubles, mais ils ont dû souvent exprimer le regret de n'y point découvrir ce cachet artistique et cette inspiration féconde qui caractérisent le mobilier ancien du moyen âge et des belles époques de la Renaissance. Les ressources limitées des fabriques d'églises et la concurrence qui même s'insinue dans la production des œuvres dites artistiques, ne sont généralement pas les puissants ressorts sur lesquels s'appuie l'habileté, sinon le génie de nos sculpteurs.

Il nous est arrivé encore d'avoir eu à nous occuper du déclassement d'autels anciens dont la disparition était demandée par suite de restauration de l'église.

Dans le premier cas, — c'était à Vloersegem, — nous avons consenti à la vente de la partie supérieure de l'autel, datant du XVIIIe siècle, mais de nulle valeur.

A Alost — c'était le deuxième cas pour lequel nous étions consultés, — on n'a pas cru devoir retarder la solution jusqu'à la visite de notre délégué, et c'est au musée de cette ville que notre collègue a dû se faire une idée plutôt vague de l'intérêt de l'autel démoli, par les quelques fragments qui y sont conservés.

Une question à laquelle nous serons toujours très heureux de nous intéresser, est celle de la polychromie de nos églises ; malheureusement le seul projet qui nous ait été soumis, celui de l'église d'Okegem, était dépourvu de tout caractère artistique, au point que nous avons jugé préférable de paraître l'ignorer.

Et puisque nous parlons de peintures murales, nous avons à remercier la Commission royale de ce qu'elle ait bien voulu porter son attention sur celles que nous lui avions signalées, et qui ornent le berceau ogival lambrissé de l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Pierre, en notre ville, actuellement la caserne d'infanterie. Les mesures de conservation ont été indiquées par lettre du 23 novembre dernier, en même temps que la Commission royale signalait à M. le Ministre des Beaux-Arts l'urgence qu'il y avait à procéder sans retard à la restauration du cloître de cette si vénérable abbaye.

Et c'est bien le rôle qui nous incombe de veiller au maintien de ces glorieux restes qui rappellent en leur langage de pierre l'histoire du passé. Nous nous sommes donc réjouis en apprenant que l'Etat s'était fait l'intelligent acquéreur du château de Beersel ; même nous nous sommes repris à espérer que le Gouvernement ne tardera plus à se laisser convaincre de l'intérêt plus puissant encore que présentent les ruines du manoir féodal de Herzele, et qu'il saura trouver le moyen efficace de sauvegarder ces vestiges précieux du xve siècle, que nous avons pour devoir de signaler une fois de plus à sa généreuse et bienveillante attention.

Deux visites ont été faites en commun avec ces délégués de la Commission royale : la première dans les ateliers de

M. Van Biesbroeck, pour examiner les maquettes des statues à placer à la façade principale du Musée des Beaux-Arts à Gand ; la seconde à Rupelmonde, pour juger les vitraux de l'église.

Et c'est à ces proportions toujours modestes que s'arrête le bilan de notre activité.

Au début d'une année nouvelle, il est de règle de dresser le budget pour l'exercice qui va s'ouvrir. Vous me permettrez, Messieurs, d'inscrire au chapitre des recettes le zèle des membres de notre Comité, qui ne demande qu'à se dépenser pour l'utilité artistique et archéologique de notre belle province. Puisse cette dépense devenir effective et être portée en compte à notre prochain rapport. Pour qu'il en fût ainsi, il suffirait qu'aussi souvent que nous-mêmes nous le souhaitons, nous soyons mis à contribution par ceux auxquels nous sommes appelés à rendre service.

M. le Président. — Monsieur le Chanoine, nous nous rallions aux regrets que vous avez si bien exprimés en commençant votre rapport concernant le départ, comme secrétaire, de notre ami M. de Ceuleneer. Nous avons tous regretté ce départ.

Nous espérons que notre cher collègue voudra bien continuer sa collaboration aux travaux concernant l'inventaire.

Je saisis cette occasion pour remercier M. le Gouverneur de la Flandre orientale, le baron de Kerchove d'Exaerde, qui a bien voulu nous donner par sa présence, cette fois encore, une nouvelle preuve de son dévouement à l'œuvre de son Comité ; aussi M. le Gouverneur a-t-il reçu de

M. le chanoine van den Gheyn un brevet bien mérité de haute satisfaction. Comme nous sommes souvent habitués à entendre des plaintes à cet égard, il nous est particulièrement agréable d'entamer ici un hosannah à la gloire de M. le Gouverneur! (*Rires approbatifs.*)

Et puisque je parle de MM. les Gouverneurs, vous m'excuserez, j'ai la tête encombrée par un gros rhume qui m'accable depuis plusieurs jours, de ne pas avoir uni tantôt tous nos regrets à ceux exprimés tout à l'heure à la mémoire de M. le Gouverneur Vergote.

Si le Comité du Brabant peut être cité comme un modèle parmi les Comités, nous le devons principalement, on peut le dire, à la collaboration, à l'esprit si distingué, si savant et si entraînant du Gouverneur défunt, M. Vergote. Et si ce Comité reste, à n'en point douter, dans les mêmes idées de progrès, nous aurons le doux devoir d'en reporter une grande part de mérite au successeur de M. Vergote, l'honorable M. Beco. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

—

M. Matthieu, *rapporteur :*

Messieurs,

La composition du Comité provincial du Hainaut n'a subi aucun changement depuis l'assemblée générale du 9 octobre 1905. Deux membres décédés depuis quelque temps, n'ont pas encore été remplacés. Ce retard est d'autant plus regrettable qu'il nous rend plus lourde la tâche que la Commission centrale nous a confié de procéder à la confection d'inventaires des œuvres d'art appartenant aux administrations publiques.

Cet objet n'a cessé de fixer notre attention pendant le cours du présent exercice. Selon le principe adopté à l'assemblée générale du 12 octobre 1903, les dépenses occasionnées par les études, les déplacements, les dessins et les photographies doivent être mises à charge de la Province. Jusqu'ici le Comité du Hainaut ne possédait pas de budget. Nous avons donc sollicité du Conseil provincial une intervention financière et nous sommes heureux de vous annoncer que dans sa session du mois de juillet dernier, cette assemblée a voté pour l'année 1907, un crédit destiné à permettre à notre Comité de faire face aux dépenses qu'exige l'exécution d'un travail considérable; le Hainaut est, en effet, la province de Belgique qui compte le plus grand nombre de communes.

Il nous sera donc permis à dater de l'exercice prochain de poursuivre avec activité la tâche qui nous est prescrite. Nous comptons sur le concours dévoué de nos membres pour la réaliser. Dans une réunion prochaine, nous nous proposons de faire une première répartition en vue d'une organisation méthodique de la tâche. Pendant l'exercice écoulé, les inventaires de cinq communes ont été soumis à notre examen par MM. l'abbé Puissant, Soil et Van Loo. Nous escomptons pour l'an prochain d'avoir à vous présenter une série beaucoup plus considérable.

Notre Comité s'est toujours fait représenter aux inspections faites dans la province par la Commission royale des Monuments. Il me suffira de les énumérer brièvement.

Le 13 novembre, une visite à Tournai avait pour but l'examen d'un autel et de vitraux placés dans l'église de Saint-Nicolas. L'autel placé dans la chapelle de la Vierge, dite chapelle d'Henri VIII, est l'œuvre du sculpteur J. Peeters; les vitraux ont été exécutés par M. Dobbelaere, de Bruges. Le Comité du Hainaut était représenté par MM. le Gouverneur, Hubert, Soil, Sonneville, Van Loo, Puissant, Motte et Matthieu.

Profitant de cette excursion, les délégués ont été visiter les travaux de restauration en cours d'exécution au *Pont des Trous*. Ce précieux reste de l'architecture militaire a heureusement échappé à la destruction; composé initiativement d'une tour bâtie vers 1250, l'édifice fut augmenté en 1304 d'une nouvelle tour; entre 1304 et 1340, peut-être en 1314, ces deux tours furent reliées par trois arches construites au-dessus de l'Escaut. Les monuments militaires de cette époque sont trop peu nombreux dans notre pro-

vince pour ne pas nous féliciter des mesures prises par les autorités en vue d'assurer sa conservation.

Le dégagement du chœur de la cathédrale tel qu'il avait été admis en 1903 est aujourd'hui terminé et permet d'apprécier la splendeur de la construction gothique; il reste à effectuer les travaux d'aménagement de la voie publique qui remplacera les maisons démolies. C'est grâce à l'activité d'un comité local créé sous la présidence de M. Soil que ce résultat important a été obtenu. Depuis l'achèvement de ce projet, on a mis en avant l'idée de le compléter en faisant disparaître les habitations entourant encore une partie du chœur. Convient-il de l'accepter? Nous estimons que pousser plus loin le dégagement serait chose fâcheuse, car à cette partie du chœur se trouvent adossées des sacristies et d'autres dépendances de la cathédrale qu'on ne peut songer à supprimer.

La Commission royale s'est rendue, le 30 novembre, à Gosselies pour l'examen d'une tour qui se trouve à l'école moyenne;

A Châtelineau, aux fins d'étudier les réparations à effectuer à l'église de Saint-Barthélemy;

A Braine-le-Comte, le 15 mai, pour juger de la valeur de deux autels en pierre blanche, de deux lustres et d'un lutrin en laiton, œuvres d'art exécutées d'une manière très satisfaisante, pour l'église paroissiale;

A Mons, à l'église de Sainte-Waudru, le 21 juin, pour l'examen d'un ancien retable restauré et de deux vitraux nouvellement posés;

A Tournai, le 19 juillet, au sujet de la découverte en l'église de Saint-Quentin, d'un curieux monument

funèbre de 1527 et pour l'étude de l'emplacement des autels latéraux.

Lors de ces deux avant-dernières excursions, nous avons pu à Braine-le-Comte observer les travaux de restauration de l'hôtel de ville, qui ont été poursuivis avec beaucoup de talent, et à Mons rechercher avec les membres du conseil de fabrique de Sainte-Waudru les conditions dans lesquelles pourraient être replacés les admirables bas-reliefs de l'ancien jubé dus au ciseau de Jacques du Breucq.

Les quatre réunions trimestrielles prescrites par le règlement ont été consacrées en grande partie à l'examen d'un rapport que nous a présenté notre collègue M. Motte sur les règles à prescrire quant à la sculpture et à la peinture dans les églises et les édifices publics. La discussion de cet important sujet n'a pas été terminée encore, mais comme la solution présente un intérêt général, nous nous proposons, Messieurs, de soumettre l'an prochain à votre approbation les conclusions qui se dégageront de l'étude qui nous a été soumise.

Appelé à donner notre avis sur une tombe d'autel en marbre, de deux grilles en fer forgé, ainsi que d'un banc de communion en bois et en fer destinés à l'église d'Hyon, nous en avons jugé les plans acceptables. Cette communication nous a donné sujet de revenir sur l'exécution des peintures murales faites d'une façon déplorable à l'intérieur de cet édifice, malgré les conseils donnés par plusieurs de nos collègues.

MM. Puissant et Motte ont terminé l'examen d'un tableau ancien de l'église d'Œudeghien qui nous avait été signalé

l'an dernier; le rapport suivant vous permettra d'en apprécier la valeur.

« I. *Description*. — Le tableau d'Œudeghien est peint » à l'huile sur solides ais de chêne maintenus par des » traverses qui ont été reclouées. Il est muni de son cadre » primitif en bois de chêne. Ce cadre noir et or est formé » de deux moulures assez fines séparées par une plate- » bande.

» Sans le cadre, le panneau mesure 1^{m}90 de haut sur » 1^{m}41 de large.

» La Sainte Trinité y est représentée en personnages » demi-grandeur naturelle et conformément à une donnée » iconographique fort en vogue aux xve et xvie siècles. » Dieu le Père, sous les traits d'un auguste vieillard, assis » sur un trône, montre à l'humanité le corps inanimé de » son divin Fils étendu sur ses genoux et reposant dans ses » bras. La colombe symbolique qui plane au-dessus de » Dieu le Père, représente le Saint-Esprit. Deux anges, sou- » tenus par leurs ailes, tendent une draperie d'honneur » derrière le trône; deux autres anges, agenouillés sur le » marchepied, tiennent de riches encensoirs.

» Dieu le Père est coiffé de la tiare à triple couronne » analogue, comme forme à celle du Père céleste dans » l'*Agneau mystique* de Van Eyck. Une chape précieuse, » agrafée au moyen d'une bille en vermeil richement » ornée, couvre les épaules du divin vieillard; le revers de » ce manteau apparait, grâce à un vigoureux retroussis à » plis cassés, sur le bras gauche. Comme dans tous les » tissus non diaprés de l'œuvre que nous décrivons ici, on » y constate la recherche des tons à reflets. Ainsi, les plis

» profonds du revers de la chape sont colorés en laque
» pourpre sombre; le même revers dans ses plans éclairés,
» devient gris rosé et bleuté, comme dans les tableaux de
» Quentin Metsys.

» Un galon brodé de brindilles artistiques court tout le
» long de la bordure extérieure de la chape. Le tissu de
» celle-ci comporte les grands dessins dérivés de la grenade
» et qui caractérisent les velours frappés, ciselés et bouclés
» de Gênes et de Bourgogne aux xve et xvie siècles, et qui
» contribuent si somptueusement à la richesse décorative
» des productions de nos primitifs flamands. Le trône du
» Père céleste est édifié de marbre et d'albâtre. Il a les
» proportions d'un ample fauteuil. Un double rinceau de
» feuillage refouillé en albâtre s'ouvre en une superbe
» accolade au sommet du dossier, à peu près comme ces
» dauphins à la croupe arrondie en volute qui deviennent
» d'un usage si fréquent à partir de Louis XII et François Ier.
» Les bras du siège se creusent quelque peu sous les
» coudes, puis, en avant, se redressent pour s'incurver et
» s'amortir en une volute moulurée. Un mouvement
» mouluré aussi rattache la base du trône au marchepied
» qui règne sous toute la largeur du groupe.

» Le corps du Christ semble avoir été détaché de la
» croix; il est nu, sauf les reins et le haut des jambes qui
» sont enveloppés dans un perizonium en linge fin à reflets
» verdâtres. Un autre linge, suaire précieux, retombe en
» plis délicats aux reflets bleuâtres, à côté du genou droit
» du Père, jusque sur le marchepied du trône. Sur ce voile,
» le corps de Jésus-Christ s'incline sans raideur cadavé-
» rique mais avec style, les jambes légèrement repliées en

» arrière, le bras droit pendant et le chef imprégné, comme
» toute l'œuvre du reste, d'un calme mystique, et très
» dignement affaissé.

» Les deux anges qui tendent derrière la Sainte-Trinité le
» drap d'honneur cerclé de vieil or, expriment par leur
» pose un peu giratoire la statique toute spirituelle de leur
» nature.

» Les deux anges qui, agenouillés de chaque côté du
» trône, s'apprêtent à encenser le groupe divin, portent de
» riches encensoirs sphériformes en vermeil ajouré et de
» style XVIe siècle.

» II. *Importance.* — La Sainte-Trinité d'Œudeghien est
» une œuvre de valeur à raison de la majesté harmonieuse
» de la composition, de la pureté du dessin, de la richesse
» du coloris et de l'époque intéressante à laquelle cette
» œuvre appartient. La composition affecte, dans une
» certaine mesure, la symétrie et l'immobilisme hiératiques
» des primitifs et semble avoir été destinée à orner quelque
» retable du XVIe siècle.

» Le dessin précis, correct, est encore stylisé. Les
» moindres détails des tissus, des orfrois et des franges
» sont minutieusement achevés.

» Le vernis desséché et écaillé ne permet pas de se
» rendre exactement compte de l'intensité du coloris ;
» mais sûrement la palette du maître était riche.

» Le maître, inconnu pour nous, qui a peint ce panneau,
» a vu les œuvres de Van Eyck et surtout de Quentin Metsys,
» dont il procède directement dans le style. Nous croyons
» cette œuvre contemporaine de Jean Gossart dit Mabuse
» ou de Jean Van Coninxlo ou d'un successeur immédiat.

» III. *Origine.* — Mes recherches pour découvrir l'his-
» toire de la transmission de ce tableau à l'église d'Œude-
» ghien sont restées infructueuses jusqu'ici.

» IV. *Soins et conservation.* — M. E. Motte, qui est
» d'accord avec moi en ce qui concerne le mérite, l'âge et
» la description du tableau d'Œudeghien, étant particu-
» lièrement compétent, à titre de technicien, pour traiter ce
» dernier point, je ne puis mieux faire que de transcrire
» son avis. Le tableau est relativement en bon état. Il ne
» porte que deux ou trois retouches sans importance. Il se
» révèle avec facilité, bien qu'il ait été chargé de vernis et
» que celui-ci ait coulé en maints endroits. La restauration
» doit se borner au bouchage des joints en resserrant les
» ais au moyen des traverses. Il faut nettoyer le tableau
» délicatement en déroulant le vernis au pouce et revernir
» en bon vernis mastic.

» Nous estimons, en somme, que le tableau d'Œudeghien
» est digne d'un sanctuaire ou d'un musée et qu'il mérite,
» par conséquent, de fixer l'attention des artistes, des
» historiens d'art et des pouvoirs publics ».

L'inspection faite par la Commission royale de l'église de Châtelineau a amené notre vice-président M. Hubert à y signaler deux édicules. « L'un est le mausolée de la famille seigneuriale de Philippe de Mérode et de Jehanne de Montmorency; l'autre un bas-relief représentant le martyre de saint Barthélemy, patron de la localité. Érigés dans la première moitié du XVIIe siècle, dans l'ancienne église, ils ont été transportés dans la nouvelle, en 1855, lors d'une reconstruction motivée par l'accroissement de population; elle était de 892 habitants en 1816, elle est aujourd'hui

de 14,021. C'est à l'intervention du duc d'Arenberg que le transfert a eu lieu ; il a contribué pour une somme de 6,000 francs à la construction du nouvel édifice, à la condition que le monument de Philippe de Mérode ainsi que les ossements des anciens seigneurs de Châtelineau y seraient transportés et conservés à perpétuité.

« Après avoir appartenu, du commencement du XVIe siècle au XVIIIe, aux de Mérode, la seigneurie de Châtelineau était passée aux d'Arenberg, qui la possédaient encore à la Révolution française.

» Le mausolée se compose d'un sarcophage surmonté d'un retable. Le sarcophage porte les armoiries des ascendants des défunts. Le retable, terminé latéralement par des colonnes coniques engagées, est surmonté d'un entablement à corniche contournée, avec une haute frise dans laquelle sont des armes et des inscriptions. Il encadre douze statues de marbre blanc en ronde bosse, lequelles représentent : Philippe, comte de Mérode, maitre d'hôtel de l'infante Isabelle, comte de Middelbourg, baron du Saint-Empire et de Freuzen, vicomte d'Ypres, seigneur de Wattine, Lannoy, Châtelineau, Lambusart, Linchelles, Berthencourt, Lamarche, Forchies, grand veneur de Flandre, gouverneur, capitaine et grand bailli de Tournai-Tournesis, mort devant Dunkerque le 8 octobre 1625 ;

» Ainsi que sa femme dame de Châtelineau, Jehenne de Montmorency, baronne et héritière de Croysilles, dame de Vrancourt, Guemappes, Molinont, Houplines, Glageon, Machelem, Nieucapelle, Saint-Jacob Capelle, etc., morte à Bruxelles le 9 novembre 1621 ;

» Et leurs enfants, les fils : Philippe et Georges; les filles

Florence, Marguerite, Isabelle (plus tard dame de Châtelineau), Marie, Claude, Françoise, Léonore, Jeanne et Louise;

» Enfin deux enfants morts au berceau. Ils sont rappelés par les petites effigies placées sous une console qui supporte le milieu de l'architrave.

» De même qu'en France, nos monuments funéraires de cette époque sont devenus rares et celui-ci par l'importance de ses personnages, par le mérite de ses statues, par son curieux spécimen d'architecture Louis XIII est un des plus intéressants de notre pays.

» Le bas-relief de Saint-Barthélemy est richement encadré par un retable d'ordre ionique décoré de blasons et de statues. Le tout est en marbre. »

Lorsque les circonstances locales nécessitent la reconstruction d'une église, il convient de réserver dans le nouvel édifice une place convenable pour y replacer des souvenirs intéressants, tels que les anciens monuments funèbres. Tel serait le cas pour deux pierres tombales de l'église de Cour-sur-Heure, l'une de 1650, l'autre de 1680, concernant les seigneurs de Glymes. Il y aurait lieu de proposer leur transfert dans l'intérieur de l'église en construction.

Notre Comité a été appelé à donner son avis sur une demande d'aliénation d'objets mobiliers sollicitée par le conseil de fabrique de l'église de Belœil. Il s'agit d'orfrois d'une chape brodés dans la première moitié du XVIIe siècle et qui ne peuvent plus être utilisés pour le service paroissial. Comme aucun souvenir local ne se rattache à cet ornement, nous avons décidé, sur un rapport de M. Van Loo, que sa conservation serait mieux assurée si la fabrique pouvait le vendre soit à une autre église, soit à un musée.

En terminant, Messieurs, nous aimons à adresser un témoignage public de gratitude au Conseil provincial du Hainaut, qui, à l'unanimité de ses membres, a bien voulu nous seconder dans notre mission. Son président, M. Neuman, à qui l'on doit l'initiative de la belle restauration de l'hôtel de ville de Braine-le-Comte, a employé utilement son influence pour amener cet heureux résultat. Grâce au vote du Conseil provincial, notre Comité pourra, dès l'an prochain, activer ses travaux et vous apporter une gerbe plus abondante.

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Matthieu, pour le rapport que vous venez de nous présenter; nous unissons nos félicitations et nos remercîments à ceux que vous avez bien voulu adresser au Conseil provincial du Hainaut, unanime pour vous aider dans votre œuvre.

Maintenant, Messieurs, j'ai le plaisir de vous lire une note, que me fait parvenir M. le Gouverneur du Hainaut, ainsi conçue :

« Vous pouvez dire que le château d'Egmont, à Chièvres, » sera probablement sauvé. La Province se chargera vrai- » semblablement de sa restauration. C'est une nouvelle » d'hier. »

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir la porter à votre connaissance. (*Très bien! de toutes parts.*)

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liége.

PROVINCE DE LIÉGE.

—

M. Gustave Ruhl, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter le 9 octobre 1905, au nom du Comité des correspondants de la province de Liége, notre Collège a de nouveau été endeuillé par la mort de M. Prosper Drion, directeur de notre Académie royale des Beaux-Arts. Il était un de nos plus anciens membres, dont la nomination remontait au 8 avril 1872.

Le Comité provincial liégeois s'est réuni onze fois et ses travaux peuvent se résumer dans les missions diverses dont je vais donner l'énumération :

1° Examen des projets de peintures murales dans l'église de Blégny-Trembleur. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

2° Examen des plans d'agrandissement de l'église de Mouland. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

3° Examen des plans d'un banc de communion et d'une chaire à prêcher dans l'église Saint-Gilles, à Liège. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et G. Ruhl.)

4° Inspection de peintures non autorisées exécutées dans l'église Saint-Barthélemy, à Liége. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

5° Examen des plans d'agrandissement de l'église de Gemmenich. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

6° Examen de peintures murales exécutées dans l'église Sainte-Marguerite, à Liége. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

7° Inspection d'un mausolée à Hollogne-sur-Geer. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

8° Examen des projets de bancs, peintures et verrières à exécuter dans l'église de Welkenraedt. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

9° Examen des cloîtres de l'église Saint-Denis, à Liége. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

10° Exposé des travaux effectués à l'hôtel Curtius, à Liége. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

11° Examen des plans relatifs à la réparation et à l'appropriation de la chapelle de Lavoir. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

12° Examen des plans d'agrandissement de l'église de Poulseur. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

13° Inspection des pierres tombales provenant de l'ancienne église d'Anthismes. (Rapporteurs : MM. Ev. Carpentier et G. Ruhl.)

14° Réception du maître-autel de la collégiale Saint-Martin, à Visé. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

15° Réception du maître-autel de l'église de Souverain-Wandre, à Wandre. (Rapporteurs : MM. St. Bormans et G. Ruhl.)

16° Examen des plans de jours à exécuter dans l'église Notre-Dame, à Verviers. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

17° Examen des plans d'une sacristie à construire à Lens-Saint-Servais. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

18° Examen des projets d'un banc de communion et d'un maître-autel à placer dans l'église de Dieupart-Aywaille. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

19° Réception de vitraux de l'église de Chapon-Seraing. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

20° Réception du maître-autel de l'église de Magnée. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

21° Examen des projets de vitraux de l'église de Tilff et de la chapelle de Méry. (Rapporteurs : MM. Ev. Carpentier et Ed. Jamar.)

22° Inspection de la chapelle d'Evegnée. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

Le Comité a, en outre, donné collectivement après examen son avis relativement aux projets :

23° Du placement d'un buffet d'orgues dans l'église de Hamoir.

24° Du placement d'un chemin de la croix dans l'église d'Abolens.

25° Du placement d'un buffet d'orgues dans l'église de Lambermont.

26° Du placement d'une chaire à prêcher dans l'église de Montegnée.

27° Des plans de la nouvelle église d'Aubel élaborés par M. l'architecte Deshaye.

Comme vous pourrez le constater, Messieurs, les questions dont nous avons eu à nous occuper sont de peu d'importance et ne concernent en général que des édifices du culte ; nous ne pouvons que le regretter et manifestons le désir que l'on fasse plus souvent appel à notre collaboration.

Comme les années précédentes, plusieurs membres de

notre Collège ont accompagné les délégués de la Commission royale des Monuments lors des inspections qu'elle a faites dans la province :

a) Le 27 novembre 1905, des vitraux exécutés et des projets du mobilier de l'église de Pepinster ;

b) Le 26 décembre 1905, des boiseries du style Louis XIV et des tableaux de l'église Saint-Joseph, à Verviers ;

c) Le 12 février 1906, des peintures murales effectuées dans la basilique Saint-Martin, à Liége ;

d) Le 8 mars 1906, des restaurations projetées dans l'église Saint-Georges, à Limbourg ;

e) Le 6 juin 1906, de la restauration entreprise à la tour de l'église Saint-Denis, à Liége ;

f) Le 16 août 1906, des travaux de réfection aux ruines du château de Franchimont ;

g) Le 31 août 1906, des travaux de restauration et d'agrandissement à exécuter dans l'église de Huccorgne.

Durant l'exercice écoulé, Messieurs, la ville de Liége a vu s'effectuer de notables travaux :

A l'église Saint-Martin, se continue la polychromie du chœur sous la direction de M. Tassin.

A l'hôtel Curtius, le coût des restaurations terminées se montait au commencement de l'année 1906 à 17,000 francs ; ceux en cours d'exécution sont estimés à 58,000 francs. Ils comprennent la démolition et la reconstruction de la tour, depuis la corniche jusqu'au faîte.

La Commission royale, par sa lettre du 12 juillet dernier à M. le Gouverneur, a déclaré que les travaux ont été exécutés avec tous les soins désirables. Les prévisions laissent espérer que la plus grande partie de l'édifice pourra

être occupée dans le courant de l'année prochaine par les collections archéologiques liégeoises.

La Commission royale s'est intéressée au beau *mausolée de Hollogne-sur-Geer*.

Notre rapport détaillé du 11 janvier 1906 demande sa restauration et le rétablissement de cette œuvre d'art à son emplacement primitif.

Le même Collège a également manifesté sa sollicitude pour les *pierres tombales provenant de l'ancienne église d'Anthisnes;* ainsi que nous avons eu l'honneur de le signaler dans le rapport du 22 janvier 1906, il serait hautement à désirer que ces pierres, qui toutes méritent d'être conservées et qui sont actuellement exposées aux influences atmosphériques, aient leur place toute indiquée dans la nouvelle église. De la sorte l'épigraphie de cette localité historique (1) serait conservée.

La même observation s'applique aux tombes provenant de l'ancienne église d'Oupeye.

Nous nous voyons encore dans la nécessité d'insister au point de vue de la restauration de l'*église de Xhignesse*, classée dans la seconde catégorie des monuments. Comme nous avions l'honneur de l'exprimer ici l'an dernier, si l'on n'y met la main, cette très curieuse construction est appelée infailliblement à disparaître dans un délai relativement rapproché. Notre Conseil provincial a, cette année, voté un subside de 3,000 francs pour la réfection de cet édifice.

Un autre monument très intéressant, également classé,

---

(1) Voir : « *Une Seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime*, par le Baron J. de Chestret de Haneffe. (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII.)

dont la restauration est en projet, l'*hôtel de ville de Visé*, se recommande également d'une façon toute particulière à la sollicitude des pouvoirs publics.

La Commission royale, après sa visite du 29 septembre 1904, avait conclu à un projet de réfection (pour laquelle des plans ont été dressés par M. l'architecte Paul Jaspar, de Liége), et à l'aménagement des locaux qui sont dans un état absolument défectueux tant au point de vue monumental que pour l'exercice des services de l'administration.

Les travaux ont été repris dans le courant de cette année au *château de Franchimont;* on a déblayé tout le pourtour extérieur de l'enceinte pentagonale, y compris celui des quatre casemates angulaires. La casemate S.-E. a été complètement vidée et son escalier d'accès dégagé ; de sorte que l'on peut pénétrer dans le château par cette poterne.

A l'intérieur on a poursuivi le déblaiement de la grosse tour N.-E. et celle du château proprement dit, où on a retrouvé des substructions de murs. Lors de son inspection en date du 16 août, la Commission royale a constaté avec satisfaction le résultat de ces travaux ; elle a pu également se rendre compte qu'il reste à effectuer de très urgentes consolidations aux murs de la forteresse. Cette entreprise intéresse autant la ruine elle-même que la sécurité des visiteurs.

Des restes de l'*ancienne Abbaye de Stavelot*, entre autres la vénérable tour de l'église, ont été cette année un instant menacés de destruction. La Commission royale a rappelé à l'administration communale que ces édifices sont classés comme monuments.

Les plans relatifs à l'agrandissement de l'*église de*

Mouland ont été approuvés, notre Collège regrette qu'il n'ait pas été tenu compte des conclusions du rapport que nous avions eu l'honneur d'adresser à la Commission royale le 26 octobre 1905. Un nouveau chœur, un transept et une sacristie, en appareil de briques, prolongeant un édifice construit en moellons, ne produiront pas, nous semble-t-il, l'effet monumental que méritent les plans de M. l'architecte Christiaens, de Tongres.

D'importantes découvertes archéologiques viennent d'être faites dans la *collégiale Notre-Dame, à Huy*. En creusant le sol pour l'établissement d'une chaufferie, on a trouvé les substructions et des motifs d'architecture d'une église romane. Il est hautement désirable que ces restes précieux de l'antique collégiale de l'évêque Théoduin soient entièrement mis au jour. A ce propos, il convient de rappeler ici qu'une ancienne vue de cette église fut, il y a 32 ans, exhumée par le vénéré vice-président de notre collège, M. J.-S. Renier, lorsqu'il fit le relevé des dessins d'artistes liégeois, antérieurs au XIXe siècle, conservés à l'Académie des Beaux-Arts et à la Bibliothèque de l'Université, à Liége. Cet inventaire fut publié en 1874 et enrichi de la vue précitée, qui représente une église romane, avec abside rhénane, surmontée à la croisée d'une tour-coupole à l'instar de celle qui se trouve, entre autres, à l'église de Saint-Séverin-en-Condroz.

Faisant nôtres les considérations si justement émises ici l'an dernier par d'éminents collègues, nous estimons, Messieurs, qu'il est plus que temps de s'intéresser à la conservation de quantité *de bâtiments civils tant communaux que privés* qui méritent chez nous toute la sollicitude du

monde archéologique. Plusieurs communes belges, la ville de Maestricht et nos voisins rhénans, nous donnent à cet égard de grands exemples à suivre; outre des *perrons* comme on en rencontre à Huy, à Theux et à Sart lez Spa, *des enceintes murales* dont les pourpris, comme à Dalhem, sont pour ainsi dire sans solution de continuité, il existe des *édifices particuliers* d'un très grand intérêt, notamment à Huy, à Theux, à Visé, sans compter de curieuses *constructions castrales et rurales*. Quant à la capitale de notre vieille principauté, souvent ravagée par les sièges et les révolutions, si on n'y rencontre que peu de bâtiments civils datant d'une époque relativement reculée, je me permets toutefois d'attirer l'attention de la Commission royale des Monuments sur sa *place du Marché* encore intacte. Les constructions qui l'entourent ne représentent pas, il est vrai, les types de l'âge médiéval ou de la vieille renaissance qui distinguent les grand'places d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Furnes, Malines, Tournai, Ypres, etc., mais elle constitue un ensemble caractéristique local parfaitement conservé, consistant en de hautes bâtisses, la plupart en pierre sculptée des XVIIe et XVIIIe siècles, reconstruites après le bombardement du maréchal de Boufflers en 1691. Le tout forme un cadre assorti aux fontaines du Marché et en particulier à notre vieux perron de J. Del Court.

Il reste à parler de certaines œuvres d'art meublant deux églises de la province et dont la conservation se présente d'une manière urgente :

A l'église de Lixhe-sur-Meuse se trouvait jadis une *cuve baptismale* en pierre de l'époque romane. Ce reste archéologique, bien conservé et des plus curieux, a été cité

par des auteurs très compétents en la matière (1). Il représente un réservoir flanqué de quatre têtes formant quatre feuilles posées sur un gros fût cylindrique qui repose sur une base en forme de tore légèrement évasé. J'ai eu la bonne fortune de retrouver ces fonts relégués dans le cimetière qui entoure l'église, et M. le curé L. Demaret m'a affirmé que le conseil de fabrique allait, sur son initiative, prendre des mesures pour les mettre à l'abri des intempéries. Toutefois, un aménagement dans l'antique église serait à désirer pour placer à son avantage et assurer définitivement la conservation de ce meuble de premier ordre.

A l'église Saint-Jacques, à Liége, dont (soit dit entre parenthèses,) le *très monumental portail*, de Lambert Lombart, attend malheureusement toujours sa restauration, se trouvent *huit grandes statues en bois* dont six ont été exécutées par J. Del Court de 1690 à 1707, et deux par Simon Cognoul en 1738 (2). Ces œuvres remarquables ornèrent à l'époque de la renaissance le pourtour du chœur de la célèbre église abbatiale; ne s'harmonisant plus avec les restaurations effectuées actuellement, on les relégua dans les chapelles absidales, dont elles encombraient les dégagements.

---

(1) Schayes, *Histoire de l'Architecture en Belgique* (t. II, p. 70). Reusens, *Archéologie chrétienne* (t. I, p. 447.) Ces fonts mesurent en hauteur totale 1 mètre. (La cuve seule 43 centimètres de haut sur 85 de large.)

(2) Ces deux œuvres d'art ont été décrites par feu notre distingué collègue Henri Schuermans, dans le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie* (24e année, p. 100). Voir également: *Les Arts plastiques au pays de Liége*, par Jules Helbig (mémoire couronné par la Société libre d'Emulation de Liége en 1889, pp. 276 et 296).

Depuis quatre mois, M. le doyen Ch. Brinckman les a remises en honneur et les a fait placer dans le spacieux narthex de l'église (1), où elles feraient encore un meilleur effet si elles se trouvaient surélevées.

Plusieurs de ces figures sont malheureusement détériorées et une intervention relativement peu coûteuse du département des Beaux-Arts serait à désirer pour ces œuvres magistrales dignes d'une visite de la Commission royale.

En terminant, qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler le vœu, déjà émis plusieurs fois dans cette enceinte, de voir soumettre également à notre examen les constructions et restaurations d'édifices civils revêtant un caractère monumental ou archéologique. Cette manière d'agir ne ferait que nous encourager, car la Commission royale des Monuments sait depuis longtemps qu'elle peut toujours compter sur l'activité pleine et entière de ses correspondants de Liége.

M. le Président. — Nous constatons avec plaisir que le Comité de Liége marche de progrès en progrès, ce que nous devons certainement en très grande partie au zèle de son secrétaire.

Quant au vœu par lequel vous terminez votre rapport, Monsieur le Secrétaire, c'est aussi le souhait de la Commission royale. Mais, jusqu'à présent, il n'est pas entré beaucoup dans les habitudes des autorités supérieures de consulter

---

(1) Cet emplacement des statues de Saint-Jacques avait déjà été préconisé par notre collègue M. J. Renier en 1892. Voir son *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liége*. (Mémoire couronné par la Société libre d'Émulation de Liége en 1892, pp. 311 et suivantes.)

au sujet des nouveaux édifices à construire, soit les Comités des correspondants, soit la Commission royale elle-même. C'est-là, pensons-nous, une erreur que, pour ma part, je déplore depuis longtemps. J'ai essayé vainement d'y remédier ; espérons cependant que cela se fera un jour.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DE LIMBOURG

—

M. l'abbé Daniëls, *rapporteur :*

Messieurs,

Si le Comité provincial du Limbourg n'a pas à vous entretenir de choses excessivement intéressantes, il peut du moins se rendre cette justice qu'il a bien employé l'année qui vient de s'écouler et qu'il s'est efforcé de faire son devoir qui est celui d'aider la Commission royale à remplir sa mission si utile.

Nous avons été convoqués dès qu'il y avait un ordre du jour convenablement rempli et avons tenu cinq séances dans lesquelles nous avons eu à nous occuper d'une cinquantaine d'affaires.

En fait de constructions, nous avons examiné les plans d'une nouvelle église à Riempst, les travaux à exécuter à la tour de Saint-Martin à Saint-Trond, la reconstruction de la flèche de Gingelom et les plans d'une nouvelle église à construire à Petit-Brogel.

A propos de ces derniers nous avons émis un avis dont vous me permettrez de dire un mot. A plusieurs reprises, la Commission royale a appelé l'attention des correspondants sur le caractère régional des monuments existant dans les diverses parties de la Belgique, et nous croyons qu'il entre dans les vues de la Commission de conserver autant que possible des documents établissant ce caractère régional

quel qu'il soit. Or, à Petit-Brogel il existe une modeste église bien caractéristique et bien campinaire ; l'auteur du projet d'une nouvelle église aurait, d'après nous, pu utiliser l'édifice existant et s'inspirer de celui-ci pour un agrandissement. Au lieu de faire cela il rase l'église campinaire ; ce qui, nous semble-t-il, est un moyen peu efficace pour conserver des documents d'art régional. Nous ne savons si nos idées seront acceptées pour Petit-Brogel, mais l'occasion nous paraissait propice pour nous inspirer des idées émises l'an passé dans le beau rapport de M. Massaux. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de le faire à propos de l'église d'Exel et, à ce qu'il paraît, dans une séance prochaine elle se représentera.

Nous avons eu à nous occuper des affaires suivantes se rapportant à l'article mobilier :

Maître-autel de l'église de Neerpelt ;
Jubé de l'église de Neeroeteren ;
Maître-autel de l'église de Grand-Brogel ;
Maître-autel et autels latéraux de l'église d'Opgrimby ;
Chaire de vérité de l'église de Widoye ;
Maître-autel de l'église de Opoeteren ;
Chemin de la croix de l'église de Wintershoven ;
Mobilier de l'église de Bilsen ;
Orgues de l'église de Berg ;
Autels latéraux de l'église de Lommel ;
Pavement du chœur de l'église de Meeswyck.

A propos de mobilier, notre Comité se permet de poser une question : Depuis des années déjà, les artistes ayant à fournir un dessin de retable d'autel pour église gothique pour le Limbourg, s'obstinent à nous présenter invariable-

ment le type du rectangle dont le côté supérieur est agrémenté d'une excroissance; n'y aurait-il pas moyen de varier un peu? Encore si on visait à la variété pour le contenu du rectangle, mais invariablement aussi nous avons neuf fois sur dix deux scènes flanquant ou un tabernacle ou une niche. Il existe encore de par le monde de beaux modèles de retables, notamment du XIVe et du XVe siècle dont on pourrait s'inspirer.

Laissez-moi encore, à propos de mobilier, vous dire que nous avons eu un jour à examiner du très nouveau. L'administration fabricienne d'une église monumentale introduisait une demande de subside pour orgues. La demande n'était accompagnée d'aucun dessin; nous avons demandé à voir. Et on nous a envoyé une feuille découpée d'un album-prospectus d'une maison américaine avec le dessin d'un harmonium à buffet en *esthétique*, comme on appelle cela. Nous avons parmi les membres du Comité des musiciens connaissant les orgues américaines et se délectant leur sons si doux, comme dit la chanson; mais avis défavorable sur toute la ligne.

Arrivons à l'article vitraux et polychromie. Nous avons émis un avis favorable sur les peintures exécutées à Bilsen et sur la restauration de celles de Neeroeteren; par contre, nous avons demandé la simplification d'un projet très riche et très coûteux, présenté pour une petite église de campagne, monumentale il est vrai, mais aux allures supermodestes du XIe siècle.

Les ressources provinciales du Limbourg étant fort restreintes et les travaux urgents se multipliant, la Députation permanente a résolu de ne plus subsidier les vitraux

à placer. Si la décision constitue un mal d'un côté, c'est un bien de l'autre, en ce sens que certains peintres verriers auront le loisir d'étudier les projets qu'ils présenteront et que les administrations s'entoureront d'autant plus de garanties que ce sont elles qui auront à délier les cordons de leur bourse. Nous n'avons eu à nous occuper que des vitraux de Bilsen, de Neerpelt et de la réfection partielle de ceux de Montenaken.

Je me permets d'ajouter encore un mot de deux ou trois objets.

D'abord, nous avons eu à signaler à la Commission royale l'urgence qu'il y a de sauver un monument des plus intéressants que nous a légué l'architecture monaco-civile du XVIe siècle. Je n'ose plus prononcer de nom de lieu ; mais si ce beau document disparaît pour toujours, notre Comité tient à décliner toute responsabilité : il a fait tout ce qui lui était possible de faire pour conserver au Limbourg ce document orné des armoiries du grand Bâtisseur Erard de la Marck (1).

Nous avons continué à travailler à l'inventaire, et à propos de sa publication, nous avons écrit à la Commission royale. Dès que nous aurons reçu de bonnes nouvelles, financièrement parlant, nous éditerons un premier fascicule.

Nous avons entendu un jour émettre l'opinion que la publication de l'inventaire sera une bonne aubaine pour les amateurs d'antiquités et les marchands de bric-à-brac, qui, grâce à trop de condescendance de la part des autorités

(1) Depuis la rédaction de ce rapport le Gouvernement vient de combler nos vœux en rachetant le beau porche d'entrée de l'ancienne Abbaye de Herckenrode — car c'est de celui-ci qu'il s'agit.

fabriciennes ou autres, continuent de fureter dans tous les coins des édifices publics. Hélas ! ces fureteurs n'attendent pas la publication d'une œuvre utile pour tâcher de dévaliser ces édifices ! Les demandes d'autorisation de vendre le prouvent, ainsi que certains bruits qui parviennent parfois à nos oreilles, mais pas avec assez de clarté pour mettre la main sur des coupables — le mot n'est pas trop fort. Nous avons eu l'occasion deux fois de donner un avis défavorable à une demande d'aliénation de véritables objets d'art (statuettes et volets de triptyque). Nous savons parfaitement que Saint-Augustin est d'avis que, dans le cas de nécessité, il est même permis de briser et de vendre les vases sacrés, mais combien de fois ce cas de nécessité se présente-t-il ? Et pourquoi ne pas utiliser ce qui est utilisable, même s'il faut parfois attendre l'occasion propice ?

Quand j'aurais mentionné qu'au cours de cette année notre Comité a eu la chance de retrouver la seule et unique pierre tombale existant encore du chapitre noble de Munsterbilsen — la pierre d'une Mérode — et que deux de nos membres s'occupent de l'examen d'un projet de reconstruction des tourelles d'escalier et de la galerie intérieure existant autrefois au beau refuge de Herckenrode, à Hasselt, j'aurai dit ce que j'avais à dire sur les travaux du Comité provincial du Limbourg.

M. le Président. — Je suis heureux, Monsieur l'Abbé, de pouvoir vous dire que sur la question du rachat du porche de l'abbaye de Herckenrode, vous obtiendrez satisfaction. La Commission royale a adressé, il y a deux jours, une lettre officielle à M. le Ministre des Finances et des Travaux

publics pour le remercier d'avoir donné des instructions afin que l'Etat entre en pourparlers avec le propriétaire du porche.

M. l'Abbé Daniëls. — Je crois que ce sera inutile.

M. le Président. — Il me semble que c'est là cependant un grand pas de fait.

M. l'Abbé Daniëls. — Nous avons continué à travailler à l'inventaire.

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur l'Abbé, pour votre excellent rapport.

En ce qui concerne Petit Brogel — je ne sais pas au juste si l'on dit « Petit-Brogel » ou « Kleine-Brogel » — vous êtes convoqué pour le 18 ou pour un autre jour dans le courant du mois d'octobre; je ne me rappelle plus exactement la date.

Concernant la dalle funéraire de Munsterbilsen, la pierre d'une de Mérode, nous vous avons demandé de nous envoyer une photographie.

Une voix. — M. le Gouverneur s'en est occupé !

M. le Président. — Pour ce qui regarde le porche de l'abbaye d'Herckenrode, nous sommes en meilleure voie que vous ne vous l'imaginez. Si vous étiez au courant du dossier, vous verriez que nous sommes près d'aboutir. Dans tous les cas, l'Etat s'est déterminé à marcher de l'avant. Si nous ne réussissons pas, ce ne sera pas notre faute, mais celle du propriétaire dont il s'agit.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

PROVINCE DE LUXEMBOURG

—

M. Tandel, *rapporteur :*

Messieurs,

Le Comité n'a pas été réuni au cours du dernier exercice ; aucun projet ne lui a été soumis.

Les missions suivantes ont été confiées à quelques-uns de ses membres :

17 *janvier* 1906. — Examen de tableaux restaurés à l'église de Meix-le-Tige.

Présents : MM. Tandel et Sibenaler.

Ces tableaux, œuvres, sauf un, du frère Abraham Gilson, étaient sans bien grande valeur artistique, mais ils constituaient pour l'église de Meix-le-Tige, un souvenir auquel prêtre et paroissiens étaient attachés.

En fort mauvais état, ils ont été habilement restaurés par M. Lambé, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Arlon, qui mérite des félicitations pour ce travail certes ingrat.

21 *mai* 1906. — Inspection des travaux de débadigeonnage exécutés dans l'église de Saint-Hubert.

Présents : MM. Deome et Sibenaler.

A la suite de cette inspection, le rapport ci-après a été adressé par la Commission royale des Monuments à M. le Ministre de la Justice :

« Bruxelles, le 7 juin 1906.

» Monsieur le Ministre,

» A la demande de M. le Doyen de Saint-Hubert, il a été » procédé, le 21 mai 1906, à l'examen des travaux de débadigeonnage de l'église de cette localité.

» Il a été constaté que ces travaux, poursuivis sur toute » l'étendue de l'édifice, sont terminés et que leur exécution » a été faite avec soin.

» Il est déplorable toutefois que, contrairement aux stipu- » lations formelles des rapports précédents de la Commis- » sion, on ait, pour les rejointoyages, fait usage de mortier » rose au lieu de mortier gris Il y a lieu de remarquer que » les voûtes dérochées, toutes en briques, ont été exécu- » tées, lors de la construction, avec grand soin. Mais la » couleur rouge des briques, de nuances différentes, dans » la grande nef et le chœur, ne contribue pas à embellir » l'édifice. Un temps viendra, sans doute, où l'on jugera » nécessaire de recrépir les voûtes puisqu'on n'en a pas » maintenu le crépi, conformément à l'avis de la Commis- » sion royale. A ce propos, la majorité de la Commission » réitère, une fois de plus, les réserves qu'elle a faites et » qui sont consignées dans son rapport du 20 février 1902, » en ce qui concerne l'enlèvement total de l'enduit intérieur » du monument qui, d'après elle, ne s'imposait pas.

» Toute l'église étant dérochée, il y a lieu de compléter

» cette opération par l'enlèvement de l'enduit, avec imita-
» tion de brique, appliqué malencontreusement naguère
» sur les voûtes des bas-côtés nord.

» Aujourd'hui que le nettoyage complet de l'édifice est
» terminé, le Conseil de fabrique désire voir entre-
» prendre la restauration proprement dite de l'intérieur du
» temple, où de nombreux dégâts étaient dissimulés sous les
» plâtrages.

» Les travaux à entreprendre, pour lesquels il y a lieu de
» soumettre des propositions, peuvent se résumer comme
» suit :

» Au côté sud du chœur se trouvent deux vastes chapelles
» qui autrefois en formaient quatre ; les murs de séparation
» de deux en deux chapelles ont disparu. Il est inutile de
» les rétablir, mais il est nécessaire de remettre en état les
» ouvertures réunissant aujourd'hui les chapelles de la
» même façon que cela a été pratiqué autrefois au côté nord
» lorsque l'on a installé la sacristie dans les chapelles
» correspondantes.

» La plinthe de ces chapelles, comme d'ailleurs celle de
» toutes les autres chapelles du monument, devra être
» rétablie en pierre, par assises, à l'instar de ce qui a été
» fait pour la plinthe des bas-côtés. L'ornementation archi-
» tecturale des dites chapelles partiellement détruite, devra
» être restaurée, de même que l'arc du mur oriental de la
» chapelle de Saint-Antoine. Le retable de l'autel de cette
» dernière chapelle devra être conçu de façon telle qu'il
» ne masque pas cet arc.

» Il importe, de même, de rétablir en pierre la décoration
» architecturale de la chapelle renfermant le tombeau de

» Saint-Hubert, en ayant soin de conserver la petite baie
» ogivale qui donnait autrefois communication avec l'étage
» d'un bâtiment de l'abbaye.

» Les colonnes de la nef en général ont beaucoup
» souffert, surtout du côté nord de l'église. Il importe de
» les réparer en pierre en prenant à tâche de faire choix,
» pour chaque pierre à renouveler, d'une pierre de même
» nuance que celle de la construction primitive et d'en
» reproduire scrupuleusement la taille. Les bases doivent
» être restaurées d'après les profils existants; l'architecte
» fera bien d'aller voir, à l'église de Saint-Martin, à Liége,
» un travail analogue exécuté avec un plein succès. Pour
» ce qui concerne les bases des colonnes où il existe des
» revêtements en marbre, il conviendra de les maintenir
» provisoirement telles qu'elles existent; on verra plus tard
» s'il y a lieu de faire disparaître les revêtements.

» Les embrasures en maçonnerie brute des baies de la
» crypte prenant jour dans le déambulatoire, mises à nu
» par le dérochage, offrent l'aspect de ruines; on devra
» les crépir.

» Quant au pavement de la crypte, composé de petits
» carreaux, il importe de le conserver tel quel en bouchant
» simplement au moyen de béton les trous qui s'y sont
» produits. Ce pavement est très intéressant.

» Le projet des travaux à entreprendre prochainement
» devrait, comme cela a déjà été proposé, comporter le
» dégagement du transept par le recul des stalles vers le
» maître-autel et l'enlèvement des deux retours de ces
» stalles du côté du transept. Ces retours, espèces de
» trônes, ont, du reste, été ajoutés postérieurement et sont

» d'une conception peu intéressante. Par la même occasion,
» on enlèverait les deux écrans en marbre auxquels sont
» adossés les petits autels du transept. Ces autels étant
» ajourés, la vue du chœur sera notablement dégagée et
» améliorée.

» Certaines surfaces de parements ont été refaites en
» briques lors de restaurations anciennes. Elles forment
» tâches et devront être rétablies en pierre.

» La Commission est d'avis qu'il convient de ne plus
» tarder à rouvrir le portail sud et, à cette fin, de soumettre
» aux autorités un projet de restauration extérieure et
» intérieure de ce portail.

» D'après des renseignements fournis par le Conseil de
» fabrique, les pèlerins enlèvent les petits carreaux du dal-
» lage de la crypte et les emportent à titre de souvenir.
» S'il en est ainsi, il y a lieu de fermer la crypte au public,
» quitte à faire payer une petite rétribution à ceux qui
» désirent y entrer.

» Nous vous serions obligés, Monsieur le Ministre, de vou-
» loir bien communiquer le présent rapport au Conseil de
» fabrique, pour information et direction. Cette affaire est
» inscrite à la 1re Direction générale sous le n° 10474.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
» notre haute considération.

» *Le Président*,
» (signé) Ch. Lagasse-de Locht.

» *Le Secrétaire*,
» (signé) A. Massaux. »

3 *juillet* 1906. — Inspection de la tour de l'église de Longlier, dont on demande la reconstruction.

Présents : MM. le chanoine Van Caster, archéologue ; Janlet, architecte ; Acker, architecte ; Massaux, secrétaire de la Commission royale des Monuments ; Deome, Cupper et Sibenaler, correspondants.

En suite de cette visite, la lettre ci-après a été adressée par la dite Commission à M. le Gouverneur de la province de Luxembourg :

« Bruxelles, le 19 juillet 1906.

» Monsieur le Gouverneur,

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il a » été procédé, le 3 juillet 1906, à l'inspection de la tour de » l'église de Longlier, qu'il est question de reconstruire.

» La tour de l'église de Longlier est très ancienne, sans » pouvoir préciser l'époque de sa construction, il est » cependant permis de la faire remonter au moins à » l'époque où l'église fut donnée à l'abbaye de Florennes, » en 1064.

» C'est une construction massive, de peu d'élévation, » assise sur une roche schisteuse et surmontée d'une petite » toiture pyramidale. Si l'on excepte une fenêtre moderne » percée du côté nord du rez-de-chaussée et qui d'ailleurs a » disparu lors de l'écroulement récent d'une partie du » mur, elle n'a d'autre ouverture que la petite baie de porte » romane, très caractéristique, qui la met en communication » avec la nef moderne.

» Cette tour a été édifiée en moellons de grès soigneu- » sement appareillés ; à plusieurs reprises on l'a renforcée » par des éperons bâtis au moyen de tranches de schiste.

» L'édifice est en piteux état ; son entretien paraît avoir

» été très négligé dans la suite des temps. On voit même
» deux saules de belles dimensions qui ont pris racine dans
» le parement ouest, qu'ils contribuent à disloquer. Il est
» urgent de les faire disparaître. Malgré cette situation
» précaire, la tour ne semble cependant pas compromise
» au point que sa démolition soit jugée indispensable.
» Cette destruction serait regrettable étant donné qu'il
» s'agit d'un édifice ayant un caractère historique, un
» cachet vénérable et qui contribue par son aspect antique
» à l'attrait qu'offre le site qu'il occupe.

» Un travail de restauration conçu et exécuté avec intel-
» ligence permettra de remettre l'édifice en état convenable
» et de le conserver encore pendant de longues années. La
» restauration devra surtout porter sur les maçonneries
» intérieures qui sont les plus délabrées, le bouchage des
» trous des parements extérieurs et la consolidation des
» parements en général. Le rejointoyage sera effectué de
» façon que le mortier ne soit pas trop vu, afin que les maçon-
» neries gardent le cachet spécial produit par les parements
» en schiste.

» La misérable flèche qui surmonte la tour est à l'état de
» ruine. Elle devra être démolie et remplacée par un
» amortissement très simple dans le type de la construction
» et conçu de telle façon qu'il ne porte pas atteinte à
» l'aspect robuste qui distingue le monument.

» En vue d'éviter tout ébranlement à la maçonnerie
» restaurée, il sera prudent de ne pas y attacher le beffroi
» des cloches. Vu le peu d'élévation de la tour, il sera
» facile de faire reposer directement le beffroi sur le sol, il
» y en a de nombreux exemples. Le projet de restau-

» ration devra prévoir l'installation de la sonnerie dans ces
» conditions.

» En attendant qu'un projet de restauration soit étudié et
» soumis aux autorités compétentes, il est de toute urgence
» que l'on fasse étançonner la partie du mur de la tour où
» s'est produit un écroulement récent.

» Cette affaire est inscrite à la 3e Division, sous le
» n° 69-05.

» *Le Président*,
» (signé) Ch. Lagasse-de Locht.

» *Le Secrétaire*,
» (signé) A. Massaux. »

23 *juillet* 1906. — Examen du dolmen d'Oppagne, près Wéris.

Présents : MM. Tandel, Wilmart, comte de Limburg Stirum, Haverland et Sibenaler.

L'importance de la mission nous amène à reproduire in extenso le rapport des délégués à M. le Gouverneur de la province, qui a été prié de bien vouloir le transmettre à M. le Ministre de l'Agriculture.

« Monsieur le Ministre,

» Comme suite à la dépêche de M. le Gouverneur de la
» province du Luxembourg en date du 14 juillet dernier,
» nous soussignés membres du Comité provincial de la
» Commission royale des Monuments pour la province de
» Luxembourg, au nombre de cinq, nous nous sommes
» rendus le 23 juillet dernier, sur le territoire de la
» commune de Wéris pour examiner quelles seraient les
» mesures à prendre en vue de la conservation du petit

» dolmen découvert en 1888, vers la limite de la commune
» d'Oppagne et signalé dernièrement au Sénat, sous le nom
» de dolmen d'Oppagne.

» Voici le résultat de notre visite :

» Les délégués réunis comme il est dit ci-dessus ont été
» unanimes à constater :

» *a*) Que le monument en question se trouvait dans un
» état parfait de conservation ;

» *b*) Qu'aucune trace de dégradation n'a pu être relevée.
» Tout au plus serait-il désirable, à leur avis, de voir
» empêcher, le cas échéant, un développement trop consi-
» dérable des plantes adventices qui croissent dans les
» anfractuosités du monument.

» *c*) Que, pour le moment, aucune mesure spéciale de
» conservation n'est à prendre.

» Les délégués se permettent toutefois, Monsieur le
» Ministre, d'attirer votre bienveillante attention sur les
» points suivants :

» 1° Un fonctionnaire de l'Etat propriétaire devrait être
» spécialement commis à la surveillance effective des deux
» dolmens de Wéris sous sa responsabilité et sous le
» contrôle de la Commission royale des Monuments, ou soit
» au moins obligé de renseigner les pouvoirs publics sur
» tout ce qui intéresse leur conservation. Leur isolement
» et leur haute valeur historique méritent, pensons-nous,
» des mesures spéciales ;

» 2° En outre, les délégués sollicitent un subside de
» 100 francs pour leur permettre de faire pratiquer
» quelques travaux de recherches dans les terrains acquis
» par l'Etat, joignant le monument dont il s'agit ;

» 3° Enfin, ayant reconnu la nécessité de prendre des
» mesures d'entretien de la clôture du grand dolmen de
» Wéris déjà établie depuis plusieurs années, demandent
» un second subside de 50 francs pour l'exécution des
» ouvrages repris au devis ci-joint, y compris des supplé-
» ments éventuels de peu d'importance.

» A titre de document, nous joignons au présent rapport
» un exemplaire de la photographie du petit dolmen de
» Wéris mis au jour en 1888.

» Il ne nous a pas paru inutile, Monsieur le Ministre,
» de terminer le présent exposé par quelques notes
» rétrospectives concernant ce monument.

» Au printemps 1888, MM. Tandel et Wilmart, membres
» du Comité provincial des Monuments pour la province de
» Luxembourg, proposent une visite à Wéris.

» Le 26 juin 1888, M. le Ministre de l'Agriculture, de
» l'Industrie et des Travaux publics leur donne cette
» mission avec mandat de reconnaître le dolmen récemment
» mis à jour.

» Le 10 août 1888, ces délégués demandent à pouvoir
» l'acquérir au nom de l'Etat.

» Le 25 août 1888, M. le Ministre charge ces délégués
» d'entamer des pourparlers.

» Le 29 octobre 1888, rapport des mêmes délégués
» exposant le résultat de leurs négociations et présentant
» des propositions formelles acceptées par les propriétaires.

» Par sa dépêche du 21 mars 1889, M. le Ministre de
» l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics y
» donne son approbation.

» Peu de temps après, un acte d'acquisition en due forme

» a été réalisé par l'Etat avec plans à l'appui, après mesu-
» rages et bornage des parcelles acquises comprenant tout
» l'espace occupé par les vestiges mentionnés dans les
» rapports des délégués plus un sentier d'accès au chemin
» le plus proche.

» Les bornes en pierre de taille existent à différents points
» et sont actuellement parfaitement visibles.

» Enfin, des fouilles autorisées et subsidiées par le
» Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des
» Travaux publics ont été exécutées avec grand soin, du
» 16 septembre 1889 au 16 novembre de la même
» année.

» Elles ont fait l'objet d'un rapport détaillé à M. le Ministre.
» Les produits de ces fouilles ont été déposés au Musée
» archéologique d'Arlon, où ils sont conservés.

» Ce court exposé montre que votre département,
» Monsieur le Ministre, dont vous daignez continuer les
» traditions avec un zèle si éclairé, s'est depuis longtemps
» déjà mis en devoir de sauvegarder l'existence et la
» conservation de ces monuments mégalithiques si inté-
» ressants et devenus si rares.

» Dans l'espoir que nos propositions seront agréées, nous
» vous présentons, Monsieur le Ministre, avec nos remerci-
» ments, l'assurance de notre haute considération.

» Arlon, le 3 août 1906.

» (s.) Wilmart, » Comte Adolphe de Limburg-Stirum,
» Emile Tandel, » Eugène Haverland. »
« J.-B. Sibenaler.

23 *juillet* 1906. — Inspection de l'église de Vecmont, commune de Beausaint.

M. le comte de Limburg-Stirum, après avoir assisté à la visite du dolmen de Wéris, s'est rendu, en automobile, à Vecmont, où il a rejoint les délégués de la Commission royale des Monuments, MM. Janlet, Van Caster et Massaux.

M. Cuper, du Comité provincial, s'était fait excuser.

L'église de Vecmont n'offre aucun mérite au point de vue architectural; le vaisseau date du commencement du XVIIIe siècle; la tour avec ses annexes a été construite il y a environ un quart de siècle.

L'édifice dont il s'agit n'a pas une valeur suffisante pour que l'on y fasse des dépenses importantes; celles-ci ne seraient aucunement justifiées. Par exemple, on ne saurait admettre la reconstruction de la haute nef, y compris ses piliers, par la raison que des déviations s'y remarquent; une telle entreprise entrainerait une dépense fort élevée, tout en constituant un travail difficile. Plutôt que de se livrer à une telle opération, il serait infiniment plus pratique de procéder à la reconstruction du vaisseau en conservant la tour seule.

Il est à remarquer, d'autre part, que le déversement qui s'est produit dans les piliers et les murs de la haute nef n'offre pas la gravité qu'on semble y attacher; ce mouvement date de l'origine de la construction; il provient d'un tassement qui s'est manifesté lors de l'établissement des fondations des piliers et non de la poussée de la charpente. Celle-ci porte d'ailleurs directement sur les murs; telle qu'elle est combinée, elle n'exerce aucune poussée sur les murs.

Dans le but de donner satisfaction dans la mesure du

possible au Conseil de fabrique, on pourrait ajouter à cette dépense l'agrandissement de la sacristie, laquelle est réellement trop exiguë pour les nécessités du service du culte. Quant aux trois pans de l'abside, tout en étant dans un état précaire, il ne paraît pas indispensable de les reconstruire. Un bon travail de restauration aura pour conséquence de les mettre en état convenable d'entretien.

Telles sont, Messieurs, les diverses questions qui ont été traitées par des membres de notre Comité en collaboration avec la Commission royale des Monuments.

M. le Président. — Je vous félicite bien cordialement pour votre rapport.

Je vous ferai remarquer que si le Comité du Luxembourg, bien composé, qui a des secrétaires si dévoués, ne s'est pas réuni une seule fois pendant l'année, ce n'est pas notre faute. Je tiens à le déclarer une nouvelle fois et à exprimer les vifs regrets de la Commission royale toute entière.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR.

—

M. Dardenne, *rapporteur :*

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler ne se signale point, certes, par le nombre de nos séances ni par ses ordres du jour plantureux; nous n'en croyons pas moins avoir bien rempli notre modeste tâche. Nous fîmes plusieurs visites en compagnie des délégués de la Commission ; disons une fois de plus combien ces visites sont utiles à l'accomplissement de notre mission par l'échange d'idées qu'elles provoquent, par la communauté de vues qu'elles établissent et par les indications qu'elles fournissent sur la direction à imprimer à nos travaux.

Nous en citerons une preuve toute récente : un projet nous fut soumis pour la décoration de l'église de Florennes. Il ne s'agissait pas d'une œuvre à grandes et fausses prétentions; non, on voulait, fort heureusement, rester modeste. Or, la disposition ni le choix des tons employés ne nous parurent heureux. Etant donnée l'étroite parenté architecturale entre cette église et la cathédrale Saint-Aubain, notre Comité estima qu'il serait à tous égards préférable de s'inspirer, voire même de copier Saint-Aubain. Il fut répondu dans ce sens au conseil de fabrique de Florennes.

Nous nous sommes fait un agréable devoir de nous associer à la visite faite à l'église de Rochefort par MM. les

délégués de la Commission centrale, pour l'examen des spécimens de vitraux à placer dans cette église.

Des représentants de notre Comité se sont rendus à Biesme, sur l'invitation de la Commission centrale, pour la réception des vitraux qu'on venait de placer à l'église.

Nous considérons ces deux visites comme importantes, eu égard à cette mode du jour, à cet engouement qui s'étend de proche en proche et gagne les plus modestes paroisses. Souvent on se heurte à des difficultés financières inextricables; les fabriciens ne pouvant réfréner leurs ambitieuses aspirations, s'adressent à des fournisseurs ou peu capables ou peu méticuleux; de là ces vitraux prétentieux, ces entreprises au mètre carré qui n'ont avec l'art du verrier que de bien légères attaches. Le rôle de la Commission des Monuments dans les affaires de ce genre est de la plus haute importance; notre Comité, pour ce qui le concerne, s'efforcera toujours de seconder ses louables efforts et de l'aider dans l'accomplissement de cette tâche souvent difficile.

Délégués par M. le Gouverneur, sur l'avis de la Commission royale, nous avons examiné les travaux de peinture exécutés à la cathédrale de Namur; nous avons trouvé que ces peintures, soigneusement achevées, étaient dignes de réception.

Enfin, une délégation de notre Comité se rendit à Marche-les-Dames pour l'examen préparatoire à la réception du maître-autel. Cette intéressante construction est actuellement agrandie et restaurée; elle a conservé son caractère primitif; il faudra seulement, pour bien en juger, attendre que le temps ait patiné les pierres, atténué la teinte des mortiers, amorti l'éclat et le lustre des ardoises.

Ici, les travaux exécutés ne répondent pas exactement au projet approuvé. C'est que les démolitions mirent à jour d'importants vestiges ou fragments de fenêtres du mur oriental fermant le transept. Les documents recueillis étaient suffisants pour assurer une reconstitution fidèle des anciennes baies. Le travail s'exécuta dans de bonnes conditions ; la grande baie rétablie et garnie de vitraux fait au nouvel autel un fond très heureux en même temps qu'il ajoute au caractère religieux et à la gravité de l'église.

A propos des travaux de maçonnerie et de couverture, on aurait peut-être pu demander une solution différente pour la conservation du motif d'angle formant support et amortissement du pignon du transept oriental : on l'a enfermé dans une cage ou plutôt dans un bac à neige, qui en annihile la gracieuse légèreté et lui enlève tout son caractère. Personnellement, nous le regrettons très sincèrement ; toutefois, nos regrets s'atténuent par l'attention qui lui fut accordée ; et puis une reproduction en *fac-simile* se trouve dans le même mur, en position identique, bien en place, bien en vue.

A l'intérieur de l'église de Marche-les-Dames, les boiseries ont été remises en bon état, dérochées, légèrement teintées et cirées ; démontées pour leur appropriation à la nouvelle disposition architecturale, et cela de très intelligente et très heureuse façon, elles produisent aujourd'hui un très bel effet.

Nous en arrivons enfin au maître-autel. Construit en pierre blanche, ornementé de cuivre ciselé ou gravé, il est bien dans son ensemble. Encore une fois, de légères modifications de détail furent apportées au plan primitif ; nous

soupçonnons fort que ces changements eussent été approuvés au préalable. Nous devons à notre conscience de protester contre ces agissements qui ne tendent que trop à se généraliser. Ajoutons, en guise de correctif et pour réfuter d'avance l'accusation de broyer du noir à plaisir et de parti pris, disons que les changements opérés n'ont en rien atténué la valeur du meuble. Cependant, nous eussions préféré, et de beaucoup, le gradin assorti à l'autel, qui devait, d'après le projet, remplacer l'ancien gradin en beau bois de chêne et marquetterie, bien solide, d'un assez élégant profil, mais qui ne s'harmonise point par ses lignes ni sa couleur avec l'autel.

En somme, les travaux exécutés à l'église de Marche-les-Dames ont donné un excellent résultat : l'ensemble du vaisseau intérieur est d'un aspect gracieux et élégant en même temps que grave et digne; il porte à la piété et au recueillement, transmettant aux générations actuelle et future les sentiments qui inspirèrent jadis sa construction.

Voilà pour nos travaux de l'année ; nous nous permettons d'attirer la bienveillante attention de la Commission royale des Monuments sur deux points qui nous paraissent très intéressants.

C'est d'abord une vieille église qu'il s'agirait de sauver, du moins en partie, d'une ruine prochaine et inévitable : nous voulons parler du chœur de l'ancienne église de Vedrin, au hameau de Frizet. Cette église desservait autrefois les paroisses actuelles de Vedrin, Daussoulx, Champion et Saint-Marc. Par suite de l'érection de cette dernière commune, — la séparation des deux autres remonte à une époque plus éloignée, — l'église, qui ne servait plus que

pour Vedrin et Saint-Marc et qui s'élevait précisément au centre de sa circonscription, se trouve aujourd'hui aux confins des deux communes; bien plus, la ligne séparative coupe le vaisseau en deux parties inégales : le chœur appartient à Vedrin, la tour à Saint-Marc.

Cette vieille église, entourée de quelques habitations, entre autres deux anciennes écoles, est désaffectée et dépouillée de tout ce qui était utilisable, à quelque titre que ce fût; les baies sont veuves de toute fermeture ; la toiture a perdu la plus grande partie de ses ardoises et les charpentes se consument lentement ; n'était la solidité de ses vieux murs, le bâtiment tout entier se serait depuis longtemps effondré. Aux rares passants, aux voyageurs de la ligne Namur-Tirlemont, cette vénérable construction se présente sous l'aspect le plus triste, le plus lamentable. Avouons que c'est un spectacle aussi peu édifiant que peu agréable que la vue de cette vaste église succombant aux atteintes des intempéries sans qu'aucune main pieuse lui témoigne quelque sollicitude; aussi avons-nous maintes fois entendu manifester un pénible étonnement à l'occasion de ce fait assurément étrange dans notre pays.

Le chœur paraît cependant se trouver dans de meilleures conditions que le reste; or, ce chœur est réellement intéressant. De forme polygonale, il porte à chaque face une fenêtre à meneaux en pierre du XVe siècle et qui paraissent encore en très bon état. Eh bien ! nous voudrions voir assurée la conservation de cette partie. A notre humble avis, on pourrait en faire une chapelle où l'on conserverait autant que possible les rares vestiges intéressants de l'antique église et surtout les pierres tombales qui doivent encore s'y

trouver. Le vaisseau et la tour seraient démolis et sur l'emplacement, on pourrait planter quelques arbres qui seraient un abri pour notre future chapelle restaurée. On obtiendrait ainsi, et à peu de frais, un ensemble très décoratif pour un coin de paysage qui n'est pas absolument dépourvu de charme, en même temps que l'on conserverait une note d'art très intéressante dans une région déshéritée. Et puis, on conserverait à la piété des fidèles un asile où tant de générations ont consacré les principaux événements de chacun de leurs membres, où tant de familles ont offert leurs prières ou manifesté leur gratitude ou bien se sont réunies pour offrir leurs peines, demander aide ou consolation au milieu de leurs pénibles épreuves.

D'autre part, cette petite chapelle ainsi appropriée pourrait peut-être servir pour les cérémonies d'inhumation dans le vieux cimetière dont un simple chemin la sépare. Bref, nous demandons que l'on fasse à Vedrin ce que l'on fit, il y a quelques années, à Thynes (1).

Nous recommanderons aussi à l'attention de la Commission centrale l'église Saint-Jean, à Namur.

Bien qu'au premier abord elle ne paraisse pas avoir grand mérite, elle offre aux investigateurs des morceaux très intéressants et d'un caractère tout spécial, tel, entre autres, le petit portail nord du xve siècle; d'autres parties méritent d'être mises en évidence et de voir leur conservation assurée.

---

(1) Les colonnes de l'église de Frizet sont couronnées de beaux chapiteaux ornés de feuilles d'eau, type caractéristique de l'art mosan. Notre collègue, M. Lange, a bien voulu se charger de faire un relevé du chœur et des colonnes, qui sera transmis à la Commission.

Le plan primitif était une croix latine; plus tard, on établit les bas-côtés. La partie primitive est du xve siècle, les agrandissements sont de la renaissance, probablement de 1666, ainsi que l'original campanile couronnant la tour.

Aujourd'hui, à l'intérieur, c'est l'aspect renaissance qui domine partout : colonnes revêtues d'un épais enduit qui en alourdit le galbe, chapiteaux en plâtre, écussons ou cartouches Louis XV dans les compartiments inférieurs des voûtes.

Cependant, un examen attentif fait bientôt découvrir de très intéressants restes de l'architecture primitive : les voûtes du chœur, du transept et du vaisseau sont de style ogival très pur.

Lors des travaux de peinture récemment exécutés dans cette église, on constata qu'en divers endroits des voûtes l'enduit n'avait plus qu'une légère adhérence avec la maçonnerie. On reconnut ensuite que les nervures étaient construites en pierre de sable (1) et que les voûtes sont en magnifiques briques rouges, d'un appareil soigné et parfaitement exécuté. Ces détails permettent d'affirmer, ainsi que M. Boveroulle, architecte provincial, en fit judicieusement l'observation aux peintres, que le travail avait été conduit en vue de rester apparent.

Il eût été utile que les personnes préposées aux travaux en cours attirassent sur ce fait l'attention des autorités compétentes; on aurait pu provoquer ainsi un examen complet de la construction et constater l'état exact des maçonneries.

---

(1) La pierre de Maestricht (Montagne Saint-Pierre), affirme notre collègue M. Boveroulle.

Mais les travaux de peinture, nous l'avons dit, étaient commencés : ils s'exécutaient d'ailleurs sans instruction officielle préalable, sans autorisation, par conséquent sans contrôle administratif ou légal. Attirer l'attention sur la découverte faite, c'était peut-être retarder pour longtemps les travaux décoratifs. Bref, il fut passé outre ; les parties des voûtes menaçant ruine furent consolidées en toute hâte, un nouvel enduit dissimula les réfections et dès lors les peintres continuèrent leur travail imposé.

C'est là un fait éminemment regrettable, d'autant plus qu'en suite, cette fois, d'autorisation régulière, on vient de replacer au transept nord une grande fenêtre dont on avait retrouvé quelques vestiges dans la maçonnerie, et la plupart des meneaux en pierre dans les combles de l'église même. Grâce à ces documents bien conservés, ainsi recueillis sur place, cette fenêtre fut reconstituée, on peut le dire, dans son exactitude primitive. On vient d'y placer un vitrail de style ogival sur lequel nous ne dirons rien, n'ayant point mission pour cela (pour éviter toute méprise ou malentendu, disons seulement que nous y trouverions beaucoup plus à louer qu'à blâmer). Eh bien ! à notre avis, il eût été de beaucoup préférable, au moins pour le bras du transept, de remettre les voûtes à nu, de débarrasser les nervures de leurs couches de couleur ou de badigeon. Le vitrail se serait ainsi trouvé dans un cadre approprié à son caractère et qui en eût encore fait ressortir davantage les mérites. Cela fait, les yeux se seraient peut-être ouverts et nous aurions la douce joie de voir renaître à Namur une élégante voûte ogivale, gracieuse dans sa nervation, superbe dans ses matériaux et sa structure.

Nous disions tantôt que nous tenions la restitution de la grande fenêtre pour exacte. C'est que, à part les fragments retrouvés et remployés, il existe, à l'extérieur du chœur en abside, des fenêtres presque entières, en tant que structure de pierre, bien entendu ; elles sont assez bien conservées mais murées et complètement dissimulées à l'intérieur de l'église. Les propriétaires ou occupants des immeubles voisins en ont seuls la jouissance, puisque ce même mur ferme la courette de leur habitation.

Loin de nous la pensée de demander l'isolement de l'église Saint-Jean et son rétablissement dans l'état primitif; non, l'édifice n'a pas, en lui-même, assez d'importance pour justifier une pareille entreprise, d'autant plus que les expropriations indispensables se monteraient à un chiffre énorme. Et puis, comme tout s'enchaîne, la restauration du chœur entraînerait une modification radicale du mobilier. Mais nous estimons qu'il y aurait là matière à une étude très intéressante et très instructive sur ce monument, étude d'autant plus précieuse, que les sujets de ce genre se font rares dans la province de Namur.

Ensuite, nous demanderions que ces débris soient l'objet de vigilantes et efficaces mesures de conservation, soit qu'on les laisse là où ils sont, sous la garde des autorités et la sauvegarde des propriétaires voisins ; soit qu'on les transporte — tel on fit jadis pour la façade du château d'Anet à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris — dans un endroit où ils fussent à l'abri des outrages du temps et du vandalisme des indifférents ou des collectionneurs passionnés. Ils seraient ainsi mis à la disposition des archéologues et serviraient en même temps aux études de nos jeunes architectes.

Agir ainsi, ce serait concourir à la gloire du pays par le culte de l'art et de la science, concourir à la glorification de notre passé ; bref, nous nous montrerions dignes fils des générations qui nous ont précédé et qui ont semé partout leurs inestimables trésors artistiques.

Acquittons ici une petite dette de reconnaissance en rendant hommage à la bienveillance avec laquelle un des voisins de l'abside de Saint-Jean nous introduisit dans sa cage d'escalier pour nous permettre d'examiner et de contempler à notre aise nos jolies fenêtres.

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Dardenne, pour votre rapport. Nous vous demandons pour l'année prochaine d'être tout aussi intéressant, mais un peu plus court, si possible. (*Rires.*)

Nous arrivons à la troisième question, ainsi conçue :

« Qu'y a-t-il de mieux à faire pour la conservation des
» meubles et objets de toutes sortes, devenus hors d'usage?
» Les garder dans les localités auxquelles ils ont été
» destinés ou les refugier dans les musées? »

Un rapport sur cette question a été fait collectivement par MM. Cardon et Janssens, qui sont présents tous les deux.

J'accorderai la parole à l'un ou à l'autre de ces messieurs pour donner lecture du rapport émanant, comme je viens de le dire, de la collectivité.

3e *question.* — « Qu'y a-t-il de mieux à faire pour la
» conservation des meubles et objets d'art de tous genres,

» devenus hors d'usage et inutiles dans les monuments
» publics. »

Il faut remonter au commencement du siècle dernier pour comprendre le sens de cette question.

A cette époque se produisit une véritable évolution dans le domaine de l'architecture et des arts qui en dépendent.

Depuis l'influence de la renaissance italienne sur les pays du nord, l'art du moyen âge fut dédaigné et méprisé : le mot gothique était (et reste encore pour certains) la suprême injure adressée à ces grands artistes dont on ne comprenait plus les merveilleux travaux. C'est assez dire que peintres, sculpteurs et architectes en prenaient à leur aise lorsqu'il s'agissait d'édifier une de leurs œuvres dans un monument d'époque antérieure ; on bousculait sans façon les parties d'architecture qui auraient pu gêner l'effet de présentation.

Parfois même, sous l'influence de la mode du jour, on défigurait de la façon la plus ridicule les monuments anciens ; un exemple : à Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'intérieur de cette collégiale fut entièrement remanié en style Louis XVI ; c'est assez dire que tout ce qui gênait de l'ancienne architecture fut haché sans pitié ; on fit disparaître les bases et les chapiteaux ; on enguirlanda les nervures.

Cela fait sourire aujourd'hui. Mais que devenaient dans toutes ces aventures les retables, tableaux, meubles, ferronneries et autres objets ? On les mit au rancart, on fut sans pitié pour des œuvres dont on ne comprenait plus le sens et tout cela finit misérablement dans la poussière de l'abandon.

Que sont-elles devenues les stalles du moyen âge qui furent remplacées à Notre-Dame de Paris par des stalles Louis XV? Comme l'institution des musées n'existait pas, elles disparurent.

Mais survint une réaction qui triompha de toutes ces erreurs : sous l'influence des Walter Scot, des Victor Hugo, pour ne citer que ceux-ci, toute une nouvelle génération d'artistes prit fait et cause pour ces souvenirs souvent merveilleux du passé, et grâce à l'éloquence enflammée du mouvement romantique on parvint à arracher à la destruction et au vandalisme les œuvres d'art édifiées par nos pères du moyen âge.

On débarrassa Sainte-Gudule et les autres monuments de leurs oripaux d'emprunt pour leur restituer leur parure ogivale. Le Gouvernement intervint pour la conservation et la restauration des œuvres léguées par les époques anciennes.

C'est ici qu'il faut placer cette question à l'ordre du jour :

1° Par suite de la restauration et surtout de la réédification des anciens monuments, une série d'objets sont devenus inutilisables étant donnés leur style et leurs dimensions;

2° D'autres objets, ornements sacerdotaux, boiseries d'art, mobiliers, orfèvreries, pour différents motifs, ne sont plus employés pour le service du culte. Qu'y a-t-il de mieux à faire pour les conserver?

Pour les grandes pièces, maîtres-autels, boiseries et marbreries, le plus souvent du XVIIe et du XVIIIe siècle, le Gouvernement pourrait préconiser leur remploi dans des nouveaux monuments conçus dans le style de ces époques. Ces pièces, parfois très belles, auraient tout à gagner à changer de milieu.

Parfois ces objets pourraient trouver place dans quelque église ancienne du même style, attendu qu'on ne bâtit plus guère actuellement d'édifices religieux en style renaissance ou inspirés de ceux du XVIIe moins encore du XVIIIe siècle.

En plusieurs endroits, notamment en Italie, à Florence, à Sienne, à Orvieto et ailleurs, on a créé, attenants ou à proximité des cathédrales, de vrais musées, portant communément le nom d'*opera del duomo*, où sont rassemblés tous les documents pouvant intéresser l'histoire du monument, depuis les divers plans et maquettes, projets de changements successifs, sculptures ou tableaux restés sans destination, jusqu'à des fragments de vitraux et de pavements. Nous trouvons dans ces collections plusieurs œuvres de toute première valeur. C'est dans le musée du dôme de Florence que sont conservés les fameux reliefs de Donatello et de Luca della Robbia provenant de l'ancienne tribune des chantres.

M. le Président. — Monsieur Janssens, vous pourriez ajouter Strasbourg, où il y a aussi un musée de la cathédrale.

Les vieilles broderies et vêtements sacerdotaux, les dentelles usées, etc., y sont mises à l'abri et pour l'archéologue comme pour l'artiste, il vaut beaucoup mieux pouvoir les étudier ainsi, même dans leur état de délabrement, que de les voir renouvelés et dénaturés par des restaurations presque toujours fâcheuses.

A Tongres, il existe un musée de ce genre pouvant servir de modèle pour les églises importantes de notre pays.

Les églises de moindre importance, où la création de pareilles collections ne semble guère possible et n'offrirait

qu'un intérêt trop minime, devraient céder aux musées locaux ou gouvernementaux les objets intéressants et tombés hors d'usage. De cette manière on évitera qu'ils ne s'abîment en des endroits oubliés, peu ou pas visités, ou qu'ils ne tombent entre les mains des brocanteurs, qui les revendent à l'étranger. Entourés des soins nécessaires dans nos collections publiques comme dépôts, la question de propriété pouvant parfaitement être réservée, ces œuvres souvent fort intéressantes serviront à l'éducation artistique et seront conservées à nos descendants, qui pourront à leur tour les admirer.

M. le Président. — Vous avez entendu, Messieurs, le rapport de MM. Cardon et Janssens.

Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet ?

M. le Chanoine Van den Gheyn (Gand). — Je voudrais dire un mot.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Van den Gheyn (Gand). — Messieurs, je ne puis qu'applaudir au vœu exprimé dans son ensemble; je voudrais seulement que les objets dont on ne se sert plus dans les églises soient déposés dans les musées. Mais je désirerais ajouter à ce vœu une restriction ou, si vous le voulez, une extension. Il est incontestable que les objets religieux font généralement triste figure dans les musées généraux, et si vous voulez vous persuader de la chose, rappelez-vous, s'il vous plaît, l'admirable organisation du Palais de l'Art ancien à l'exposition de Liége. On a vu rassembler au

centre de l'exposition, dans une espèce de hall, qui se terminait par une petite chapelle, tous les objets du culte. Ces objets gagnaient à conserver leur caractère religieux. Au contraire, entrez dans un musée, à Gand, par exemple, ou ailleurs, vous y trouverez à côté d'une crinoline, d'une vieille cithare, un ostensoir, un objet qui a servi au culte. Cette promiscuité exerce un mauvais effet, produit une détestable impression, car il provoque un assemblage bizarre d'objets.

Voici ce que je désirerais pour ma part : Il est évident que nous ne pourrons pas organiser, à côté des objets provenant de nos cathédrales comme cela se voit en Italie, un musée local; nous ne l'obtiendrons pas. Pourquoi ne pas constituer en Belgique un musée général d'art religieux?

Voici comment j'entendrais ma proposition : il est évident que ce musée demanderait des soins particuliers et, par conséquent, un conservateur, un local, des subsides. Le subside à réclamer ne serait pas si considérable s'il pouvait se reporter non pas sur différents locaux, mais sur un seul, qui se trouverait soit à Malines, soit à Anvers ou dans n'importe quelle autre localité, où l'on pourrait réunir tous les objets religieux qui ne servent plus, mais qui pourraient être destinés à un musée de tous les diocèses. Il me semble que Nos Seigneurs les Evèques sauvegarderaient tous les intérêts, en engageant les curés à leur envoyer à titre définitif tous les objets qui ne servent plus au culte. Le subside accordé subviendrait aux frais d'entretien. Dans nos musées locaux il y a une foule d'objets qui n'ont aucune espèce de rapport entre eux, mais qui cependant sont très intéressants. Je préférais donc émettre le vœu de voir créer

un musée d'archéologie religieuse dans le genre de celui qui existe à Utrecht.

M. le chevalier Marchal (Bruxelles). — L'emplacement est, me semble-t-il, tout désigné : ce serait Malines. Demandons-le, et il est évident que Sa Grandeur Monseigneur Mercier s'y intéresserait.

Ce serait là la solution la plus favorable, je pense.

M. le Président. — Monsieur le Chevalier, vous avez pris la parole sans la demander. (*Rires.*)

M. le chevalier Marchal. — Oh ! ce n'était que pour faire cette simple observation.

M. Cardon (Bruxelles). — M. Boveroulle a, je crois, naguère, exprimé un désidératum à cet égard.

M. Ruhl-Hauzeur (Liége). — Je désirerais ajouter un mot au sujet des observations de M. le chanoine Van den Gheyn.

M. Cardon (Bruxelles). — Permettez-moi de parler auparavant. Dans nos musées, il y a généralement des armoires en lesquelles on enferme des objets d'art sans distinction. Mais, à la suite de pourparlers, il a été décidé de rassembler les objets par séries, de façon à ne pas créer, comme le disait tout à l'heure M. le chanoine Van den Gheyn, un « assemblage bizarre d'objets ». Ainsi le Musée d'antiquités, tel qu'il sera organisé au Parc du Cinquantenaire, comprendra des locaux spéciaux pour les objets ordinaires et une chapelle pour les objets religieux. Je pense que ce

serait une idée malheureuse que de vouloir rassembler dans un endroit diocésain déterminé tous les objets religieux sans distinction. Nous avons, en Belgique, des objets qui sont très intéressants et qui sont placés dans des locaux où ils sont complètement oubliés.

M. Boveroulle (Namur). — Chez nous, nous avons un musée diocésain à la cathédrale où viennent aboutir tous les objets. Je sais que cela existe ailleurs aussi. Ces musées ne seront-ils pas encombrés?

L'évêque, qui a sous sa tutelle une quantité de curés, trouvera facilement un grand nombre d'objets qui ne servent plus dans les paroisses et qui reviendront ainsi directement à ces musées. Beaucoup d'églises seront disposées à se débarrasser du tout, parfois même de beaux fragments de l'époque de la renaissance. Eh bien! ces fragments ont été enlevés bien souvent sous prétexte qu'il vaut mieux les remplacer par de l'architecture gothique. Je suis opposé à cette tendance. J'aimerais mieux que l'on se débarrasse de tout ce qui peut être considéré comme hors d'usage. En France, on a décidé depuis longtemps la création de ces musées diocésains tels qu'il en existe chez nous. Ce n'est donc pas là une nouveauté.

M. le Président. — L'idée a été réalisée à Liège. On avait mis, dans l'art ancien, une sorte de hall consacré aux objets religieux.

M. le Chanoine Van den Gheyn (Gand). — Dans les grands musées il n'en est pas du tout ainsi.

M. Boveroulle (Namur). — M. le Chanoine exagère, je crois. Un musée a généralement plus d'importance; cela confirme ce qu'a dit à cet égard M. Cardon. Ce qu'il faudrait adopter ce serait le plan de notre ancien collègue, M. Bordiaux.

M. Ruhl-Hauzeur (Liége). — Je voudrais ajouter quelques paroles seulement à celles que vient de prononcer M. le chanoine Van den Gheyn. C'est pour vous dire que nous avons à Liège un musée d'art religieux établi depuis 25 ans.

M. le Président. — En voilà donc deux déjà.

M. Ruhl-Hauzeur (Liége). — Il a eu, depuis son organisation, cet avantage incontestable de recueillir différents objets qui auraient été détruits sans cela.

Nous avons également un autre but en réunissant ces objets. Nous en recevons en cadeau et en dépôt; nous avons aussi l'occasion d'utiliser ces dépôts là où des objets convenables du culte manquent.

Seulement, notre musée n'est pas connu. Nous avons un subside du Gouvernement pour notre Société archéologique de Liége. Mais ce subside et nos ressources ordinaires ne nous permettent pas de faire des acquisitions et de posséder d'autres objets que ceux qu'on veut bien nous confier en dépôt.

M. Haverland (Virton). — La proposition de M. le chanoine Van den Gheyn tend à la centralisation des objets d'art ancien. Comme provincial, je me permets de demander

si mieux ne vaudrait décentraliser ces objets, en les laissant là où ils se trouvent? Il y a, me semble-t-il, un intérêt de premier ordre à laisser, notamment dans le Luxembourg, ces objets d'art qui nous appartiennent; il n'est pas donné à chacun de nous de venir, à tout bout de champ à Bruxelles, par exemple, où se trouveraient centralisés tous ces objets d'intérêt local.

M. le chevalier Marchal (Bruxelles). — Je voulais simplement demander si le rapport de MM. Cardon et Janssens sera imprimé?

M. le Président. — Parfaitement!

M. Janssens (Anvers). — Le vœu que j'ai exprimé tout à l'heure est contenu dans le rapport. Nous désirons, autant que possible, que les musées qu'il s'agirait de créer le soient dans les conditions que nous avons indiquées.

M. le Président. — Je crois que vous donnerez satisfaction à l'assemblée en ajoutant un simple mot à votre rapport. Vous parlez de musées diocésains; mais il y aurait aussi des musées provinciaux, soit à conserver, soit à établir.

M. Janssens (Anvers). — L'intention des rapporteurs n'est pas de centraliser tous les objets, au contraire.

M. le Président. — Nous remercions MM. Cardon et Janssens pour leur très intéressant rapport, qui sera imprimé, suivant le vœu de M. le chevalier Marchal; il

pourrait être complété par une simple adjonction, qui donnerait satisfaction au vœu de M. le chanoine Van den Gheyn. (*Adhésion.*)

Nous passons, Messieurs, à la question suivante, ainsi conçue :

« Les autels des chapelles absidales rayonnantes des » grandes églises étaient-ils orientés ou disposés chacun » suivant l'axe de la chapelle? »

Cette question, Messieurs, a été soulevée, et très souvent, dans ces derniers temps, au sein de la Commission royale par suite des plans qui nous ont été soumis et notamment à l'occasion d'une église à Bruges.

On avait désigné, pour l'étude de cette question, deux rapporteurs, qui se sont trouvés être d'un avis différent. L'honorable M. Helleputte, notre premier vice-président, qui s'est excusé, — j'ai oublié de le mentionner tout à l'heure; — il est retenu de grand matin jusqu'au soir tous les ans, à pareille époque, par des examens; l'honorable M. Helleputte, dis-je, est d'avis que l'orientation domine tout, et que, quelle que soit la forme de la chapelle, il faut orienter l'autel de façon que le prêtre ait la vue dirigée vers l'orient.

Le second rapporteur, M. le chanoine Van Caster, est d'un avis différent. Je le prie de bien vouloir prendre la parole, mais je lui demande, vu l'heure avancée, d'abréger le plus possible.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Messieurs, il y a d'abord une petite question que je désire simplement mentionner, en vous laissant le soin de la résoudre.

A propos du compte rendu de l'assemblée réglementaire de l'an dernier (9 octobre 1905), je voudrais ajouter un mot, une simple remarque, à ce que j'ai dit au sujet des peintures murales retrouvées dans les églises de notre pays.

Déjà depuis 1900, une discussion ou plutôt un échange de vues avait eu lieu entre M. Helbig et moi. A la dernière séance générale, M. le Président avait, comme les années précédentes, donné d'abord la parole à M. Helbig; ce qui était raisonnable pour divers motifs. Vous avez pu constater que notre Vice-Président s'est borné alors à résumer, en fort peu de mots, les arguments qu'il nous avait déjà développés itérativement les années précédentes. M. le Président m'accorda ensuite la parole en me faisant observer qu'il était déjà midi à ce moment. Je lui exprimai le regret d'avoir été plusieurs fois de suite empêché d'exposer à mon tour mes idées d'une manière un peu complète et j'ajoutai : *Je serai bref pourtant, parce que ma notice a pu trouver place dans le compte rendu de l'assemblée générale qui vous parviendra dans quelques jours.*

Je fus bref et me bornai à vous donner lecture de la partie que faute de temps je n'avais pu vous communiquer l'année précédente (1904). Je fus plus bref encore dans la note destinée au Bulletin de la dernière assemblée générale (1905), et n'y rappelai que les peintures de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Saint-Jacques à Tournai et de Sainte-Walburge à Furnes.

Ce même Bulletin donne (pages 86 à 91) le résumé de M. Helbig signalé plus haut, avec des variantes et des développements qui le rendent méconnaissable. J'admets, sans doute, que mon honorable contradicteur eut pu

doubler, tripler même l'importance de sa note pour essayer de nouveaux arguments contre ma thèse. En ce cas, j'aurais été heureux d'admirer une fois de plus sa persévérance à lutter pour la défense d'une mauvaise cause. Mais, dans l'occurrence, il oublia sa délicatesse habituelle, d'abord en lisant les épreuves de ma réplique à mon insu ; ensuite, en y découpant par ci par là des phrases incomplètes ; et enfin, en présentant de petites réflexions peu aimables, suivies d'une parenthèse couvrant le mot *rires !*

Il est anormal de trouver parmi ses remarques des objections contre certaines de mes assertions dont je n'avais pas encore donné lecture et que, par conséquent, il ne pouvait connaître. Vous avez été étonnés de ne pas trouver dans ma réponse la moindre allusion à ces remarques, que je n'aurais eu garde de laisser passer sans une verte réplique si j'en avais eu connaissance. J'ai tenu à vous dire la cause de mon silence.

Mais le plus étonnant, c'est que M. Helbig, après avoir pendant six années, accumulé des arguments sans nombre autour d'une question de principes que je n'ai jamais combattus, termine en disant qu'il est parfaitement d'accord avec moi : *Les constatations de M. le chanoine sont inattaquables.*

A la longue liste qu'il nous a donnée, j'en pourrais ajouter une autre, mais je me résume en un mot : le principe que j'ai énoncé reste debout ; telle est ma conclusion.

C'est ici qu'une parenthèse à *rires!* serait bien placée. Cela manque de sérieux, en effet, et ne mérite pas que l'on s'y arrête.

Ma thèse est *celle des faits*, comme l'a très bien observé

M. le chanoine Van den Gheyn, à l'Académie royale d'Archéologie, en 1901, et *elle est irréfutable.* M. Helbig l'accorde enfin. S'il avait voulu le reconnaître dès l'abord, il m'aurait épargné le désagrément de contredire, parfois peut-être avec un peu de vivacité, un homme que j'estimais beaucoup, et qui m'honorait de son amitié depuis plus de quarante ans. Mais si l'amitié a ses indulgences, la vérité a aussi ses droits, et il faut les respecter. Ce petit règlement de compte fait, je passe à la 4e question de l'ordre du jour de cette séance.

4e Question. — *Les autels des chapelles absidales rayonnantes des grandes églises étaient-ils orientés ou disposés suivant l'axe de la chapelle?*

Cette question présuppose que l'église dont l'abside est entourée de chapelles, est elle-même orientée; c'est-à-dire que son chevet est tourné vers l'orient, ou en d'autres termes, que son axe est dirigée de l'ouest à l'est.

Les constitutions apostoliques quoique n'émanant pas directement des apôtres, forment un ensemble d'usages et de prescriptions dont la codification fut faite vers le milieu du IIIe siècle.

Elles ont toujours joui d'une grande autorité. Or, elles ordonnent que l'église soit un carré long, et toujours tournée vers l'orient. Cette ordonnance est attribuée au pape S. Clément, qui vivait à la fin du premier siècle.

D'après un décret du pape S. Vigile, qui régna de 538 à 555, le prêtre à l'autel doit se tourner vers l'orient.

Depuis le VIIIe siècle, en Occident, presque toutes les cathédrales et paroissiales sont orientées.

L'évêque de Mende, Guillaume Durand (1230-1296),

publia en 1285 un ouvrage liturgique très important intitulé : RATIONAL DES DIVINS OFFICES. En parlant de la construction d'une église, il dit : *Le chevet sera donc tourné vers le lever équinoxial du soleil. Et il ne faut pas tourner le chevet vers le lever du solstice, comme quelques-uns le font.*

La question de l'orientation de l'église devrait, me semble-t-il, avoir la priorité sur celle concernant les chapelles absidales. Mais je ne puis traiter cette question aujourd'hui, parce qu'elle n'est pas inscrite au programme de cette séance. Elle est pourtant d'une importance capitale ; aussi demanderai-je à M. le Président de vouloir l'y mettre l'année prochaine.

La question que nous avons à résoudre aujourd'hui ne concerne donc que les autels des chapelles rayonnantes. Comment faut-il les placer? Il semble qu'il ne pourrait y avoir de doute à cet égard. Ces chapelles, en effet, sont comme autant de petits sanctuaires non orientés.

En effet, ces chapelles rayonnantes sont disposées autour du chevet polygonal du grand chœur de l'église, de manière que le prolongement de leurs axes aboutisse toujours au point central du polygone qui forme le chevet. Il s'ensuit que la chapelle du milieu seule aura son axe dans la même direction que celui du chœur de l'église. Elle seule aura son abside tournée vers l'orient, et l'autel placé dans cette abside sera orienté comme l'autel majeur. Quant aux autres chapelles rayonnantes, elles ne sont pas orientées et ne sauraient l'être. Il s'ensuit que leurs autels placés dans leurs absides, ne le sont pas non plus. Ils sont placés dans l'axe des chapelles, et non dans le sens de l'axe du chœur ou de l'église.

Il est des églises aussi qui ne sont pas orientées. Dans ces églises on place l'autel majeur dans l'axe du bâtiment et non dans la direction de l'orient.

Les chapelles rayonnantes sont comme autant de sanctuaires non orientés. Leurs autels seront donc logiquement placés dans leurs absides, et il ne serait pas raisonnable de faire autrement. Aussi cet usage a-t-il été généralement mis en pratique jusqu'au XVIIe siècle.

Les chapelles bâties autour des chœurs de nos églises avaient été érigées la plupart du temps par des particuliers ou par des corporations. Les fondateurs de ces oratoires y établissaient des services religieux auxquels les membres de la famille ou les membres de l'association assistaient presque exclusivement. C'étaient des services particuliers d'un caractère privé. Les chapelles étaient séparées du déambulatoire, ou pourtour du chœur, par une clôture élevée. Dans ces petits sanctuaires l'autel était naturellement placé dans la direction de leur axe et non pas dans la direction de l'axe de l'église. C'était logique, car il faut considérer tout simplement les chapelles absidales comme des oratoires non orientés et leur appliquer, pour le placement de leur autel, les règles de disposition suivies pour les églises dont l'axe n'est pas dirigée de l'ouest à l'est. Or, dans les églises non orientées, l'autel est placé dans l'abside c'est-à-dire dans l'axe du bâtiment, quelle que soit sa direction. Il faut agir de la même façon dans les chapelles absidales, c'est-à-dire ne pas orienter leurs autels, mais les disposer suivant l'axe des chapelles.

Telle est la réponse que je crois devoir faire à la quatrième question.

M. l'abbé Puissant (Mons). — Je me rallie à la manière de voir de M. le chanoine Van Caster, mais cependant je me permets de lui faire remarquer qu'à l'église Sainte-Waudru, à Mons, les crédences sont précisément placées sous les fenêtres des chapelles rayonnantes, en sorte que c'est un cas qui vient infirmer sa thèse.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — C'est une église relativement moderne.

M. Puissant (Mons). — Elle date du xve siècle.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Donc c'est une église relativement assez moderne.

J'admets qu'à toute règle il y a des exceptions, cela ne fait que confirmer la règle. (*Rires.*)

M. le Président. — Il y a évidemment des exceptions, mais je ne sais si elles sont modernes?

Je me rappelle qu'à l'église Saint-Géreon, à Cologne, il y a des petits autels qui sont dirigés dans le sens parallèle à celui des grands autels. Il en résulte un aspect tout à fait défectueux du temple. Je crois qu'au point de vue de l'aspect qui, évidemment, n'est pas la chose principale, la thèse de M. le chanoine Van Caster me semble la meilleure; si, en outre, elle est conforme à l'histoire et à l'archéologie, et si elle ne heurte pas les règles liturgiques, il y a certainement là un ensemble de considérations favorables à cette thèse.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Voyez, par exemple, l'église de Notre-Dame, à Trèves, à côté de la cathédrale. A vouloir orienter tous les autels on est arrivé à l'effet suivant : la crédence, qui doit toujours se trouver du côté de l'épître de tout autel, s'y trouve, en effet, dans les chapelles situées du côté de l'épître du grand autel, tandis qu'elle se trouve du côté de l'évangile de l'autel latéral dans les chapelles situées du côté de l'évangile du grand autel. Il y a là un ensemble de dispositions défectueuses.

M. le Président. — Je crois, Messieurs, que l'assemblée est en grande partie de l'avis de M. le Chanoine, que nous remercions infiniment pour son complet et très important rapport.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Je n'ajouterai plus qu'un seul mot en ce qui concerne l'orientation de l'église ; cette question devrait être discutée en long et en large. J'ai fait, à cet égard, des recherches minutieuses. Serait-il convenable de les consigner dans le rapport ou bien de les présenter comme une thèse l'année prochaine ?

M. le Président. — Je crois qu'il faudrait remettre à plus tard la question, et nous pourrions dès aujourd'hui la mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'année prochaine. (*Adhésion.*)

Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics.

Messieurs, avant d'accorder la parole sur cette question, je voudrais dire quelques mots pour en résumer l'état présent.

Comme je l'ai dit à nos collègues présents à l'assemblée préparatoire, il y a des points sur lesquels il est difficile d'insister en séance publique.

Messieurs, si l'on considère l'ensemble de la situation, on s'aperçoit immédiatement que, sauf dans la Flandre occidentale et dans la province de Namur, nos Comités sont occupés à travailler à l'inventaire d'une façon extrêmement sérieuse et rapide ; ils ont fait tout ce qu'ils ont pu. Je ne sais pas, M le chanoine Duclos étant parti, si je suis bien exact en parlant de sa province.

Quant à l'inventaire du Hainaut, M. Matthieu nous a dit que l'on s'en occupait.

Messieurs, au sujet des provinces d'Anvers et du Brabant, — qui sont certainement les plus avancées, ce dont nous devons louer nos collègues — un vœu a été émis par l'assemblée préparatoire. Comme le disait tantôt M. Donnet, ces Messieurs d'Anvers ont publié déjà deux fascicules, et certainement le second fascicule est fait — je l'ai vérifié personnellement — de la façon qu'a indiquée notre assemblée générale. Notamment la division y est faite de la manière préconisée à la suite des travaux de MM Donnet et De Ceulenecr ; je le dis en passant à M. le chanoine Van den Gheyn : il n'y a eu, sous ce rapport, aucune difficulté. Le

livre que voici le prouve. (*M. le Président montre un ouvrage.*)

Quant au Brabant, nous avons les parties d'inventaires déjà publiées.

En calculant ce qu'a coûté à la Province l'inventaire du Brabant, nous sommes arrivés à être convaincus que la publication complète dans le format indiqué, c'est-à-dire dans le format du Dictionnaire de Chabrol, sur deux colonnes par page, avec photographies, coûterait peut-être 114,000 francs, mettons 100,000 francs en chiffres ronds. Comme il n'est pas possible d'arriver au but, avant plusieurs années, nous avons demandé qu'il soit fait une imputation annuelle de 10,000 francs, pendant dix années, sur le budget des Beaux-Arts.

Nous avons reçu du Ministre des Beaux-Arts non pas un refus, mais l'expression du regret que notre proposition, bien qu'elle datât du mois d'avril, vint un peu tard.

Je ne puis ici m'exprimer comme je l'ai fait dans l'intimité de l'assemblée préparatoire ; étant donné que M. le Ministre de la Justice nous appuie chaudement auprès de son collègue de l'Agriculture par des lettres officielles que chacun de vous peut consulter à notre dossier ; étant donné que M. le Ministre de l'Agriculture est lui-même fort bien disposé en faveur de nos travaux, je crois que, sur le budget de 1907, sera imputée une première somme pour liquider la première allocation. Les choses sont plus avancées qu'on ne pourrait le supposer ; nous le savons d'une façon positive.

Cela dit, Messieurs, je termine cette communication par cette seule observation : il est évident que, dans ces

conditions-là, les Comités d'Anvers et de Bruxelles feront chose utile en ne changeant rien pour le moment à leurs inventaires.

Une nouvelle édition de ces inventaires pourra être publiée lors des allocations de l'État.

Je suis tout disposé à accorder la parole à ceux qui voudraient dire quoique ce soit à ce sujet ou bien demander l'une ou l'autre explication.

M. le chevalier Marchal (Bruxelles). — Je demande à l'assemblée, vu les déclarations catégoriques de l'honorable Président de la Commission, vu la confiance que nous avons dans sa haute autorité et dans son caractère, vu ses relations gouvernementales, de décider que nous mettons toute notre confiance en lui.

Je vous demande, au surplus, de lui voter des félicitations. (*Très bien !*)

M. Donnet (Anvers). — En ce qui concerne le Comité d'Anvers, nous sommes tout disposés à entrer dans les vues de M. le Président, mais nous voudrions avoir quelque chose de positif.

M. le Président. — De l'argent? (*Rires*).

M. Donnet (Anvers). — Nous sommes tout prêts à réimprimer dans le format convenu. Seulement, depuis trois ans, à chacune de nos assemblées générales, on nous parle de cet inventaire.

Nous avons envoyé notre inventaire aux bourgmestres et aux curés, nous avons marché d'un pas ferme; nous avons terminé notre travail. Du jour où vous mettrez à notre disposition les sommes nécessaires, nous sommes tout disposés à réimprimer dans la forme indiquée.

M. le Président. — J'adhère de tout cœur à ce que vous venez de nous dire.

Quant aux félicitations dont a parlé M. le chevalier Marchal, elles s'adressent, non pas seulement à la Commission centrale qui s'est occupée de cette question, mais surtout aux membres correspondants ici présents et spécialement à ceux des comités du Brabant et d'Anvers, qui ont montré un grand exemple.

Je voudrais encore ajouter quelques mots, bien que, comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, je sois empêché par le rhume; je puis dire à M. Donnet que lui et ses collègues d'Anvers ne pourront obtenir l'argent de l'Etat qu'à la condition de bien vouloir, avant la publication de la seconde édition, soumettre leurs propositions à la Commission royale, afin qu'elle puisse faire examiner par le Comité spécial de revision, notamment si certains objets, omis dans la première édition, ne devraient pas être mentionnés dans la seconde.

Notre programme est indiqué dans les relations de nos assemblées générales de 1902 et 1903.

Le Brabant a commencé avant toutes les autres provinces et alors que la Commission royale n'avait pas encore été saisie de la question.

M. Destrée nous a dit samedi dans l'assemblée prépara-

toire que son Comité était aussi disposé à faire tout, après les allocations de l'Etat, pour que la seconde édition soit tirée dans le sens des modèles adoptés par nos assemblées générales.

M. Soil (Tournai). — Nous avons tous reçu les inventaires du Brabant. Aurons-nous aussi ceux de la province d'Anvers ?

M. Donnet (Anvers) — Il me serait difficile de donner réponse à ce sujet. C'est la Province qui s'est chargée de l'impression, à ses frais; c'est, par conséquent, elle qui dispose des exemplaires.

M. Soil (Tournai). — On pourrait lui en demander.

M. Matthieu (Enghien). — Je demanderai si les inventaires déjà commencés doivent être imprimés sous la direction du Comité provincial, mais après avoir été soumis au Comité spécial de revision.

M. le Président. — Il est désirable qu'une revision se fasse, respectueuse du travail des auteurs.

M. Matthieu (Enghien). — Une seconde question extrêmement importante est celle de savoir comment se fera la liquidation des subsides? Est-ce que les Comités provinciaux qui ont fait imprimer les fascicules devront s'adresser à cet effet soit à la Commission centrale, soit directement au Gouvernement?

M. le Président. — C'est la Commission centrale qui recevra les subsides; elle les distribuera immédiatement à ses correspondants.

Si plus personne ne demande la parole, il me reste à remercier l'Académie royale de Belgique dans la personne de son Secrétaire perpétuel, membre du Comité spécial des objets d'art, toujours si zélé à nos assemblées. Nous le prions de vouloir bien accepter tous nos remerciements et de les reporter sur l'Académie royale.

Je le répète: je suis accablé par un gros rhume; n'était que nos deux Vice-Présidents, M. Helleputte, empêché, et M. Maquet, occupé à Malines, n'ont pu être présents aujourd'hui, je ne serais pas venu, malgré tout le désir que j'ai toujours d'être parmi vous.

Vous assisterez tout à l'heure au repas fraternel. Vous voudrez bien m'excuser si je n'y parais pas; cela m'est absolument défendu par la Faculté. Il m'en coûte beaucoup, croyez-le bien; pour la neuvième fois que nous nous réunissons, c'est la première fois que je ne serai point des vôtres. Et puisque M. Van der Mersch refuse, à raison de son grand âge, la mission de m'y suppléer, je charge notre ami Léonard Blomme de présider ce modeste banquet, où, si je ne suis pas présent de corps, je le serai certainement de cœur et d'esprit.

M. le chevalier Marchal (Bruxelles). — Nous souhaitons bonne santé au Président! (*Très bien!*)

La séance est levée à 5 heures.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 3, 10, 17 et 24 novembre ; des 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 1906.

PEINTURE ET SCULPTURE

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Les dessins relatifs à la restauration des peintures des colonnes de l'église de Westmalle (Anvers) et au complément des peintures sur les colonnes nouvelles de l'édifice ; auteur, M. Gogo ; Église de Westmalle. Peintures murales.

2° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans la chapelle dédiée à Saint-Léonard, en l'église de la commune de Saint-Léonard (Anvers) ; auteur, M. Bressers ; Église de Saint-Léonard. Peintures murales.

3° Le projet relatif à l'établissement à l'intérieur des chapelles rayonnantes de l'église de Saint-Michel, à Gand (Flandre orientale), d'une courtine représentant une tenture et, à l'entrée des mêmes chapelles, d'une clôture en bois et fer forgé ; Église de Saint-Michel, à Gand. Courtine

Église de Saint-Léonard lez Huy. Décoration picturale.

4° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Saint-Léonard lez Huy (Liége); auteur, M. Tassin;

Église de Bilsen-la-Ville. Décoration picturale.

5° Les projets relatifs à l'exécution, dans l'église de Bilsen-la-Ville (Limbourg), de travaux de décoration picturale, d'ameublement et de vitraux peints, sous réserve, au cours de l'exécution des travaux, d'apporter aux projets les modifications suivantes : *Polychromie :* supprimer les emblèmes des Évangélistes à la croix figurée dans la scène de l'arc triomphal. *Mobilier :* supprimer le dais de l'autel. Placer le retable sur l'autel et non derrière celui-ci. *Vitraux :* Prolonger les dais jusqu'au haut des verrières ou, ce qui serait encore préférable, introduire un second personnage pour rompre la grande longueur de ces dais; peintre décorateur, M. Meunier; sculpteur, M. Peeters; peintre-verrier, M. Osterrath;

Église de Florennes. Décoration picturale.

6° Le projet de décoration picturale de l'eglise de Florennes (Namur), à la condition que l'auteur, M. Euderlé-Marchal, tienne compte des observations consignées dans les rapports de M. l'architecte provincial et du Comité des membres correspondants;

Église de Fresin. Décoration picturale.

7° Les projets relatifs à la décoration picturale de l'église de Fresin (Limbourg); auteur, M. Meunier, et au placement de vitraux dans cet édifice; auteur, M. Grossé;

Église de Zoersel. Verrieres.

8° Les dessins de trois verrières à exécuter pour l'église de Zoersel (Anvers); auteurs, MM. Hochreiter et Geyer,

Église de Donck. Vitraux.

9° Le projet de trois vitraux destinés à l'église de Donck, sous Brasschaet (Anvers); auteur, M. Ladon;

Église d'Afsné. Vitraux.

10° Le projet relatif au placement de vitraux dans le chœur de l'église d'Afsné (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

11° Le projet concernant l'exécution de vitraux peints pour l'église de Neerpelt (Limbourg); auteurs, MM. Stroucken et fils; Église de Neerpelt. Vitraux.

12° Le projet d'une verrière destinée à l'église de La Villette, sous Marcinelle (Hainaut); auteurs, MM. Bary-Hintzen; Église de La Villette. Verrière.

13° Le dessin d'un vitrail à placer dans l'église de Zuydschote (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere; Église de Zuydschote. Vitraux.

14° Les projets de deux vitraux à placer dans l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale), et d'une statue de la Sainte-Vierge pour le portail du transept nord de cet édifice. Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Vitraux.

— Il a été procédé, le 4 décembre 1906, dans l'église de Leeuw-Saint-Pierre, à l'examen de la fresque exécutée sur le mur du transept faisant face au bas-côté nord, derrière l'autel de la Sainte-Vierge. Église de Leeuw-St-Pierre. Fresque.

M. Baes, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

La fresque dont il s'agit est l'œuvre de M. De Geetere. C'est un travail consciencieux, d'une grande délicatesse et très harmonieux. Il y a lieu de l'approuver sans réserve. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside de 5,000 francs promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de sa réalisation.

— Il a été procédé, le 13 novembre 1906, à l'examen des peintures décoratives exécutées dans l'église de Welkenraedt, dont le projet a reçu le visa le 14 mars dernier. Église de Welkenraedt. Peintures décoratives.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Ruhl, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, que les travaux dont il s'agit sont terminés, qu'ils ont

été exécutés dans les conditions fixées par le plan adopté et que leur réalisation est en rapport avec le chiffre de la dépense prévue, soit 6,250 francs.

Musée communal de Bruges. Tableaux.

— Il a été procédé, le 10 décembre 1906, par les soins du Comité mixte des objets d'art, à l'examen des tableaux du musée communal de Bruges, qui nécessitent des travaux de restauration et qui sont mentionnés dans un rapport de M. Paul Buéso.

Les travaux préconisés par le restaurateur paraissent tous utiles au point de vue de la conservation des deux œuvres signalées de Jean Van Eyck et de Hans Memlinc.

Il importe de commencer par faire au tableau de Van Eyck un essai sur une petite surface de quelques centimètres carrés d'enlèvement des retouches anciennes aux abords du joint des deux panneaux, de fixer les parties soulevées et de nettoyer la peinture. Lorsque cet essai sera terminé, le Comité mixte en fera constater le résultat et décidera ce qui reste à faire à cette belle œuvre.

Au triptyque de Memlinc, il y a lieu également de commencer par réparer une petite surface, fixer les points où la couleur se soulève et nettoyer la peinture. Ce travail sera examiné en même temps que celui fait au Van Eyck. Il sera alors décidé quelles opérations resteront à faire à l'œuvre.

L'attention de la délégation a été attirée sur le grand tableau de Pourbus. Il est urgent de le parqueter, de mastiquer les joints des panneaux, de pointiller la couleur et de raviver le vernis.

Il y a lieu de signaler aussi le tableau attribué à Lancelot Blondeel, représentant la naissance de la Sainte-Vierge,

qui provient de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude. Cette œuvre devrait être parquetée, pointillée et le vernis mis en état.

Enfin, le Saint-Georges de Lancelot Blondeel réclame aussi des soins urgents. M. Buéso devrait soumettre sans retard une estimation des ouvrages à effectuer à ces trois dernières œuvres.

La délégation est unanime pour demander que M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, dont la compétence est connue, soit prié de surveiller toutes les opérations qui s'effectuent aux tableaux du musée de Bruges.

Le Comité mixte ne peut s'empêcher de signaler l'état lamentable dans lequel se trouve le local du musée de Bruges. Il est urgent de doter cette collection d'une autre installation plus digne des œuvres qu'elle renferme. Les tableaux y sont mal exposés au point de vue de l'éclairage. D'autre part, les conditions atmosphériques de la salle ne sont nullement en rapport avec celles qu'on est en droit d'exiger d'un local destiné à la conservation de tableaux. En attendant que la ville de Bruges soit pourvue d'un musée digne de ce nom, l'Autorité supérieure ferait bien d'ordonner le transfert des principaux tableaux dans un local où ces œuvres, de valeur inappréciable, seraient soustraites à toute cause de destruction. Il importe aussi de les protéger par un double cadre avec glace posée sur des bandes de feutre pour les préserver de la poussière. Ce second cadre devra pouvoir s'ouvrir de temps en temps pour aérer la peinture.

Église de Sainte-Anne, à Bruges. Tableau.

— La délégation du Comité mixte des objets d'art qui s'est rendue à Bruges, le 10 décembre 1906, a profité de l'occasion pour examiner, à nouveau, le grand tableau cintré qui recouvre le mur au-dessus de l'entrée de l'église de Sainte-Anne.

La délégation a été unanime pour engager le Conseil de fabrique à faire entreprendre, sans nouveau retard, le nettoyage de cette toile, qui est recouverte de crasse. Cette opération, qui ne constitue en réalité qu'un travail d'entretien, est indispensable dans l'intérêt de la conservation du tableau.

Toutefois, il importe, ainsi que le Comité mixte l'a déclaré précédemment déjà, de commencer par faire un petit échantillon de nettoyage dans un coin de la toile. Le Comité mixte le fera examiner dès son exécution. Dès 1904, M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre du Comité provincial des correspondants et spécialement compétent en la matière, a bien voulu se charger de surveiller cette opération. Cet essai aura d'ailleurs l'avantage de permettre au restaurateur d'établir exactement l'estimation de la dépense à résulter du nettoyage complet de l'œuvre. Cette estimation devra aussi comprendre les frais d'un encadrement très simple, dont le tableau est dépourvu. Cette absence de cadre laisse l'œuvre incomplète et pourrait faire supposer qu'elle a été placée là par hasard, alors qu'il est visible que la composition a été produite en vue de l'emplacement qu'elle occupe.

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht. Statues.

— Il a été procédé, le 10 novembre 1906, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, à l'examen d'un modèle de statue et d'échantillons de vitraux peints.

M. Brunfaut, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Le modèle en plâtre de la statue devant figurer Sainte-Cécile et destinée à l'ancien porche du sud, ne possède aucune des qualités qu'on est en droit d'exiger : proportions, draperies et pose. Il est donc inutile de détailler les nombreux défauts qu'offre l'œuvre produite par M. De Cuyper.

On a installé dans le portail deux statues d'Apôtres, par De Beule. La Commission a souligné les bonnes qualités de ces œuvres d'art.

L'examen des projets de vitraux proposés par M. Steyaert a donné lieu aux constatations suivantes : parmi les six modèles placés à l'essai dans la première fenêtre de la chapelle de Saint-Guidon, près de l'entrée de l'église, au côté sud, le spécimen supérieur à fond vert-olive, est de beaucoup le plus satisfaisant. On pourrait toutefois recommander à l'artiste de sertir les monogrammes placés dans les gloires rayonnantes, afin de les distinguer davantage.

En visitant l'église, la délégation a remarqué, au côté sud du chœur, un petit triptyque qui n'est pas dénué de valeur artistique. Il est désirable que le Conseil de fabrique prenne des mesures pour assurer la conservation de cette œuvre d'art.

Hôtel de ville de Gand. Statues.

— Il a été procédé, le 23 octobre 1906, à l'examen de quatre statues exécutées en pierre d'Echaillon, d'après les modèles de feu J. Dillens et placées dans les niches de la façade de l'hotel de ville de Gand.

MM. Van der Haeghen et le chanoine Van den Gheyn, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Deux de ces figures exécutées par M. le sculpteur Soudeyns, représentent : « Philippe d'Alsace » et « Milice gantoise ».

Les deux autres représentent : « Keldermans » et « Waghemakere ». Elles sont dues à M. Van Biesbroeck Jr.

Sans être tout à fait irréprochables au point de vue artistique, ces statues paraissent cependant pouvoir être acceptées définitivement.

Deux modèles en plâtre, exécutés par M. De Beule, également d'après les esquisses de feu Dillens, sont exposés dans les niches. Ce sont les modèles des statues de « Charles-le-Bon » et de « Baudouin à la Hache ». Ces modèles sont bien compris. Toutefois, on a engagé M. De Beule — et c'est aussi l'avis de cet artiste — à enlever le tronc d'arbre qui encombre sans raison le bas de la figure de Baudouin et à corriger les draperies de la figure de Charles-le-Bon, qui affectent une certaine lourdeur.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des observations qui précèdent, il peut être passé à l'exécution en pierre des deux figures précitées.

Église de Saint-Martin, à Gand. Tableaux.

— Il a été procédé, le 18 décembre 1906, à l'examen d'une série de tableaux qui décorent l'église de Saint-Martin, à Gand, et qui nécessitent des soins de conservation.

M. Van Biesbroeck, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Les œuvres en question sont les suivantes :

1° La Résurrection du Christ, par G. De Crayer, tableau du maître-autel ;

2° Le Martyre de Sainte-Barbe, par Van Cleef ;

3° L'Exaltation de la Croix, par Vandenheuvel;

4° La Mère des fils de Zébédée, par Vandenheuvel;

5° La Dernière Cène, par Vandenheuvel;

6° Id. (plus petite), d'un auteur inconnu;

7° Sainte-Catherine en dispute avec les philosophes, par Van Cleef;

8° L'Invention de la Croix, par Vandenheuvel;

9° Notre-Dame des VII Douleurs, par Thyssens;

10° Marie-Madeleine et le Sauveur, d'un auteur inconnu;

11° La Naissance du Christ, par De Roo;

12° Le Couronnement de la Sainte-Vierge, d'un auteur inconnu;

13° L'Annonciation, par Leplat;

14° Saint-Blaise, par G. De Crayer;

15° Saint-Augustin, d'un auteur inconnu;

16° La Tentation de Saint-Antoine, par Leplat;

17° La Mort de Saint-Antoine, par Leplat;

18° La Gloire de Saint-Antoine, par Leplat;

19° Saint-Martin à son lit de mort, attribué à Pilsens;

20° Saint-François-Xavier opérant un miracle, par Leplat;

21° Sainte-Cécile, auteur inconnu;

22° Le Christ en croix, par G. De Crayer.

Tous ces tableaux semblent nécessiter un rentoilage. C'est par cette opération qu'il y a lieu de commencer.

Le Conseil de fabrique devra faire choix d'un spécialiste capable qui fera un examen minutieux des tableaux et soumettra un devis estimatif des frais qu'entraînera leur rentoilage. Lorsque ce premier travail sera effectué, il sera procédé, par la délégation, à un nouvel examen des œuvres

précitées. Il sera alors décidé quels sont les autres travaux qu'elles nécessitent.

A part deux ou trois qui sont assez médiocres, ces toiles sont intéressantes; il en est même qui sont très belles. En tous cas, lorsqu'elles seront remises en état, elles formeront pour l'église de Saint-Martin une décoration fort heureuse, surtout si l'on a soin, lors de leur remise en place, de les poser beaucoup plus bas en ne les écartant que d'environ $0^{m}50$ du lambris. L'effet décoratif sera encore sensiblement augmenté si, les tableaux étant restaurés, on dore leurs cadres. Le ton noir de la plupart de ceux-ci fait tache dans l'ensemble décoratif.

Hôtel de ville d'Anvers. Fresques.

— Réunion, à Anvers, le mercredi 7 novembre 1906, du Comité spécial des objets d'art de la Commission royale des Monuments et des délégués de la Commission provinciale anversoise pour s'occuper de la question de la restauration des fresques de Leys à l'hôtel de ville d'Anvers.

Sur l'invitation de M. le Président Lagasse-de Locht, MM. le Chevalier Marchal, De Groot, Cardon, Hymans, se sont rendus à Anvers, à la date précitée, pour s'entendre avec la Commission provinciale, qui était représentée par MM. Blomme, Janssens et Van Leemputten. Assistaient à la réunion M. Van Kuyck, échevin des Beaux-Arts, et M. Juliaan De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Dès son entrée dans la salle, vers 10 heures et demie, le Comité des objets d'art a constaté que la patine des fresques de Leys n'a fait que s'accentuer dans le sens d'un notable progrès. Les membres ont été unanimes à déclarer qu'il serait réellement dommage si pas désastreux pour ces

peintures qu'elles soient l'objet d'une réfection à nouveau ; ce genre de restauration lui ôterait ce beau cachet que le temps seul peut imprimer sur les objets d'art de ce genre. Quant aux détériorations déjà constatées depuis deux années et qui n'ont heureusement pas atteint les parties nobles des personnages, c'est-à-dire les visages et les mains, si quelques éclatements nouveaux ont surgi, le mal n'est peut-être pas sans remèdes.

Comme l'a démontré M. l'Échevin Van Kuyck, le panneau de droite de la cheminée offre des traces à peine perceptibles de réparation de poches qui ont été si habilement réparées par M. Vinck, il y a pas mal d'années, qu'il est presque impossible de le constater si M. Van Kuyck ne les avait connues ! Or, ce qui a été fait dans le temps peut se renouveler si les réparations sont confiées à une personne expérimentée qui connaît le travail de la fresque.

Quant aux poches, selon M. De Groot, elles pourraient être réparées en y recolant les éclats avec de la gomme-laque dissoute.

Le Comité a trouvé M. Juliaan De Vriendt, dont on ne saurait assez louer le zèle, occupé, à l'aide d'un pulvérisateur, à chercher de refixer quelques parties du panneau représentant les premiers Ducs de Lothier et de Brabant, entre la fenêtre et la fresque consacrée à Marguerite de Parme, parties où la peinture était devenue friable ou pulvérulente. M. De Vriendt se servait à cet effet d'une solution très diluée et incolore de gomme élémi à l'essence venant de la maison Durozier, de Paris.

Il a été évidemment impossible au Comité de juger tout de suite des résultats ; mais, M. De Vriendt a promis, dès

qu'il serait satisfait de son procédé, d'en informer la Commission royale des Monuments pour que celle-ci vienne faire constater officiellement l'état des choses ; le Comité a admis cette proposition, car ce ne sera que dans quelque temps que l'on pourra se prononcer pour savoir si ce mode de réparation suffira.

Le Comité a appris, non sans intérêt, de M. Van Kuyck, qu'il subsiste encore un flacon de l'enduit au caoutchouc dont Leys s'était servi pour ses fresques latérales.

Selon le Comité et M. l'architecte Blomme, les éclatements proviennent d'une chaux mal éteinte.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hôtel de Ville de Louvain.

La Commission s'est mise d'accord avec l'Administration communale de Louvain sur les points suivants relatifs à la restauration de la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville de cette localité :

1° Rien ne s'oppose à ce qu'on procède à la préparation des murs, en maintenant dans leur état actuel, les parements en pierre de la salle et en complétant, également par de la pierre de taille, les parties de murs qui sont construites en briques de la localité. — Les assises de pierre de taille existantes seront rigoureusement conservées pour la partie nouvelle et la taille ancienne sera rigoureusement observée. — Les pierres à employer proviendront de Dieghem, Saventhem ou Gobertange ;

2° L'estrade prévue d'abord en pierre de taille, qu'il est question de remplacer par une estrade en bois, fera l'objet d'un examen ultérieur sur des dessins à soumettre ;

3° Pour ce qui concerne le luminaire, il ne faut pas copier celui de la salle de l'étage, mais faire dresser un projet de lustre en fer forgé qui sera examiné en temps utile ;

4° Enfin, le dallage peut être prévu comme celui de la petite salle de l'étage, c'est-à-dire en dalles bleues et blanches.

Lorsque la restauration architecturale sera terminée, on pourra juger, en pleine connaissance de cause, du mode de décoration picturale qui s'imposera pour la salle et de la manière dont l'artiste, M. Dierickx, devra l'effectuer. Le Collège a déjà conféré avec celui-ci. Il s'est engagé à modifier son projet pour tenir compte que, cette fois, il se réalisera sur la pierre et plus sur enduit.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Agrandissement et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère du hameau de Blauwberg, sous Hersselt (Anvers); architecte, M. Taeymans ;

2° Le projet de restauration du presbytère de Mesnil-Saint-Blaise (Namur) ;

3° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Martouzin-Neuville (Namur) ;

4° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Flawinne (Namur) ;

5° Le projet des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Framont (Luxembourg); architecte, M. Schreder ;

6° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Hautfays (Luxembourg);

7° Le projet de restauration du presbytère de Weyler, sous Autelbas (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyngaert;

8° Le projet concernant des travaux d'amélioration à exécuter au presbytère de Berchem (Flandre orientale); architecte, M. Matroye;

9° Le projet de restauration des toitures du presbytère de Diepenbeek (Limbourg); architecte, M. Martens;

10° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Tihange (Liége); architecte, M. Schoenmaekers;

11° Le projet relatif à la restauration et à l'appropriation du presbytère d'Abolens (Liége); architecte, M. Joachim;

12° Le projet de travaux de réparation à exécuter au presbytère de Ciplet (Liége); architecte, M. Piron;

13° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Wandre (Liége); architecte, M. Demoulin;

14° Le projet de restauration du presbytère de Gaurain-Ramecroix (Hainaut); architecte, M. Dufour;

15° Le projet concernant le renouvellement des toitures du presbytère d'Antoing (Hainaut); architecte, M. De Porre;

16° Le projet de restauration du presbytère de Thieusies (Hainaut).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Marenne.

1° A Marenne (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

2° A Glaireuse, sous Villance (Luxembourg), à la condition qu'au cours des travaux l'auteur aura égard aux observations consignées dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien ; architecte, M. Pequet ; Église de Glaireuse.

3° A Petit-Brogel (Limbourg). Au cours d'une visite des lieux et après mûr examen de la situation, la Commission a dû reconnaître que la solution proposée par le projet présenté, qui maintient l'ancienne tour, est la plus pratique. Tout en admettant que, dans son ensemble, l'église de Petit-Brogel constitue un type d'église de petite paroisse, il n'en est pas moins vrai que tout agrandissement, dans des proportions convenables, fera nécessairement disparaître ce type. Désirant le conserver, le Collège a décidé d'en faire faire un relevé exact par un de ses dessinateurs. Rien n'empêchera de le reproduire dans une autre localité peu importante lorsque le cas se présentera ; architectes, MM. Lenertz et Martens ; Église de Petit-Brogel.

4° A Tignée (Liége) ; architecte, M. Monseur ; Église de Tignée.

5° A Habay-la-Neuve (Luxembourg), sous réserve de supprimer les pilastres et les arcatures projetés à l'intérieur de l'édifice. En ce qui concerne le jubé, la Commission laisse au Conseil de fabrique le soin de l'installer à l'emplacement qu'il jugera le plus favorable ; architecte, M. Cupper ; Église de Habay-la-Neuve.

6° A Lubbeek, paroisse de Saint-Bernard (Brabant), à la condition de revoir le bas de la flèche dont l'étranglement ne produit pas un effet heureux ; architecte M. Langerock ; Église de Saint-Bernard, à Lubbeek.

7° A Beersse (Anvers). L'attention de l'architecte a été appelée sur la multiplicité des coins qui se remarquent à la façade ouest ; l'humidité y sera difficilement combattue. Il conviendra aussi que M. Goethals s'assure de la stabilité des murs ; en général, ils paraissent minces. Église de Beersse.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Bourcy.

1° De Bourcy, sous Longwilly (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église d'Achel

2° D'Achel (Limbourg); architectes, MM. Lenertz et Martens;

Église de Flémalle-Haute.

3° De Flémalle-Haute (Liége), tel qu'il a été modifié à la demande de l'Evèché. Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur, M. l'architecte Schoenmaekers, devra réduire un peu les proportions de l'oculus surmontant la fenêtre du transept;

Église de Cortenaeken.

4° De Cortenaeken (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église de Poederlé.

5° De Poederlé (Anvers); architecte, M. Taeymans.

Ainsi que les projets ci-après :

Église de La Hulpe.

6° Établissement d'un porche latéral à l'église de La Hulpe (Brabant); architecte, M. Caluwaers;

Église de Merlemont.

7° Construction d'une abside à l'église de Merlemont (Namur); architecte, M. Leborgne;

Église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles.

8° Etablissement d'un grillage autour du chœur de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. En vue d'empêcher l'escalade de la grille, il conviendra, au cours de l'exécution, de supprimer les deux traverses du milieu. L'attention de M. l'architecte Caluwaers a aussi été appelée sur l'utilité d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire dominer un peu les piliers sur le grillage comme il l'a fait au tracé d'ensemble. Enfin, on a engagé cet artiste à ne pas faire usage de cercles pour attacher la grille aux piliers; ce mode d'attache a l'inconvénient grave de dénaturer l'aspect de la pierre par les taches de rouille;

Église de Framont.

9° Construction d'une sacristie à l'église de Framont (Luxembourg); architecte, M. Schreder;

10° Établissement de paratonnerres sur l'église et sur le presbytère de la commune de Linth (Anvers); Église et presbytère de Linth

11° Placement de paratonnerres sur la tour et sur l'église de Heffen (Anvers); Église de Heffen.

12° Déplacement des orgues de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude (Flandre occidentale); architecte, M. Geirnaert; Église de Saint Nicolas, à Dixmude

13° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Fresin (Limbourg) : complément du mobilier;

Op-Grimby (Limbourg) : maître-autel;

Hodeige (Liége) : autels;

Sainte-Julienne, à Verviers (Liége) : mobilier complet;

Paifve (Liége) : cloche;

Denderhautem (Flandre orientale) : buffet d'orgue;

Huyssinghen (Brabant) : stalles et trône surmonté de la statue de la Sainte-Vierge;

Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant) : buffet d'orgue;

Wezel, sous Baelen (Anvers) : mobilier complet;

La Villette sous Marcinelle (Hainaut) : mobilier complet;

Longlier (Luxembourg) : maître-autel;

Rolleghem (Flandre occidentale) : mobilier complet;

Assenois lez Neufchâteau (Luxembourg) : mobilier complet.

— Il a été procédé, le 20 décembre 1906, à une visite de l'église de Corroy-le-Château, dont la superficie ne répond plus aux nécessités du culte et qu'il est question d'agrandir. Église de Corroy-le-Château.

MM. le chanoine Sosson, Boveroulle et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette visite.

L'église de Corroy-le-Château est un édifice très ancien mais qui a subi de nombreux remaniements dans la suite des temps. Son ordonnance générale est purement romane, mais on voit déjà apparaître l'ogive dans ses arcs, ce qui permet de la faire remonter à la fin du XIIe siècle. Elle est divisée en trois nefs par de robustes piliers carrés sans bases et simplement pourvus, à leur sommet, d'une petite imposte vers l'intérieur des arcades. La nef centrale est éclairée par des fenêtres modernes et est recouverte par une voûte également récente. Les collatéraux très bas et très étroits ont aussi des voûtes modernes; celles-ci sont inclinées vers l'extérieur, de sorte qu'elles paraissent contre-butter la nef centrale. Les collatéraux sont dépourvus de jours. Le chœur, terminé en pignon, est recouvert d'une voûte d'arête ogivale, assez médiocrement tracée, qui semble pourtant remonter à l'origine de l'édifice. Une longue et étroite fenêtre ogivale se voit dans le mur oriental derrière l'autel; elle est murée et a conservé ses meneaux. Cette fenêtre a remplacé trois petites baies dont on aperçoit les traces dans le mur. Il n'est pas possible, sans opérer des recherches, de s'assurer si ces baies se terminent en plein-cintre ou en arc brisé. Un petit clocher ardoisé s'élève entre le chœur et le transept; on y a accès par une tourelle circulaire établie dans l'angle formé par ceux-ci. Quatre contreforts robustes soutiennent le chœur. Le mur oriental du transept nord a conservé deux petites fenêtres bouchées qui, par leur forme, paraissent remonter à l'époque de la transition.

Il résulte de l'examen des lieux qu'on devra opérer l'agrandissement de l'édifice par le prolongement des nefs

vers la façade principale en multipliant le nombre des travées suivant les nécessités du culte. La nouvelle façade principale sera la reproduction de celle qui existe aujourd'hui ; on y ouvrira une fenêtre d'après les dimensions de celle dont les traces subsistent dans la façade actuelle à hauteur du jubé ; la porte d'entrée sera conforme au style général de l'église.

Les bas-côtés étant dépourvus de jours, rien n'empêchera d'y percer des petites fenêtres en s'inspirant de celles dont les traces se voient dans le mur est du transept nord.

Quant à la restauration de l'édifice, elle devra comporter la restitution de ses dispositions primitives, savoir l'ouverture des trois fenêtres originelles du fond de l'abside et le rétablissement de petites baies romanes à la place des jours modernes de la haute nef.

Si les recherches démontrent qu'il y avait primitivement des plafonds en bois au-dessus de la nef et de ses collatéraux, il conviendra de les rétablir. L'aspect intérieur de l'édifice et ses conditions hygiéniques auront tout à gagner à cette substitution.

Le projet d'ensemble à soumettre aux autorités compétentes devra être basé sur des recherches à faire dans les maçonneries et sur un relevé complet et parfaitement exact de la situation actuelle de l'édifice. Cette étude comprendra aussi le déchaussement de la base des murailles et l'établissement tout autour de l'édifice d'un trottoir ayant une pente suffisante pour l'évacuation rapide des eaux pluviales.

Église de Genval.

— Le Comité provincial des correspondants a signalé l'existence, dans l'église de Genval (Brabant), d'anciens confessionnaux en bois de chêne, d'une bonne facture, mais

malheureusement recouverts d'une épaisse couche de peinture.

Le Comité ayant proposé d'inviter le Conseil de fabrique à faire dérocher et restaurer les meubles en question, il a été procédé à leur examen, le 14 novembre 1906.

Les confessionnaux dont il s'agit portent le cachet de l'époque de Rubens; ils ne sont pas dénués d'un certain mérite. Ils proviennent, à ce qu'il paraît, de l'ancienne église de Sainte-Catherine, à Bruxelles.

Il y a lieu, comme le propose le Comité des correspondants, de les faire dérocher et d'y exécuter les quelques travaux de réparation qu'ils nécessitent. Ces opérations devront être confiées à une main expérimentée.

Le Conseil de fabrique devant consacrer toutes ses ressources aux travaux importants de restauration qui s'exécutent en ce moment à l'église même, il est de toute nécessité que la Province et l'Etat interviennent généreusement dans la dépense à faire pour mettre les confessionnaux en état convenable.

Eglise de Baulers. — L'existence, dans l'église de Baulers, de stalles en bois de chêne qui sont déparées par une épaisse couche de couleur ayant été signalée par le Comité provincial des correspondants du Brabant, il a été procédé, le 27 novembre 1906, à un examen de ces meubles.

Il a été constaté, en effet, que les moulures et l'ornementation des stalles en question sont empâtées de couleur et qu'il est désirable de faire procéder à leur dérochage. Ce parti est d'autant plus à conseiller que tous les autres meubles de l'église de Baulers sont en bois de chêne naturel dont quelques-uns rehaussés de cuivre.

La Province et l'État jugeront sans doute devoir intervenir dans les frais à résulter de ce travail. S'il en est ainsi, il importera d'engager le Conseil de fabrique à soumettre aux autorités un devis de la dépense qu'occasionnera cette opération et de faire connaître à quel spécialiste il se propose de la confier.

Église de Tamise.

— Il a été procédé, le 21 novembre 1906, dans l'église paroissiale de Tamise, à l'examen du retable exécuté récemment en vue de compléter l'autel dédié à Notre-Dame.

M. Van Biesbroeck, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen, duquel il résulte que le retable en question a été exécuté avec tous les soins désirables et que son mérite artistique est tel qu'il y a lieu de liquider le subside de fr. 1,306-67 promis, en vue de ce travail, sur les crédits des Beaux-Arts.

Église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 23 octobre 1906, que la seconde partie de l'autel de Saint-Antoine, dans l'église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand (Flandre orientale), savoir : le retable 5,500 francs et la statue du Saint 1,225 francs, soit une dépense totale de 6,725 francs, est entièrement achevée.

Le travail en question ayant été effectué d'une façon satisfaisante, il y a lieu de liquider le subside de fr. 1,108-34 promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de sa réalisation.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Dochamps.

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Dochamps (Luxembourg);

Église de Wandre

2° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Wandre (Liége); architecte, M. Demoulin;

Église de Meix-devant-Virton

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Meix-devant-Virton (Luxembourg);

Église de Tihange.

4° Le projet de restauration de l'église de Tihange (Liége); architecte, M. Schoenmaekers;

Église d'Abolens.

5° Le projet concernant des travaux de restauration et d'appropriation à exécuter à l'église d'Abolens (Liége); architecte, M. Joachim;

Église de Mussy-la-Ville.

6° Le projet relatif à la restauration de l'église de Mussy-la-Ville (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyngaert;

Chapelle de Lafosse.

7° Le projet de restauration de la chapelle de Lafosse, sous Grandménil (Luxembourg);

Église de Saint-Léger.

8° Le projet de restauration des toitures de la partie ancienne de l'église de Saint-Léger (Luxembourg);

Église de Jolimont.

9° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Jolimont (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église d'Antoing.

10° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Antoing (Hainaut); architecte, M. De Porre;

Église de Saint-Servais, à Schaerbeek.

11° Le projet concernant des travaux de transformation et d'appropriation à exécuter à l'église de Saint-Servais, à Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Struyven;

Église de Thirimont.

12° Le projet relatif à l'aménagement des abords de l'église de Thirimont (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

Église de Heigne.

13° Le projet de restauration de l'église de Heigne, sous Jumet (Hainaut);

Église de Flawinne.

14° Le projet de restauration de l'église de Flawinne (Namur);

Église de Barsy.

15° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Barsy (Namur); architecte, M. Dujardin;

16° Le projet de restauration de l'église de Schoore (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf; Église de Schoore.

17° Le projet de modifications à apporter au plan adopté de la balustrade du jubé de l'église de Ternath (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église de Ternath.

18° Le projet relatif à la restauration de l'église primaire de Limbourg (Liége); architecte, M. Thirion; Église primaire de Limbourg.

19° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes des travaux de restauration.

Walcourt (Namur): exercice 1905;

Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers): exercice 1905;

Notre-Dame, à Anvers: premier semestre de 1906.

— Il a été procédé, le 6 novembre 1906, à une inspection de l'église de Wezeren (Liége), dont le classement est sollicité. Église de Wezeren.

L'église de Wezeren est un petit édifice fort intéressant qui paraît remonter à la fin du XIIe siècle. Elle a subi quelques altérations qui, heureusement, ne sont pas irréparables.

Les bas-côtés ont été démolis; mais on pourra en retrouver la disposition exacte en pratiquant quelques fouilles dans le terrain joignant l'église. Les arcades plein-cintre qui les réunissaient à la nef centrale sont encore toutes visibles; leurs pilliers carrés, aux angles munis de tores, sont aujourd'hui noyés dans la maçonnerie moderne bouchant les arcades. On distingue encore, sur les murs goutterots, la trace du larmier sous lequel s'ajustait le toit des bas-côtés et les arrachements des extrémités des collatéraux.

Telle qu'elle se présente actuellement, l'église de Wezeren

se compose d'un chœur long de $9^{m}50$, d'une nef longue de $12^{m}12$, précédée d'une tour de $7^{m}70$. La tour a été renforcée, à une époque déjà éloignée, à sa face ouest, par deux forts éperons qui ne peuvent être d'aucune utilité contre cette masse dont les murailles n'ont pas moins de $1^{m}60$ aux côtés est, nord et sud, et $1^{m}90$ au côté ouest. Au point de vue de l'aspect de l'édifice, il y aurait tout avantage à faire disparaître ces ajoutes d'ailleurs plus nuisibles qu'utiles.

Le rez-de-chaussée de la tour est recouvert par une belle voûte en maçonnerie avec nervures croisées, de style ogival primaire. La nef paraît avoir été recouverte par un plafond plat en bois. Quant au chœur, il y a lieu de faire des recherches pour s'assurer s'il n'était pas, selon l'usage généralement admis à l'époque romane, surmonté d'une voûte qui pourrait avoir été exécutée en matériaux légers, par exemple en tuf.

Les baies de la claire-voie, aujourd'hui bouchées, sont en lancettes; elles ne sont pas percées dans l'axe des travées; elles s'ouvrent au-dessus des piliers. Cette disposition, qui se rencontre dans certaines petites églises, paraît avoir été adoptée pour permettre de limiter le plus possible la hauteur de l'édifice.

Les murs des bas-côtés sont très bas, leurs baies accouplées primitives dont des traces subsistent, étaient en plein-cintre. Vu le peu de hauteur de la construction, les collatéraux ne pouvaient être recouverts que par de simples appentis.

Les murs latéraux du chœur avaient aussi des fenêtres jumelles, mais ici elles étaient inscrites dans un arc majeur, le tout en plein-cintre.

Le pignon absidal conserve des traces permettant de supposer qu'il était percé de trois baies romanes inscrites dans un grand arc. C'est un détail à vérifier.

L'édifice est, en général, construit en pierre tendre grise-jaunâtre des environs, probablement de Lincent ; les angles ont été établis en pierre plus dure de teinte grisâtre.

L'église de Wezeren renferme une œuvre de haute valeur archéologique assurément unique dans notre pays. C'est son maître-autel. Son origine est extrêmement reculée. Il a la forme rectangulaire et mesure environ $2^{m}00$ de longueur, $1^{m}10$ de largeur et $1^{m}15$ de hauteur. Construit en pierre de grès et en pierre de sable, il est orné sur toutes ses faces d'arcatures en plein-cintre renfermant des motifs d'ornementation : rosaces, croix et billette. La conformation de cet autel indique clairement que le prêtre y célébrait la figure tournée vers le peuple, ce qui lui assigne une haute antiquité.

Cet autel est bien conservé. On y a ajouté des marches en bois. Celles-ci ayant rendu la hauteur de la table insuffisante, on a jugé bon de la hausser en la surmontant d'une sorte de bac également en bois, afin de la mettre en rapport avec les nécessités du service du culte. Enfin, on a élevé sur l'autel, au XVIIIe siècle, un retable en bois, à colonnes, des plus insignifiant.

Il va sans dire que l'on devra profiter des travaux de restauration que réclame l'église pour faire disparaître toutes les superfétations de l'autel et restituer à ce monument vénérable ses dispositions primitives.

Le tableau qui orne le retable paraît, pour autant qu'on puisse en juger à distance, offrir un certain mérite. Il devra être installé d'une façon convenable dans l'église.

L'église de Wezeren possède une autre œuvre fort intéressante : sa cuve baptismale installée au rez-de-chaussée de la tour. Cette production est très élégante; son ornementation, très caractéristique et très abondante, rappelle l'époque de François Ier. Elle est bien conservée et ne réclame qu'un simple nettoyage.

Il résulte de ce qui précède que l'église de Wezeren offre un intérêt artistique et archéologique incontestable. Elle mérite, à tous égards, de figurer dans la 3e classe des édifices monumentaux du culte.

La commune ne compte que 250 habitants. C'est assez dire que ses ressources sont très restreintes. On ne peut qu'engager les pouvoirs publics à l'aider généreusement, par leur intervention financière, dans la restauration de l'édifice dont la nécessité se fait impérieusement sentir.

En attendant que les ressources puissent être réunies, le Conseil de fabrique fera bien de faire effectuer quelques réparations provisoires à la couverture de la flèche, afin de préserver la charpente et d'empêcher les eaux de s'introduire à l'intérieur de la tour.

Église collégiale de Huy.

— L'établissement d'un système de chauffage, à la collégiale de Huy (Liége), est en projet depuis une dizaine d'années. Dans le but de ménager l'emplacement nécessaire aux appareils, l'ancien doyen, M. Grandmaison, avait fait démolir les loges funéraires qui existaient sous le bras nord du transept. Ces loges avaient été construites en 1744. Le Conseil de fabrique ne s'entendit pas avec le constructeur des appareils et le projet fut abandonné.

Les négociations ayant été reprises au mois d'avril dernier, il fut décidé qu'on placerait les appareils là où

étaient autrefois les loges funéraires et qu'on construirait une cave pour la provision de combustible.

Il y avait sujet de craindre la rencontre ou du rocher qui affleure tout près de l'édifice, au côté sud, ou des substructions des trois églises antérieures. En conséquence, on se mit à sonder le terrain en perçant la muraille qui a été édifiée en 1744, pour former paroi de fond d'une série des susdites loges funéraires. Dès que le mur fut traversé, les ouvriers rencontrèrent, dans un amas de décombres, des murs en pierre de grès, des colonnettes avec chapiteaux cubiques, un pilier carré, des arcades en plein-cintre, des restes de voûtes, etc.

S'appuyant sur l'avis de la Commission royale des Monuments, le Conseil de fabrique a fait déblayer sous le transept de l'église actuelle l'espace compris entre les anciennes murailles. Cet espace a la forme d'un rectangle long de $16^{m}50$, large de $4^{m}84$ et haut de $4^{m}97$. Les colonnettes et le pilier sont disposés sur un même rang au milieu du rectangle, dans le sens de la longueur. Le pilier est juste au milieu faisant vis-à-vis vers l'ouest à un pilastre et vers l'est à une nouvelle série de colonnettes. Toutes ces petites colonnes sont reliées deux à deux sous leurs bases par une sorte de banc en maçonnerie et au-dessus de leurs chapiteaux par des voussettes. Elles recevaient la retombée des arceaux qui étaient, d'autre part, appuyés sur les gros murs. Les arceaux sont décapités. Le pavement retrouvé à $4^{m}97$ de profondeur sous le dallage de l'église ogivale et à $2^{m}15$ en contrebas du niveau de la rue, est fait d'un mélange de cendrées et de chaux et à certains endroits de carreaux de terre-cuite avec enduit émaillé de couleur brune, jaune ou verte.

Du côté de l'est, le mur était ouvert par quatre baies : les deux baies du milieu étaient contiguës et n'étaient séparées que par un système de deux colonnettes ; les deux baies extrêmes paraissent avoir été bouchées par la maçonnerie de fondation des colonnes du transept actuel, à moins qu'elles n'aient toujours été aveugles, ce que la suite des recherches pourra démontrer.

Du côté ouest, mêmes baies, mais aveugles et pas de colonnettes.

On n'a retrouvé qu'une porte ; elle est dans le mur nord et n'a que 1m20 de large. Dans le grand mur ouest, à l'une et l'autre extrémités, se trouvent deux escaliers très larges (1m50). Celui du nord-ouest a été détruit lors de la construction des loges funéraires, il n'en reste qu'une trace ; celui du sud-ouest est mieux conservé, on y voit encore la voûte qui est constituée par une suite d'arcs en plein-cintre correspondant à la série des marches.

Les voûtes qui supportaient l'étage supérieur étaient établies sur plan carré, quelques-unes sur rectangle allongé et de forme demi-cylindrique.

Dans les décombres, on a trouvé quelques débris de sculptures et quantité de pierres de sable provenant de la voûte de l'église supérieure et portant des traces de décoration à la détrempe.

Étant donné le caractère de la construction, on se trouve évidemment en présence de la crypte de l'église romane bâtie par Théoduin et consacrée le 24 août 1066. Il est avéré par une charte qu'il existait une crypte sous la collégiale de Théoduin.

Un autre local a été découvert du côté ouest et communi-

quant avec la grande crypte C'est un réduit de $4^{m}80$ sur $3^{m}40$ et $2^{m}51$ de haut, entièrement voûté et enduit d'un mortier gris, sur lequel on trouve quelques traces de peinture. Deux ouvertures donnent accès dans ce réduit; elles recoupent en partie la voûte et descendent jusqu'au niveau du pavement; l'une est large de $0^{m}70$, l'autre de $0^{m}64$. Cette cave était en partie remblayée et contenait beaucoup d'ossements humains.

Il est probable, ainsi que le suppose M. le doyen Demaret, à qui l'on doit les renseignements descriptifs qui précèdent, que le réduit précité est la petite crypte dont il est question dans une charte de 1160, construite par le doyen Liescelin et destinée à servir d'ossuaire. Cette construction est, sans aucun doute, postérieure à la grande crypte.

Ces découvertes sont d'un intérêt majeur au point de vue historique et archéologique. Il est hautement désirable que l'on continue les fouilles, car la crypte, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, n'est pas complète; il est visible qu'elle se prolonge sous le chœur de l'église actuelle. Peut-être y trouvera-t-on des vestiges du tombeau de Saint-Domitien et d'un autel. Mais le Conseil de fabrique ne dispose pas des fonds nécessaires pour solder les frais faits à ce jour et ceux à faire encore, y compris les travaux de restauration et de mise en état de la crypte, le rétablissement de l'escalier sud, etc. Il est de toute nécessité que l'État prenne à sa charge exclusive la dépense de 11,000 à 12,000 francs qu'ils entraîneront. L'intérêt public étant ici en cause, il importe que le Gouvernement ne recule pas devant ce léger sacrifice financier.

Le Conseil de fabrique devra faire établir, par son

architecte, un relevé exact des substructions découvertes et ce relevé, comportant un plan et des coupes, sera accompagné d'un devis estimatif des travaux à faire pour continuer les fouilles et mettre le tout en état convenable.

On ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit donné suite au projet de chauffage présenté, avec bouches de chaleur établies uniquement dans le sol de l'église, travail évalué à 12,000 francs. Toutefois, il ne peut être question d'utiliser la crypte pour y installer un dépôt de combustible. Ce monument est trop vénérable pour qu'on le transforme en magasin. Quant aux appareils, ils pourront trouver place dans l'ancien local où étaient précédemment installées les loges funéraires construites en 1744.

La proposition tendante à faire restaurer les vitrages, en mauvais état, de 17 fenêtres de la collégiale, et dont la dépense est évaluée à fr. 4,014-20, ne soulève pas d'observation.

Eglise de Saint-Martin-Akkerghem, à Gand.

— La délégation qui s'est rendue à Gand (Flandre orientale), le 23 octobre 1906, a inspecté l'église de Saint-Martin-Akkerghem.

Les travaux de restauration tant intérieurs qu'extérieurs qui viennent d'être effectués à cet édifice, ont été dirigés et exécutés de la façon la plus satisfaisante.

L'attention de la délégation s'est toutefois portée sur le bas-relief placé dans le tympan de l'entrée du porche latéral dont la réussite eût pu être plus complète. On peut regretter que le modèle de ce bas-relief n'ait pas été soumis, en temps utile, aux autorités que la chose concerne.

Lorsque le projet de restauration de cette église a été soumis, en 1900, la Commission a regretté que la voûte

en bardeaux de la nef centrale fut moins élevée que celles des nefs latérales. Mais des renseignements fournis à cette époque faisaient connaître que cette voûte a été restaurée il y a quelques années. La Commission déclarait que si elle avait été consultée au sujet de cette entreprise, elle aurait pu examiner si des raisons sérieuses s'opposaient à ce que cette voûte fut élevée à la hauteur des autres.

Aujourd'hui que l'édifice est restauré, on remarque d'autant mieux cette anomalie Ajoutons que la courbe malheureuse de cette voûte produit un effet disgracieux que l'architecte restaurateur et le Conseil de fabrique voudraient, avec de justes raisons, voir disparaître.

En présence de l'intérêt artistique qu'offre l'édifice, on ne peut que se rallier à cette manière de voir. Il est à remarquer, du reste, que la rectification de la courbe de cette voûte et sa mise à hauteur de celles des nefs latérales, tout en dégageant la fenêtre de la façade principale, n'occasionnerait qu'une minime dépense, presque tous les bois qui la composent pouvant être remis en œuvre.

En conséquence, il y a lieu d'engager le Conseil de fabrique à soumettre des propositions en vue de cette modification.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

SECTION D'ART MONUMENTAL

Projet de création d'une Collection spéciale de modèles

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour se rendre compte des services rendus par le Musée de moulages aux artisans, aux artistes, aux étudiants et aux établissements d'instruction, il suffit de considérer d'une part l'affluence croissante des visiteurs, spécialement de groupes d'écoliers conduits par leurs maîtres, et, en outre, la divulgation de modèles artistiques choisis, qui résulte de la vente des moulages du Musée au public, vente qui se chiffre par une vingtaine de mille francs chaque année. Il faut aussi reconnaître l'activité et l'esprit d'initiative que déploie le personnel attaché à ces intéressantes collections.

M. le Conservateur en chef s'applique à organiser des expositions temporaires spéciales, qui constituent un attrait sérieux ; ses adjoints donnent des conférences fort appréciées et s'attachent à faire des musées un centre d'activité intellectuelle et d'enseignement populaire. Ils ont entrepris la publication d'excellents catalogues, et l'on peut signaler

en particulier celui des moulages que M. H. Rousseau est sur le point de terminer. Ce catalogue descriptif est à la fois très explicite et très précis; il est rédigé avec un véritable talent et une parfaite compétence.

La dernière initiative due aux membres du Comité de l'Art monumental est l'excellent projet du F^re^ Marès, relatif à une *collection type de moulages classiques* destinés à l'usage des écoles. Qu'il nous soit permis d'insister sur cette idée féconde et d'aborder, au préalable, quelques considérations générales.

L'art public et l'éducation artistique du peuple sont à l'ordre du jour. Nul doute que le moyen le plus efficace ne soit l'enseignement du dessin dans les écoles. La situation présente, à cet égard, n'est pas en rapport avec la sollicitude du Gouvernement, ni avec le zèle louable des instituteurs, ni avec la beauté incontestée des programmes. En dépit de nombreux efforts, il est décevant de constater que le dessin, cette belle langue des artistes et cette ressource primordiale des artisans, est universellement cultivé, mais assez mal appris dans nos écoles primaires et secondaires; les jeunes Belges dessinent médiocrement. Nous sommes à même d'affirmer que même dans nos écoles techniques arrivent, pour conquérir des grades d'ingénieur, des jeunes gens qui ne savent tenir que gauchement le crayon, ou qui, du moins, sont incapables d'exprimer élégamment et correctement leur pensée par le croquis. Il est curieux de comparer à cet égard nos étudiants nationaux avec leurs émules qui affluent de l'étranger dans nos instituts supérieurs. Telles nations, comme la Russie, la Grèce, la Bulgarie, sans parler de la France (on connaît

l'aptitude primesautière de nos voisins en matière d'art), nous envoient de leurs collèges des jeunes gens supérieurement habiles au dessin. Soit influence de race ou de tradition, soit supériorité de méthode (peut-être aussi par suite d'un moindre surmenage intellectuel), ils accusent une réelle culture esthétique, ils se montrent amoureux de la belle ligne, délicats traceurs de profils, tandis que les nôtres trahissent une incorrigible gaucherie ou une négligence obstinée dans l'expression des formes. Nous croyons que le mal provient surtout d'un faux point de vue dans la manière d'envisager l'apprentissage du dessin et d'une insuffisante préoccupation esthétique dans le choix des modèles. Nous sommes convaincus que notre Musée de moulages peut intervenir ici d'une manière très utile.

Nous ne prétendons préconiser qu'un des moyens à mettre en œuvre, il y en a d'autres dont il ne sera peut-être pas oiseux de dire un mot en passant. Notre enseignement scolaire du dessin, sagement organisé en général, a un peu le tort, toutefois, de viser le résultat plutôt que l'effort, le produit graphique plutôt que la culture des facultés de l'élève. Par une habitude invétérée, nos excellents maîtres s'appliquent trop à faire produire facilement par l'enfant des dessins à effet, tandis qu'ils devraient tendre essentiellement à développer l'adresse de la main et plus encore l'intelligence visuelle, la compréhension des formes, l'esprit d'observation, bref, à éveiller le sentiment esthétique, la faculté de *sentir par les yeux*, pour ainsi dire. En un an, sous un maître artiste, l'adolescent peut devenir un dessinateur maître de son crayon et sensible à la beauté des choses ; dans une quelconque de nos classes

primaires il restera souvent plusieurs années incapable de rendre convenablement les formes ; il risquera même d'y perdre son aptitude native, de se déformer le goût par des exercices trop mécaniques. Il ne faut pas s'en prendre à l'instituteur, qui, chez nous, est généralement instruit et dévoué. Cela vient de ce que, bien à tort, on lui demande ce qu'il ne peut donner, actuellement du moins. Le sentiment esthétique (pour des causes trop longues à dire ici) lui fait généralement défaut. C'est qu'il ne suffit pas, pour savoir enseigner le dessin dans le sens esthétique, d'être un pédagogue instruit, un maître dévoué, même un habile dessinateur et un savant géomètre. Il ne suffit pas d'avoir pu conquérir un diplôme et fournir les preuves d'une forte érudition. Il faudrait que le maître de dessin fut préparé par une *culture artistique spéciale,* par une *éducation esthétique soutenue*, par une *discipline pédagogique sui generis*. Il faudrait, du moins dans les écoles importantes, des professeurs de dessin *de carrière*, que seule une *école normale de l'enseignement du dessin* peut nous donner.

C'est ce que j'ai préconisé jadis au sein du Conseil de perfectionnement de l'enseignement du dessin (1) et ce qu'avait déjà réclamé ce même collège en 1888. C'est ce que réclamaient avec moi feu J. Helbig et Albrecht De Vriendt, ainsi que notre collègue M. Vanderstappen et M. Jos. Nève ; ce vœu, adopté par le Conseil, fut présenté par ce dernier à M. le Ministre compétent dans son rapport

---

(1) Voir ma proposition émise en séances du 21 octobre et du 17 décembre 1896.

en date du 12 mai 1897. Ce même vœu a été formulé au 3e Congrès de l'Art public tenu à Liége en 1905.

Mais il est temps d'en revenir à notre sujet spécial. En attendant qu'on ait réalisé cette réforme essentielle, on peut suppléer dans une certaine mesure à l'insuffisance esthétique de la généralité des instituteurs et des professeurs, en choisissant pour eux des modèles avec compétence, en ayant en quelque sorte du goût à leur place. Ce choix est surtout délicat à faire pour les modèles en relief. Nous possédons une collection considérable de moulages choisis parmi les chefs-d'œuvre de l'art monumental. Quel maître de l'enseignement primaire ou moyen aura l'idée, le loisir, la capacité surtout, nécessaires pour y venir faire un choix judicieux et pour doter son école d'une série méthodique et bien comprise de ces précieux modèles, si nécessaires et si variables selon les degrés de l'enseignement?

Il y a là une sélection et un groupement à faire, qui ne peut être bien effectué que grâce à une rare compétence Il appartenait de l'entreprendre à Fre Marès, membre de notre Comité, qui a passé son existence à organiser, avec un remarquable esprit d'initiative, l'enseignement artistique dans d'importantes écoles de dessin et à perfectionner leur enseignement au cours de trente années d'effort soutenu, en qualité de directeur et d'inspecteur des écoles. *Le Comité de l'Art monumental* a approuvé, après mûr examen, le projet qu'il a conçu de séries de modèles en relief adaptés aux divers degrés de l'enseignement. Il est question d'en faire, dans des salles spéciales, une exposition séparée, où les maîtres d'écoles pourront venir

en prendre connaissance. Alors ils pourront se procurer aisément ces séries types en y apportant des modifications raisonnées, selon les exigences locales de leur enseignement.

Louis CLOQUET,

Membre du Comité de l'Art monumental.

MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS & INDUSTRIELS

RAPPORT

A LA SECTION D'ART MONUMENTAL

PAR M. DE PAUW

Inspecteur des Ecoles Saint-Luc

Messieurs,

Je crois que nous pourrions rendre de réels services à la cause de la diffusion de l'art en organisant, comme annexe au Musée des moulages, une salle spéciale où seraient groupés les différents modèles pouvant servir à l'enseignement élémentaire, moyen, etc.

Le classement méthodique et chronologique permettrait aux chefs d'écoles et aux pouvoirs publics de doter nos établissements d'instruction de sujets d'études sérieux qui

font défaut bien souvent parce que leur choix est fait sans discernement.

D'autre part, notre Commission des moulages élargirait le chiffre de ses affaires tout en rendant un réel service à la cause publique.

Voici comment je comprends ce classement, dont les modèles se trouvent pour la plupart déjà dans nos collections :

A. — Enseignement primaire.

I. Droites et leurs combinaisons : (Bandes parallèles — grecques — entrelacs). Douze modèles.

II. Courbes. — Entrelacs de droites et courbes combinées. — (Caractéristiques aux diverses époques et d'après la provenance). — Douze modèles.

III. Feuilles. — En grand à silhouette géométrique simple — (En à plat sur fond). — Douze modèles gradués.

IV. Fleurs. — Simples (en à plat sur fond uni, — construites géométriquement). — Douze modèles.

V. Animaux, en silhouettes, grandes lignes, et masses, décomposées géométriquement.

Têtes d'animaux héraldiques, de n'importe quelle technique, en grand et en à plat sur un fond.

VI. Corniches. Moulures simples présentées en profil, ou coupe, et en vue de face. — Douze spécimens de diverses époques.

VII. Bases de colonnes. — Série de douze. — En élévation, plan et coupe. Bronze, pierre, marbre, etc., de diverses provenances et époques.

VIII. Chapiteaux. — Série de six, géométriques ou polygonaux. Corbeille du chapiteau aux diverses époques, sans flore ni faune.

IX. Objets usuels, en grand, tels que vases, outils et sujets divers de construction géométrique simple, où le caractère artistique est bien accusé.

Dans les divers modèles de cette série, l'application de la géométrie à la construction des formes doit ressortir de façon très claire. Chaque moulage pourrait être monté sur un fond qui porterait l'outillage nécessaire à l'exécution du sujet en nature, puis le tracé graphique rationnel et simple de l'objet, en coupe ou vue de côté, pour que l'intelligence de l'élève se développe au fur et à mesure et dès le début du cours.

Tous les modèles qui ne sont que des fragments seraient recueillis dans les divers styles sans exception, mais donnant d'une façon plus précise les exemples des époques où l'art est le plus rationnel. *Catalogue spécial.*

B. — Enseignement secondaire.

I. Toute la série précédente *A*.

II. Série d'entrelacs, damassés, semis, gradués au point de vue de l'enseignement, en à plat ou à peu près, tels que : soubassements, fonds de niches, etc., où la construction géométrique est franche, puis où la flore, etc., interviennent.

III. Série de douze corniches, claveaux d'arcs, etc., ornementés, simples.

IV. Série de douze bases de colonnes de diverses époques et provenances.

V. Série de douze chapiteaux de colonnes de diverses époques et provenances. (Exemples d'application de la flore et de la faune).

VI. Série de douze feuilles ou motifs feuillagés de diverses provenances, où la stylisation est claire.

VII. Panneaux sculptés — bois — pierre — marbre, etc.

VIII. Chimères ou animaux, en ensemble ou en fragments à plans francs, à silhouette géométrique (empruntés de préférence à l'art héraldique).

IX. Douze bustes ou têtes caractérisant l'art et le métier aux diverses grandes époques. — Pierre, marbre, terre cuite, bronze, bois, etc.

X. Douze plantes appliquées des meilleures époques, montées sur fond, portant l'élément naturel du fragment figurant en stylisation.

XI. Objets usuels, fragments d'art ancien et moderne. — Sculpture, ferronnerie, etc., etc.

C. — Cours supérieur.

I. Les deux séries précédentes, *A* et *B*.

II. Série de six bases, pierre, marbre, bronze.

III. Série de six chapiteaux à feuillages, animaux et figure humaine.

IV. Série de six rinceaux ou motifs divers, de taille assez grande, où se combinent la géométrie, la flore et la faune.

V. Série de douze têtes caractéristiques d'époques et d'auteurs divers.

VI. Série de douze bustes caractéristiques d'époques et d'auteurs divers.

VII. Série de douze figures caractéristiques d'époques et d'auteurs divers.

VIII. Série de six bas-reliefs simples à demi-figures et figures.

IX. Série de six groupes de figures des grandes époques.

X. Motifs divers d'art décoratif pratique et rationnel, fer, bois, pierre, cuivre, etc.

N. B. — L'ordre chronologique pour chaque série serait toujours observé, même dans le numérotage de classement.

D. — Enseignement professionnel.

Par séries de professions.

I. Les trois séries précédentes, *A*, *B*, *C*.

II. Éléments divers de décoration en sculpture de bâtiments, de diverses époques et de divers matériaux.

III. Une base caractéristique de chaque style. Série de profils dans chacun d'eux sur un fond plat, tracé du profil se présentant de face.

IV. Un chapiteau de chaque style, avec un ou deux exemples d'analyse (par décomposition de l'objet). Membres de décor de la construction aux différentes époques.

V. Moulures caractéristiques des diverses époques.

VI. Fleurons, crochets, gargouilles, antéfixes, masques, cartouches, départs d'escaliers, frises, rampes, etc., etc., où les divers facteurs du décor interviennent (puisés dans les meilleurs fragments de styles).

VII. Série d'exemples (pour chaque métier) où les diverses phases de la technique du métier sont démontrées par l'application. L'outillage ancien et moderne figurant sur le tableau.

VIII. Exemples de techniques diverses des grandes époques.

E. — Meubles civils et religieux.

Civil

Moulages de divers types de :

Sièges, tables, lits, portes, cheminées, etc., de diverses époques. Fragments en bas ou haut relief de monuments anciens des meilleures époques, pouvant constituer l'histoire de l'ameublement à travers les âges et les peuples. Le tout classé par époques et par techniques diverses. Bois, pierre, marbre, bronze, etc.

Religieux.

Autels, fonts baptismaux, crédences, socles, bénitiers, trônes, bancs, stalles, monuments funéraires, clôtures, etc.

Spécimens (au moins un par époque). (Transformation rendue sensible par le caractère et l'outillage.)

Ces divers sujets seraient moulés, soit en fragments sur des reliefs anciens, soit sur nature.

Classement et numérotage dans l'ordre chronologique pour chaque sujet.

Le ton local est indispensable à chaque objet.

F. — Cours d'étude de l'art.

Toutes les séries précédentes classées par styles, c'est-à-dire par époques, régions, lieux, auteurs.

Maquettes démonstratives, démontables ou accompagnées de coupes, pour la construction, aux grandes époques, ancienne et moderne.

Monuments de diverses destinations classés par séries particulières.

Théâtres, tombeaux, églises, etc., etc.

Eléments et ossature du décor de la construction. Caractéristiques chez les divers peuples.

Séries de tous styles (classées) en géométrie appliquée : flore, faune, figure humaine et en ces divers éléments combinés.

Ensembles par grands fragments ou en réduction.

G. — Histoire de l'art.

Les six séries précédentes (au moins les principaux motifs constituant une histoire complète de la géométrie, la flore, la faune, la figure humaine et de leur combinaison en isolement et sans fonction).

Ensembles et détails de diverses techniques. Sculpture, bronze, mobilier, arts décoratifs, etc.

Pour ce cours surtout : photographies et dispositifs pour projections de tous les motifs de diverses séries, et en plus, ensembles et détails de monuments construits, de décor en diverses techniques pour intérieur et extérieur, de mobilier, de costumes, etc., etc.

En photographie-monographie complète d'un type de monument avec son *ameublement*, pour chaque grande époque de l'histoire de l'art.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des Monuments :

M. Jean-Baptiste VAN WINT,

SCULPTEUR,

MEMBRE DE LA DITE COMMISSION,

est décédé à Bruxelles le 8 décembre 1906.

Au moment où allait s'ouvrir la séance hebdomadaire de la Commission royale des Monuments, à 2 heures 05 de relevée, M. Van Wint, à quelques pas de la salle de réunion, est frappé d'apoplexie foudroyante. Il tombe dans les bras de l'huissier Alfred Dufour, qui le suivait sur l'escalier. Aussitôt, il reçoit les secours de son collègue le chanoine Van Caster et ceux du docteur Villers, appelé immédiatement de la maison d'en face. Tout est inutile, Van Wint est mort sur le coup, au milieu de ses collègues consternés. Plusieurs de ceux-ci, aidés du

docteur, de M. Dugniolle, attaché au Secrétariat, et de Dufour, transportent le corps dans la salle d'attente, où le Président décide qu'il sera gardé pieusement.

La famille est aussitôt avertie. M. Janssens part pour Anvers, chargé de narrer aux parents la terrifiante nouvelle et de leur remettre les objets précieux.

Dès que ces apprêts funèbres sont terminés, la Commission royale se réunit.

La séance est ouverte à 3 heures et demie de relevée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président exprime, au nom de tous, la profonde émotion ressentie par la perte inattendue et subite du très cher collègue. Il rappelle combien il fut un artiste consciencieux. Son talent s'est affirmé par des œuvres immortelles : le chemin de croix de l'église Saint-Paul, à Anvers; les belles sculptures du tympan et de l'archivolte du grand portail de Notre-Dame, à Anvers, et d'autres.

Au nombre de ses derniers travaux se remarquent les statues de Saint-Pierre et de Saint-Paul de la façade de la nouvelle église d'Ostende. Van Wint était connu et fort apprécié à l'étranger, notamment en Angleterre. C'était un modeste et un silencieux Il fallait provoquer son avis, mais, chaque fois, son opinion était donnée d'une façon juste et précise.

M. le Président propose de charger M. Vinçotte de faire l'éloge funèbre du sculpteur Van Wint. Cette proposition est adoptée. M. le Président propose, en outre, de lever la séance en signe de deuil.

Elle est levée à 4 heures.

Les membres vont saluer le corps de leur collègue.

Quelques-uns d'entre eux restent au local avec le Président jusqu'à 6 heures et y reçoivent des membres de la famille Van Wint, parmi lesquels M. le docteur Roëll-Van Wint, arrivés d'Anvers.

Il est convenu que le corps du très regretté collègue restera sous la garde de la Commission royale jusqu'au mardi 11 décembre,

Ce jour là, à 3 heures de relevée, remise est faite par le Président de la dépouille mortelle à la famille, qui l'accompagne à Anvers.

Les funérailles y ont été célébrées le 13 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Willebrord.

Voici le discours prononcé aux funérailles par M. Vinçotte, au nom de la Commission royale des Monuments :

« Messieurs,

» La Commission royale des Monuments dont Jean-Baptiste Van Wint était membre depuis treize années, m'a confié l'honneur d'apporter ici l'expression de sa profonde tristesse.

» Elle pleure l'homme doux et affectueux. Elle pleure l'artiste dont l'œuvre et le nom ne peuvent être cités qu'avec respect. Elle pleure le collègue à l'esprit large et judicieux, le collaborateur dévoué dont le zèle n'a cessé qu'avec le dernier souffle.

» Vous savez comment il est mort !...

» L'esprit du devoir, et peut-être aussi le besoin de revoir des visages amis l'avaient conduit samedi dernier

à la Commission des Monuments, bien que son état de santé exigeât de grands ménagements. — Il entrait en séance — tout à coup il s'affaisse entre les bras de ses collègues. — Quelques instants après il n'était plus . . .

. . . . . .

» Vous connaissez la carrière artistique de Van Wint, vous connaissez cette noble série d'œuvres qui ornent les monuments gothiques de la Métropole. Les beaux autels de la cathédrale. Le chemin de la croix de l'église Saint-Paul. Les sculptures de la porte occidentale de la cathédrale, décoration d'une si belle ordonnance, d'un style si impeccable, d'une couleur si riche et si variée.

» Le ciseau de Van Wint a embelli les principales églises d'Anvers; plus un grand nombre d'églises de la Belgique, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Amérique.

» Son œuvre est immense !

» Quels furent les facteurs du talent de Van Wint, qui sut être à la fois monumental et délicat, qui sut être souple, ingénieux et vivant dans un style où l'on ne rencontre le plus souvent, de nos jours, que l'observation de froides et banales formules.

» Les solides études académiques de Van Wint, son séjour prolongé en Italie, son admiration pour les chefs-d'œuvre de l'art grec avaient élargi sa vision artistique et fait de lui un exécutant de premier ordre. — Ainsi préparé, il devait plus qu'un autre comprendre les chefs-d'œuvre de l'art gothique, y voir d'abord comme dans l'art grec cette exécution large et ferme, cette subordination du détail à la masse, comme aussi la vérité de l'attitude et la sobriété du geste. — Et ces chefs-d'œuvre devaient parler à l'âme

autant qu'à l'esprit de Van Wint, de Van Wint le silencieux, le contemplatif, — et comme avaient fait ces maîtres contemplés, puisant lui aussi aux seules sources vivifiantes de l'art, qui sont l'étude de la nature et l'étude de l'âme humaine, il sut à son tour traduire les sentiments religieux et mystiques dans une forme humaine pleine de vie et de réalité. — Il sut faire revivre l'esprit de l'art médiéval. Il fut un créateur. »

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1906 5

Actes officiels. — Nomination d'un vice-président . . . 13

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1906 . 15

Actes officiels. — Nomination d'un membre effectif . . . 37

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1906 . . 39

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1906. . . 59

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1906 . . 83

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1906 . 105

Commission royale des monuments. — Séance générale préparatoire du 6 octobre 1906 119

Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 8 octobre 1906. Présidence de M. Lagasse-de Locht 121

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1906. 249

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Section d'Art monumental) — Projet de création d'une collection spéciale de modèles à l'usage de l'enseignement. Introduction par M. Louis Cloquet, membre du Comité de l'Art monumental. — Rapport de M. De Pauw, membre du même Comité . . 281

Nécrologie. Décès de M. Van Wint 293

PLANCHE.

Page.

Clocheton de la chapelle de Sainte-Gudule, à Moorsel . . 30

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00666 1108